

UN MILLION DE PERSONNES RETARDENT LE DÉFILÉ Un toast à la bière au Canadien

FRANÇOIS BARBEAU

C'était fête à Montréal hier. Fête de la bière, du soleil, du bruit, du défilé, du club de hockey Canadien, de la coupe Stanley, et de la bière encore.

Plus d'un million de personnes s'étaient massées le long du parcours qu'ont emprunté les héros de l'heure, les grands Canadiens, les Glorieux, les vainqueurs de la coupe Stanley, pour les acclamer, leur hurler une joie rendue plus délirante encore par le soleil qui tapait sur les crânes et par la bière de toutes marques qui coulait en ruisseaux, en torrents dans les gosiers assoiffés.

Le défilé avait commencé à l'hôtel de ville, déserté pour l'occasion par M. Jean Drapeau, en visite officielle à Québec. C'est M. Yvon LaMarre, président du conseil exécutif de Montréal, qui a déroulé le tapis rouge pour les vainqueurs, tandis que les curieux, eux, se contentaient de fouler le tapis de tulipes qui ornait la pelouse de l'hôtel de ville.

De là, le défilé s'est dirigé vers l'est, rue Notre-Dame, jusqu'à l'avenue de Lorimier, puis vers l'ouest rue Sainte-Catherine jusqu'au temple du hockey, le Forum, où la maison Molson avait organisé un spectacle pour distraire les fans en attendant l'arrivée des dieux.

À midi déjà, devant le Forum, des milliers de jeunes gens avaient investi la rue, les trottoirs et s'étaient perchés sur le toit de l'édicule en béton qui borde le parc. Les plus entreprenants trafiquaient déjà les billets du spectacle au profit de la fibrose kystique, qu'ils avaient acheté \$2 et revendaient \$5 ou plus à des naifs. Les dépanneurs des environs fai-

Voir page 8: Défilé



Plus d'un million de personnes ont envahi le centre-ville, hier, pour acclamer les porteurs de la sainte flamme. Photo Jacques Grenier

L'apartheid menace de faire éclater le Commonwealth

■ DIX ÉTATS MEMBRES POURRAIENT QUITTER L'ORGANISATION DÈS L'ÉTÉ

JOCELYN COULON

OTTAWA — Si le Groupe des sages, mis sur pied par les pays membres du Commonwealth, recommande de nouvelles sanctions économiques et politiques contre l'Afrique du Sud et que la Grande-Bretagne ne s'y associe pas, entre 6 et 10 États membres pourraient quitter l'organisation dès l'été, déclare-t-on de sources diplomatiques à Ottawa.

« Le Groupe des personnalités éminentes a donné jusqu'au 7 juin au gouvernement sud-africain pour répondre à ses propositions de dialogue et d'ouverture politique entre les communautés blanche et noire de ce pays. S'il n'y a pas de réponse, le Groupe présentera son rapport aux 7 chefs d'État membres du Groupe qui se réuniront ensuite à Londres au début août pour prendre une position commune et informer les 42 autres pays membres du Commonwealth. Ce sera, alors, le moment de vérité pour l'organisation », estime une source diplomatique du Commonwealth.

Le refus systématique du premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, d'adopter des sanctions économiques contre Pretoria et ses récentes critiques envers ce genre de politique contribuent à tendre les relations entre Londres et ses alliés au sein du Commonwealth. Cette attitude, conjuguée au récent raid sud-africain contre trois États africains membres de l'organisation, place la Grande-Bretagne dans une situation intenable au point où ce pays sera totalement isolé si le Commonwealth adopte de nouvelles mesures contre l'Afrique du Sud.

« Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les pays qui ont vraiment la possibilité d'imposer des sanctions sévères contre Pretoria, sont prêts à agir de concert avec les autres États membres lorsque les recommandations du Groupe des sages seront discutées. Ils auront, cette fois-ci, beaucoup de difficultés à rap-



procher la Grande-Bretagne et les pays africains et asiatiques. La cassure apparaît assez nette et on se demande si elle n'est pas irréversible », indique-t-on.

Lors de la réunion des États membres du Commonwealth à Nassau en octobre dernier, un groupe de pays, dont le Canada, avait réussi à convaincre la Grande-Bretagne de se joindre à une entente commune recommandant des sanctions contre le régime sud-africain. Mme Thatcher avait alors déclaré qu'elle n'avait fait qu'une minime concession puisque les sanctions n'étaient pas obligatoires.

La Grande-Bretagne avait cependant donné son accord à la création d'un groupe de personnalités éminentes chargé de promouvoir le dialogue entre le gouvernement de Pretoria et les leaders noirs sud-africains pour éliminer l'apartheid et établir une structure démocratique. Après une tournée dans différents pays, les membres du Groupe ont visité l'Afrique du Sud et se trouvaient dans ce pays au moment du raid sud-

Voir page 8: Commonwealth

Vandalisme: la police n'avait rien prévu

ALAIN DUHAMEL

Le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) s'était préparé à la rentrée des joueurs du Canadien, à l'aéroport de Dorval, dimanche matin, et au défilé dans les rues de Montréal, hier, mais il ne s'attendait pas à des manifestations violentes dans le centre-ville.

« Il s'agit d'une manifestation imprévisible, spontanée et surtout inexplicable », a déclaré hier M.

Alain Saint-Germain, directeur des opérations au SPCUM.

Inexplicable parce qu'il n'est pas dans la tradition montréalaise de se livrer au vandalisme, au saccage et au pillage à la suite d'un événement heureux auquel les Montréalais sont habitués, puisqu'il s'agit de la 23e conquête de la coupe Stanley. La dernière conquête remonte à 1979 et n'a donné lieu à aucun incident malheureux. Le SPCUM ne s'attendait donc pas à ce qu'il y en ait cette année.

Et le président du comité exécutif

de la ville de Montréal, M. Yvon LaMarre, et le président du comité exécutif de la CUM, M. Michel Hamelin, ont exigé un rapport complet sur les événements et le comportement de la police. L'un et l'autre s'interrogeaient sur la perspicacité de la police.

« Jusqu'à minuit, c'était une manifestation joyeuse », a dit M. Saint-Germain.

La police a reçu les premiers appels de détresse un peu avant minuit et demi et ce n'est que deux heures plus tard qu'elle a pu réunir un ef-

fectif suffisant et le déployer efficacement. Vers cinq heures, elle avait rétabli la paix, rue Sainte-Catherine.

Les patrouilleurs qui ont répondu aux appels de détresse se sont trouvés rapidement débordés et assaillis de telle sorte qu'ils ont dû retirer et demander du renfort. Ils avaient peine à se rendre en voiture sur les lieux tellement la circulation et la foule créaient un effet de congestion totale. Au plus fort de l'intervention policière, le SPCUM affirme qu'il

Voir page 8: Police

CULTURE

L'AFRIQUE DU SUD À LA QUINZAINE

Une troupe de Johannesburg (Afrique du Sud), la *Market Theatre Company*, participera à la prochaine Quinzaine internationale de théâtre, à Québec. Alexandre Hausvater, le directeur artistique, explique les circonstances de cette invitation, délicate dans la conjoncture politique actuelle.

Page 4

Le silencieux

LA TERRE est le probable paradis perdu, devenu le lieu des haines et des guerres, après la faute originelle. Ce qui me fait dire que le fruit défendu que croquent nos premiers parents n'était pas une pomme, mais une grenade.

À moins d'être un génie, il faut s'efforcer d'être de son temps.

Les mots sont la pire des drogues, et l'accoutumance est tellement puissante que les hommes n'arriveront jamais à s'en désintoxiquer.

— ALBERT BRIE

L'AFFICHAGE BILINGUE

■ I. Existe-t-il des quartiers anglophones à Montréal ?

JEAN-PIERRE PROULX

« C'EST pas qu'un maudit problème, Pierre » Ainsi parlait Robert Bourassa, le 22 avril dernier, dans un studio radio de Québec. Il évoquait, pour le bénéfice de son ami Pierre Bourgault, le problème de la langue d'affichage, en particulier dans certains quartiers de Montréal.

Faut-il en effet permettre l'affichage bilingue, avec prédominance du français, à Montréal, ou à tout le moins dans certains de ses quartiers? On postule, en posant cette question, que l'affichage commercial bilingue dans les villes majoritairement anglophones ne pose pas problème aux yeux du premier ministre, M. Robert Bourassa, comme il l'a indiqué à quelques reprises. On postule encore que dans les villes majoritairement francophones, la règle de l'unilinguisme français continuerait de s'appliquer. En somme, Montréal constituerait un cas d'espèce, d'où le « maudit problème ».

Quelques données générales d'abord: au recensement fédéral de 1981, on a dénombré dans la ville de Montréal 148,895 citoyens de la langue maternelle anglaise sur 1,018,510, soit 14,6 %. Ces anglophones comptaient par ailleurs pour près de 21 % de tous les Anglo-Québécois.

Première difficulté: faut-il qualifier d'« anglophones » ceux qui ont adopté à la maison l'anglais comme langue d'usage? En 1981, 18 % des Montréalais répondaient à ce critère. Parmi les 679,135 Montréalais de langue maternelle française, 19,735, soit 2,9 % parlaient anglais à la maison. S'agissait-il pour autant d'anglophones? Répon-

dre péremptoirement oui paraît tout à fait hasardeux. Aussi, avons-nous opté dans la suite de cette analyse de définir les anglophones par le critère de la langue maternelle, c'est-à-dire, ceux dont la première langue apprise et encore comprise est l'anglais.

Deuxième question: que faut-il entendre par « quartier anglophone »? La réponse dépend d'abord de la définition territoriale que l'on donne à quartier. Un quartier, contrairement à une municipalité, n'est pas une notion politique. C'est une réalité sociologique au contour imprécis voire une réalité purement administrative.

La Ville de Montréal a pour sa part divisé son territoire en 54 « quartiers de planification » qui correspondent dans une certaine mesure aux limites des anciennes municipalités qui la forment maintenant. Ces quartiers ne correspondent pas aux districts électoraux mais servent néanmoins à la plupart des services municipaux.

Par ailleurs, Statistique Canada a réparti le territoire montréalais — comme ceux des agglomérations urbaines en général — en plus de 300 secteurs de recensement. Par exemple, le quadrilatère formé des rues Saint-Laurent, Avenue du Parc, Mont-Royal et Duluth constitue l'un de ses secteurs.

LE DEVOIR a donc choisi de s'intéresser d'abord aux « quartiers de planification » tel que défini par la Ville de Montréal mais de raffiner l'analyse à partir des « secteurs de recensement » de Statistique Canada. Le choix de l'un ou l'autre de ces unités d'observations se justifie par des pratiques existantes.

Troisième question générale: qu'est-ce qui, statistique-

Voir page 8: Bilinguisme



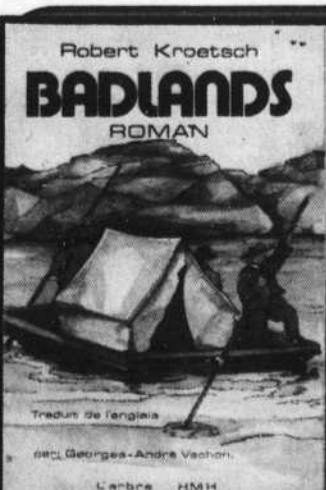
Y-a-t-il à Montréal des quartiers anglophones? La question, pourtant toute simple, entraîne une réponse étonnamment complexe. Il faut d'abord définir ce qu'est un « quartier » puis ce qu'est un « anglophone ». Il faut enfin se demander selon quel critère statistique le quartier mérite le qualificatif d'anglophone.



dans L'arbre
SARA SAGE
Monique Bosco

Qui est-elle? Est-elle sage après tout? Ou femme fatale à sept hommes?
«...un point de vue singulier sur la condition féminine.» (Réginald Martel, *La Presse*)

13,50\$



dans L'arbre
BADLANDS
Robert Kroetsch

Traduit de l'anglais par G.-A. Vachon
Les aventures truculentes de quatre compères partis à la recherche des squelettes de dinosaures à travers les Badlands de l'Alberta et qui découvrent un monde fantastique entre le rêve et la réalité.

14,50\$



Chalutiers espagnols

Siddon demeure très prudent

PIERRE APRIL

OTTAWA (PC) — Le ministre des Pêches et Océans, Tom Siddon, a indiqué, hier aux Communes, qu'il préférerait être prudent dans ses déclarations pour ne pas nuire à la sécurité des pêcheurs canadiens à bord des chalutiers espagnols arraisonnés samedi par la GRC.

Il est même allé jusqu'à qualifier de simples rumeurs les informations interceptées par les opérateurs de radio amateur de l'Atlantique voulant qu'une quarantaine de chalutiers étrangers aient décidé de bloquer le passage au large de la côte canadienne, le lieutenant J. Cowley, chargé de ramener les deux équipages espagnols au port de St. John's, à Terre-Neuve.

Le ministre Siddon a vaguement répondu aux questions du député libéral de Gander-Twillingate, George Baker, qui s'offusquait de voir que le ministre des Pêches et Océans n'ait pas encore pris la peine de demander l'aide de bâtiments de la flotte militaire canadienne pour escorter les chalutiers arraisonnés et décourager les instigateurs d'un éventuel barrage.

« Toutes les mesures utiles, a répliqué le ministre, seront prises pour ramener les deux inspecteurs canadiens à bon port et en toute sécurité, mais il est évident que lorsque des députés s'engagent dans des déclarations irresponsables, basées sur des informations fragmentaires et des rumeurs, ils mettent en péril la sécurité et le succès même de la mission en question. »

M. Baker a souligné que le gouvernement devrait être aussi, sinon plus sévère avec les pêcheurs étrangers qu'il ne l'est avec les Canadiens. « Les pêcheurs canadiens, a-t-il dit, ne veulent pas kidnapper des inspecteurs des Pêches et Océans, tous ce qu'ils veulent, c'est une part des ressources canadiennes que les étrangers sont en train de détruire. »

Le ministre Siddon a précisé que son ministère voulait justement s'assurer que la zone de 200 milles soit respectée en tout temps. « Nous ne tolérerons pas, a-t-il dit, que les efforts déployés par les pêcheurs canadiens pour assurer le succès de cette gestion soient bafoués par une aussi flagrante violation. »

Par contre, M. Baker a souligné, à la sortie des Communes, que le problème était beaucoup plus sérieux que le laissait voir l'événement impliquant les pirates espagnols qui ont quitté les eaux canadiennes en direction des Açores, avec à leur bord et contre leur gré, deux inspecteurs des Pêches et Océans.

« Au printemps dernier, a souligné M. Baker, le gouvernement a permis aux Allemands de pêcher pendant deux mois dans les eaux territoriales canadiennes et ils s'en sont tirés impunément avec des prises qui dépassaient amplement les quotas. »

« Ce qu'il faut, a-t-il poursuivi, c'est que le gouvernement se tourne vers la Communauté économique européenne, chargée de distribuer et d'administrer les quotas de pêches dans les eaux canadiennes, et lui dise que l'ensemble de ces droits de pêche seront retirés à tous les pays bénéficiaires, si un seul d'entre eux viole les eaux territoriales canadiennes et les limites de prise permises. »

Le député de Terre-Neuve a ensuite expliqué comment il se faisait que seuls les Espagnols avaient été pris dans le filet des inspecteurs canadiens.

« Tous les capitaines espagnols sont là, a-t-il dit, ils surveillent les autres — Américains, Allemands, Français, Portugais et Soviétiques — qui violent impunément les eaux territoriales canadiennes, et ils se disent pourquoi pas nous. »

« Leur seul problème, a-t-il conclu, c'est qu'ils possèdent de vieux chalutiers, qui ne peuvent pas dépasser les 9 noeuds, alors que les autres font en moyenne du 15 noeuds. Les Espagnols sont les seuls à se faire attraper et à payer, alors que tous les autres font la même chose. »

M. Baker a blâmé le ministère des Affaires étrangères pour l'accrois-

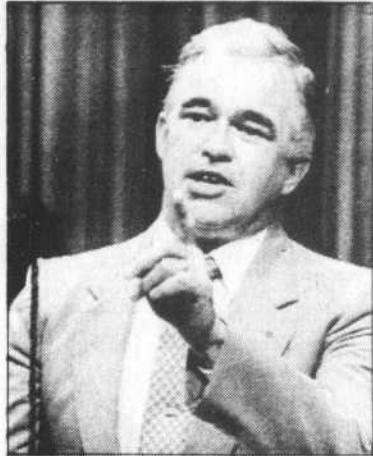
McMillan part en guerre contre les pollueurs

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'Environnement Tom McMillan a annoncé lundi qu'il fera pression sur les provinces pour qu'elles se montrent plus sévères à l'endroit des pollueurs, et cette sévérité doit comporter également la prison.

« Nous devons déclarer la guerre aux pollueurs, qu'il s'agisse de simples individus ou de puissantes compagnies, et nous ne devons pas craindre de les condamner à la prison », a confié au journaliste le ministre McMillan qui venait de prononcer une allocution devant la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

« Il y a chez les Canadiens un profond sentiment de dégoût à l'endroit de ceux qui détruisent délibérément l'environnement », a déclaré le ministre lors de la séance inaugurale de ladite commission présidée par le premier ministre de la Norvège, M. Gro Harlem Brundtland.

En plus de s'efforcer de convaincre ses homologues provinciaux de se montrer plus sévères envers les pollueurs, le ministre de l'Environnement a annoncé qu'il entreprendra l'identification des compagnies qui polluent l'environnement.



Tom Siddon

sement des violations dans les eaux territoriales canadiennes. « Lorsqu'un inspecteur monte à bord d'un chalutier étranger, a-t-il dit, il doit téléphoner à terre et informer les Affaires étrangères à Ottawa. Jeudi matin, il était 3h30 lorsque l'inspecteur est monté à bord et il a dû attendre jusqu'à 9h pour informer le ministre. Et à ce moment-là, les bateaux espagnols étaient en fuite. »

Hier aux Communes, le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères Joe Clark a annoncé qu'il rencontrerait lors de la réunion des pays de l'O-TAN, à Halifax, d'ici quelques jours, les porte-parole du gouvernement espagnol et que la question des Pêches serait abordée en priorité.

C'est samedi que la chasse dramatique en haute mer s'est terminée lorsque des agents de pêches du ministère canadien, ainsi qu'une équipe tactique de la GRC, ont procédé à l'arrestation de deux bateaux espagnols, le Amelia Meirama et le Julio Molina.

Jeudi matin dernier, les agents à bord du patrouilleur MPO Cape Roger avaient repéré une demi-douzaine de bateaux espagnols à l'intérieur de la zone économique canadienne de 200 milles.

Droits tarifaires US sur le bardeau de cèdre de C-B

Ottawa fera connaître dès aujourd'hui ses intentions

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Le gouvernement Mulroney décidera aujourd'hui des mesures de rétorsion commerciales qu'il entend prendre à l'endroit des États-Unis à la suite de l'imposition la semaine dernière de droits tarifaires de 35% sur le bardeau de cèdre de Colombie-britannique.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Joe Clark, a indiqué hier aux Communes qu'il soumettrait ce matin au Comité des priorités du cabinet une série de mesures parmi lesquelles le gouvernement choisira.

Ces mesures, a expliqué le ministre, auront deux objectifs: D'une part aider l'industrie du bardeau de cèdre de Colombie-britannique pour qu'elle puisse continuer à exporter et ainsi protéger les emplois. D'autre part, retourner contre les Américains l'arme du protectionnisme pour leur faire comprendre tout l'intérêt de la libéralisation des échanges.

Le ministre s'est fait très circospect sur les mesures qu'il sou-

mettra à ses collègues. Il faut s'assurer que ce geste du président américain demeure isolé et ne devienne pas, a-t-il dit aux Communes, une sorte de modèle à suivre qui remettrait en cause l'entente de principe conclue à Québec entre le président Reagan et le premier ministre Mulroney en mars 85. On ajoute toutefois que la réplique canadienne devra éviter que l'on s'engage dans un processus qui pourrait nuire aux intérêts commerciaux du Canada.

Les mesures de rétorsion envisagées n'iront pas aussi loin, a indiqué par ailleurs M. Clark, que la suspension des négociations sur la libéralisation des échanges commerciaux avec les États-Unis. Cette mesure est extrême, a-t-il fait valoir en rejetant une suggestion en ce sens du NPD. Il s'agit au contraire par ces négociations de trouver une solution permanente au protectionnisme et il n'est pas dans l'intérêt du Canada de les retarder, a-t-il indiqué.

La réplique qu'adoptera le gouvernement Mulroney devra néanmoins avoir suffisamment de fer-

meté pour que la position canadienne soit bien comprise tant de la part du président Reagan qui a décidé de l'imposition de tarifs que de la part du Congrès qui est largement favorable à ce genre de mesures. Déjà, le président Reagan a bien perçu l'insatisfaction du Canada à travers la réaction initiale du premier ministre Mulroney, a souligné M. Clark.

L'opposition aux Communes a accusé par ailleurs le ministre d'avoir ignoré les avertissements que leur avait transmis le premier ministre de Colombie-britannique, Bill Bennett, deux semaines avant la décision de M. Reagan. M. Bennett avait alors demandé au premier ministre Mulroney d'intervenir auprès du président américain. M. Clark a expliqué que le gouvernement savait que le président se penchait sur le dossier mais ne s'attendait pas à ce genre de décision contraire aux engagements pris par M. Reagan. Il a noté que le gouvernement canadien n'a été prévenu d'avance d'aucune manière de cette décision.

4 Sikhs accusés de tentative de meurtre

CAMPBELL RIVER, C.-B. (PC) —

Quatre Sikhs ont été formellement accusés, lundi, de tentative de meurtre d'un ministre du gouvernement du Pendjab, M. Malkiad Singh Dhillon. Celui-ci a été atteint de quatre balles après être tombé dans un guet-apens.

L'attentat s'est produit dimanche matin, non loin de Gold River, localité rurale située sur la côte ouest de l'île de Vancouver.

Les quatre prévenus, Armajit Singh Dhindsa, Jasbir Singh Atwal, Jaspal Singh Atwal et Sukhial Singh Gill demeureront en prison jusqu'à jeudi, date où ils se présenteront de nouveau devant le tribunal.

Ils espèrent obtenir leur libération sous cautionnement.

La victime, Malkiad Singh Sidhu, âgé de 56 ans, a de bonnes chances de s'en tirer, d'après les autorités de l'hôpital de Campbell River.

M. Sidhu avait été nommé le mois dernier ministre du gouvernement pendjab du premier ministre Surjit Singh Barnala.

Ce même gouvernement s'est attiré les foudres des séparatistes sikhs en acceptant de négocier avec le gouvernement central de New Delhi.

Les quatre suspects dans cet attentat ont été appréhendés dans la nuit de dimanche à lundi et traduits

devant le tribunal au début de la matinée de lundi, à Campbell River.

Selon le consul du pendjab à Vancouver, le ministre revenait d'une visite chez des parents et regagnait la région de Vancouver dans un cortège de quatre voitures lorsque sa limousine a été contrainte de quitter la route.

Quelques secondes plus tard, M. Malkiad Singh Sidhu était atteint de quatre balles dans la poitrine, tandis que sa femme et ses compagnons de voyage s'en tiraient indemnes.

Plus de 67,000 ressortissants sikhs vivent au Canada et les deux tiers sont établis en Colombie-Britannique.

Explosion à Contrecoeur

L'EAC dépêche un enquêteur

(PC-LE DEVOIR) — La Commission de l'énergie atomique du Canada a dépêché hier après-midi une spécialiste aux usines de Sidbec-Dosco, de Contrecoeur, après que l'explosion d'une cuve remplie de métal en fusion eut littéralement fait fondre des instruments contenant des pastilles de matériel radio-actif.

Les instruments en question contenaient, selon la compagnie, de « faibles » quantités de matières radioactives. Leur contenu s'est échappé lorsqu'ils ont été touchés par de l'acier en fusion à la suite d'une fuite survenue dans une chaudière de coulé.

Selon un porte-parole, de la Commission, M. Ross Brown, l'enveloppe protectrice qui recouvre ces matières a fondu en quelques minutes sous l'intensité de la chaleur.

De son côté, un contremaître de Sidbec-Dosco, M. Julien Gélinas, a indiqué qu'une cinquantaine des quelque 135,000 tonnes d'acier que contenait la chaudière s'étaient répandues sur le plancher de l'aciérie.

La direction de Sidbec-Dosco a décidé, par mesure de précaution, d'alerter la Commission de l'énergie atomique à la suggestion des spécialistes d'Environnement Québec qui pensaient qu'il y avait une fin de journée tranquille après la fuite d'ammoniac de Sainte-Rosalie. Par mesure de prudence, les 175 employés qui se trouvaient dans cette section ont été évacués jusqu'à ce qu'une expertise puisse démontrer que les taux de radiations ne présentent aucun danger.

L'acier en fusion a aussi déclenché un incendie qui a endommagé les installations électriques de la compagnie. L'étendue des dommages n'a pas encore été évaluée.

Outre ceux de la Commission de l'énergie atomique du Canada, des spécialistes des ministères québécois et fédéral de l'Environnement ont aussi été dépêchés à Contrecoeur pour évaluer le risque de contamination que pourrait poser le matériel radio-actif détruit dans l'incendie.

L'offre Valeur sure TANDY

"Découvrez l'informatique sans trop déboursier"

\$999

rabais \$600 (Écran vendu séparément. Prix cour. \$1599.)

Le temps vaut de l'argent. Et voici le temps de prendre une décision que vous pouvez vous permettre. Le Tandy 1000 avec une mémoire de 128 K et le logiciel DeskMate™ intégré vous offre ce qu'il vous faut. Vraiment, le "1000" est le meilleur. De la performance et plus — à un prix de soldé! (25-1000) Le Tandy 1000HD avec disque dur de 10 M-octets. 25-1001*. Liquidation. Était 3299.00 soldé à 1999.00

Choisissez l'écran vidéo pour votre "1000"

CM-4 couleur. 25-1021	469.00
CM-10 couleur. 25-1022*	699.00
VM-4 monochrome. 25-1020	229.95

*Une commande spéciale peut être requise et peut ne pas être disponible dans tous les magasins.

TANDY/Radio Shack
DIVISION ÉLECTRONIQUES TANDY/UNITED

Offerts dans tous les magasins, centres d'ordinateurs, magasins Plus et détaillants autorisés Radio Shack

Le Solde expire le 31 juillet 1986

Débrayage de 48 heures dans la construction

LAURENT SOUMIS

La tenue d'une première véritable session de négociation, hier à Montréal, entre les représentants des entrepreneurs en construction et de la coalition syndicale n'a pas pour autant permis d'éviter le débrayage général de quarante-huit heures, qui paralyse depuis l'aube, ce matin, l'industrie québécoise de la construction.

À l'appel du Conseil provincial des métiers de la construction - International et de la FTQ-Construction, pas moins de 5,000 ouvriers venus des quatre coins de la province sont attendus, à 10 heures, ce matin, au Centre Paul-Sauvé, à Montréal, pour un rassemblement monstre au cours duquel les présidents des deux grandes centrales, MM. Maurice Pouliot et Jean Lavallée feront le point sur la situation.

Outre la traditionnelle surveillance des chantiers à laquelle participeront, aujourd'hui, les militants syndicaux, le rassemblement d'une telle foule de travailleurs dans la métropole pourrait bien donner prétexte à une manifestation vigoureuse de la fermeté syndicale à l'endroit de l'association patronale.

Pendant plus de huit heures, hier, les négociateurs syndicaux ont rencontré leurs vis-à-vis de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), en présence du conciliateur du ministère du Travail, Me Raymond Leboeuf.

De source syndicale, on indiquait, hier, que « les négociations ont progressé à pas de tortue et n'ont pas donné les résultats espé-

rés ». Toutefois, s'empressait-on d'ajouter, la rencontre a marqué un net progrès au plan de la qualité des échanges entre les parties.

En fait, précisait-on, les négociateurs syndicaux ont pu, pour la première fois, expliquer à leurs homologues patronaux la pertinence des douze points de leurs revendications jugés prioritaires notamment, les griefs, les assurances, les fonds de pension, les heures de travail et les indemnités.

Du côté patronal, on s'est abstenu hier de commenter les résultats du face-à-face.

Hier matin, l'expédition, quelques heures avant la tenue de la rencontre, d'une lettre de l'AECQ à chacun des travailleurs de l'industrie a soulevé l'ire des leaders syndicaux et a bien failli compromettre les pourparlers prévus à l'agenda.

La coalition syndicale s'est offensée de la distribution de ce document patronal, intitulé *Travailleurs de la construction, voici l'heure juste*, dans lequel l'AECQ prétendait que le « nouveau contrat de travail », par elle concocté, amènerait une augmentation des revenus des ouvriers, alors que l'acceptation des demandes syndicales entraînerait une diminution de la rémunération des travailleurs.

Demain soir, dans un hôtel de la métropole, les membres de l'Association des entrepreneurs en construction se réuniront dans le cadre d'une assemblée générale annuelle, suivie d'une assemblée spéciale où les participants pourront questionner le travail de leurs représentants à la table de négociation.

Drapeau sollicitera un autre mandat s'il peut travailler au même rythme que par le passé

LIA LEVESQUE

QUÉBEC (PC) — Le maire de Montréal Jean Drapeau poursuivra sa carrière politique s'il peut tenir le même rythme que ces 30 dernières années.

Telle est l'essence de ce que le maire Jean Drapeau a accepté de confier aux journalistes concernant son avenir politique.

Lundi, le coloré maire de Montréal était de passage à Québec, à l'occasion du lancement de la Semaine du transport.

Accompagné du maire de Québec Jean Pelletier, le maire Drapeau a carrément volé la vedette à tout autre événement de la journée.

« Si je peux fournir un autre quatre ans de services à la ville de Montréal, avec le même tempo que les 30 dernières années; oui, je continue. Sinon, je quitte », a-t-il résumé, dans un langage imagé.

Le maire Drapeau a expliqué qu'il se soumettait à un sévère questionnement pendant encore quelques semaines.

S'il passe son examen avec satisfaction, il poursuivra sa vie politique.

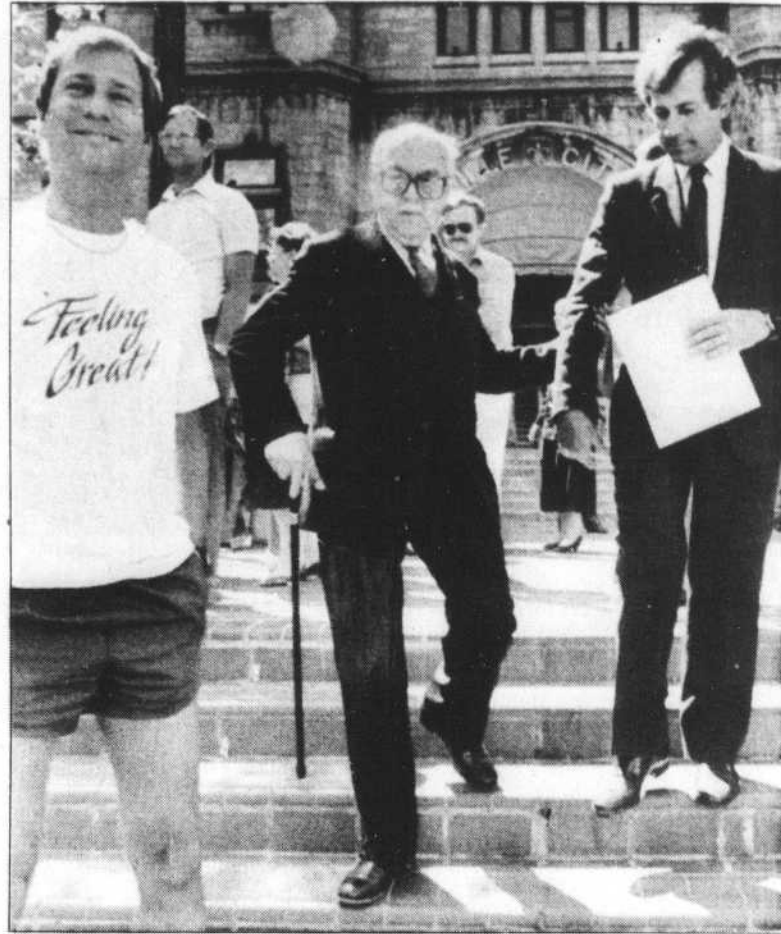
Sinon, les Montréalais devront dire adieu à celui qui dirige leur destinée depuis près de 30 ans. M. Drapeau a d'abord été maire de Montréal de 1954 à 1957, puis de 1960 à aujourd'hui.

M. Drapeau a habilement tourné les questions touchant son avenir politique, s'amusant même avec les journalistes et le maire de Québec.

« Vous ne l'aurez pas votre scoop », a-t-il lancé, en riant, aux nombreux journalistes présents.

C'est maintenant une question de semaines. J'annoncerai ma décision avant le 21 juin, a-t-il pris soin de préciser.

Quant à savoir ce qui pèse dans la balance, le maire de Montréal, a été pour le moins laconique. « Tout peut compter. C'est pourquoi la décision



Le maire Jean Drapeau reçoit un peu d'aide de la part d'un membre du personnel de la mairie de Québec, quelques instants après avoir hissé le drapeau montréalais au dessus de l'hôtel de ville de la vieille capitale, résultat d'un pari entre MM. Drapeau et Pelletier au sujet du vainqueur de la coupe Stanley.

est si difficile à prendre. Il ne faut pas que je désappointe une partie de la population dans un sens ou dans l'autre.»

Environnement

Le CPQ demande à Lincoln de remplacer les normes par des objectifs

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le Conseil du patronat du Québec a demandé hier au ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, de privilégier la mise en place « d'objectifs » de dépollution plutôt que les besoins économiques de chaque entreprise plutôt que de leur imposer le parapluie trop ombreant des « normes » provinciales, jugées trop « uniformes ».

Profitant d'une rencontre avec le ministre, le CPQ a mis de l'avant la philosophie environnementale qui devrait, à son avis, inspirer un bon gouvernement libéral.

À l'exemple des Américains, introduire dans les règlements une distinction nette entre les « nouvelles » entreprises et les anciennes. Dans ce modèle réglementaire, les hommes politiques font preuve d'une grande détermination en adoptant des normes sévères à l'intention des entreprises qui naîtront après l'adoption des règlements. Mais les entreprises « anciennes », c'est-à-dire celles qui existent réellement au moment de l'entrée en vigueur d'un règlement, en sont généralement exemptées en tout ou en partie en raison de leur âge, d'où leur nom des *Grand father's Regulations*.

Le CPQ veut aussi que les « objectifs » de dépollution tiennent compte des « particularités » de chaque entreprise. Il demande même au ministre d'instituer une instance d'appel des décisions de son propre ministère chaque fois que les « objectifs » fixés apparaissent trop irréalistes.

Si la promulgation de règlements généraux ou de normes devient absolument « inévitable », le patronat finirait par s'en accommoder s'y toutefois Québec parvient à tenir compte des « conditions particulières » prévalant dans les régions et secteurs industriels.

Les entreprises, fait aussi valoir le CPQ, devraient pouvoir bénéfi-

Le maire, s'appuyant sur sa canne, a lui-même insisté sur le fait que sa santé était bonne.

« Ce ne sont que des accidents, de petits handicaps. » Il a d'ailleurs souhaité au maire Pelletier de continuer sa carrière « sur ses deux jambes et ses deux pieds ».

En prenant la parole devant les membres du Club Trafic, dans le cadre de la Semaine du transport, le maire Drapeau s'est permis quelques boutades à l'endroit de ceux qui le harcèlent sur son avenir politique.

S'adressant au maire de Québec Jean Pelletier, il a lancé: « Vous n'en êtes pas à vous poser la grande question que je dois me poser et à laquelle je dois souvent répondre ».

La présence du maire Drapeau à Québec a rehaussé au second rang les autres événements de la journée. Une vingtaine de journalistes et caméraman s'étaient déplacés pour suivre monsieur le maire du Château Frontenac jusqu'à l'hôtel de ville de Québec, où il a hissé le drapeau de Montréal.

Quelques curieux s'étaient massés autour du maire, voyant la meute de journalistes, photographes et caméraman.

Certains le photographiaient, en souvenir. Ce n'est pas tous les jours qu'on voit le premier magistrat de la métropole dans la capitale, surtout quand on connaît l'intensité que peut parfois prendre la compétition entre Québec et Montréal.

Même un touriste américain, originaire de Philadelphie, a reconnu le maire Drapeau et lui a adressé la parole en anglais.

« Et si le Canadien battait les Flyers, viendriez-vous hisser le drapeau de Montréal à Philadelphie? », lui a-t-il demandé, en s'esclaffant. Le maire lui aussi a ri de bon cœur.

Doré dévoile la politique de son parti en matière de développement culturel

Le RCM misera d'abord sur le dynamisme et la créativité des artistes montréalais

ANGÈLE DAGENAIS

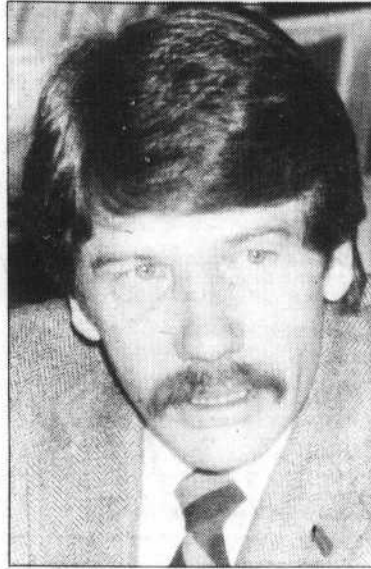
Le RCM a l'intention de miser sur la créativité des artistes montréalais et sur la richesse et le dynamisme des initiatives culturelles de Montréal — au lieu de privilégier uniquement les événements grandioses et ponctuels venant de l'étranger — pour faire de Montréal une grande capitale culturelle.

Telle est l'essence de la politique de développement culturel qu'ont rendue publique, hier, le président du RCM, M. Jean Doré, et la vice-présidente du parti et responsable de la commission culturelle du RCM, Mme Kathleen Verdon, dans un haut lieu de la culture montréalaise, la Place des arts.

L'énoncé de cette politique est une première à Montréal et constitue l'un des trois volets d'interventions prioritaires du RCM, avec les dossiers économique et communautaire qui seront bientôt connus des électeurs.

Le RCM croit, en effet, que le développement culturel doit devenir un champ d'intervention municipal aussi important et indissociablement lié à celui du développement économique parce qu'il se rapporte directement à la qualité de vie des Montréalais.

Le RCM interviendra donc par le biais des politiques fiscales et réglementaires qu'il édicte et administre le conseil municipal : taxe d'amusement, taxe foncière sur les immeubles culturels, règlements de sécurité, etc.; par le biais, également, du



M. Jean Doré

Conseil des arts de la CUM dont il souhaite élever le budget à 1 % de celui de la Communauté urbaine d'ici 1989; par la création d'un véritable « service des affaires culturelles » au sein de l'administration municipale et d'une « commission consultative sur le développement culturel » pour prendre le pouls de la communauté.

La politique du RCM en matière de développement culturel est axée principalement sur le soutien à la production artistique et à la promotion des activités culturelles montréalaises auprès de l'ensemble des Québécois et des touristes qui envahissent Montréal chaque année. La ville est extrêmement déficiente à ce niveau, expliquent les têtes dirigeantes du RCM : deux services de la Ville — activités culturelles et loisirs et sports — se partagent actuellement un maigre \$ 28 millions (sur un budget global de \$ 1.3 milliard) sans qu'aucune politique ne dirige leurs actions, sinon les goûts personnels des élus municipaux.

« Ce n'est pas tout de proclamer Montréal capitale culturelle du Québec et ville internationale, il faut encore que ces mots recouvrent quelque chose. » La triste réalité à Montréal,

réel, a précisé Mme Verdon, c'est le gel du budget du Conseil des arts de la CUM par le conseil municipal, l'improvisation de l'administration Drapeau-Lamarre dans le dossier de la salle de concert de l'OSM, la fermeture d'un lieu de représentations (pour des raisons de sécurité) le soir d'ouverture d'un festival international de danse, le manque de soutien promotionnel de la Ville à une exposition d'art contemporain (*Aurora borealis*, pour ne pas la nommer) l'été dernier, le démantèlement de Corridor une nuit de juillet 1976, etc.

Les exemples sont légion. « On a l'impression, d'ajouter Mme Verdon, qui est aussi candidate du RCM dans le district 23 (Cartierville) aux prochaines élections, que tout ce qui se fait ici, à quelques exceptions près, se fait malgré Montréal et non avec le soutien explicite de l'administration en place. »

Concrètement, le RCM a l'intention de créer un service des affaires culturelles pour mettre en oeuvre sa politique, centraliser l'information vitale à peu près inexistante sur les institutions montréalaises et leurs besoins, faire la promotion du Montréal culturel de manière « intelligente » et complète. Une visite des kiosques d'information touristique de la Ville, le printemps dernier, a montré à Mme Verdon des lacunes criantes à ce chapitre.

Le RCM compte également, s'il est élu en novembre, identifier par une signalisation appropriée les différents « corridors » culturels de la ville — rues Sherbrooke, Saint-Denis, Saint-Laurent, Sainte-Catherine, etc. — et établir éventuellement une « carte culturelle » de Montréal. Ces différents parcours ne minimisent en

rien le rôle moteur que doit jouer le centre-ville montréalais dans le développement culturel, d'ajouter Mme Verdon. Le RCM veut également terminer prioritairement le réseau des maisons de la Culture afin de favoriser des foyers de développement culturel décentralisés.

Montréal a besoin d'être le maître d'oeuvre du développement culturel sur son territoire et de faire entendre sa voix quand les autres paliers d'administration publique décident d'investir à Montréal, ajoutent les dirigeants du RCM. « Il est anormal qu'une ville de la taille et de la stature de Montréal n'assume pas de leadership en cette matière. L'idée n'est pas de se substituer aux autres gouvernements mais de dire notre mot au bon moment pour ne pas laisser les choses nous échapper », explique la principale artisanne de la politique culturelle du RCM, Mme Verdon.

Pour le RCM, « internationaliser » la vocation artistique de Montréal ne consiste pas uniquement à faire venir ici des vestiges de civilisations passées, mais bien de permettre à nos artistes de se présenter ailleurs et de créer un climat propice pour que les artistes étrangers viennent « performer » et se ressourcer à Montréal. L'idée d'un « studio » à Montréal prêt à des artistes désireux d'apprendre ce que nous avons de meilleur à offrir n'est pas impensable pour le RCM. Le premier volet « international » de Montréal est, par ailleurs, sa population d'origine autre que francophone (33 %) qui constitue une « richesse encore inexploitée à sa juste mesure », conclut Mme Verdon.

Aide sociale : Lalande estime que « tout semblait baigner dans l'huile la semaine dernière »

ROBERT LEFEBVRE

QUÉBEC (PC) — Les quelques 150 agents spéciaux chargés d'identifier les fraudeurs de l'aide sociale ont été formés de façon à agir correctement avec les personnes auxquelles ils rendent visite.

Ces agents spéciaux sont également soumis à un code d'éthique qui veut que la visite soit effectuée « en tenant compte du respect de la personne et avec un souci d'intégrité professionnelle ».

C'est ce qu'a fait savoir, hier, dans une entrevue à la Presse canadienne, le directeur général du réseau des centres Travail-Québec, M. Jean-Marie Lalande, responsable de la supervision de ces agents spéciaux qui ont débuté leur travail mardi dernier.

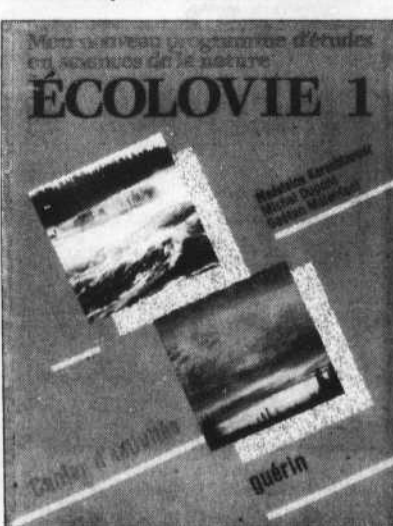
M. Lalande répondait ainsi aux allégations du Front commun des assistés sociaux du Québec voulant que des bénéficiaires aient été traités cavalièrement et que certains aient même été invités à dénoncer des fraudeurs, moyennant une prime.

guérin l'éditeur

Collection qui édite
« Mon nouveau programme d'études en sciences de la nature »

ÉCOLOVIE

Auteurs: Madeleine Kerschlaumer
Michel Dupont / Gaétan Malenfant



guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

Ces cahiers d'activités favorisent l'éveil de l'enfant aux réalités de son environnement naturel et technologique, sensibilisent l'enfant aux problèmes actuels de l'environnement et lui permet d'adopter des attitudes et des comportements qui vont dans le sens de la conservation des ressources de l'environnement.

1re année — Écolovie 1 — L'eau, l'air
Cahier d'activités
ISBN-2-7601-1463-5 (74 p.)
Guide (à paraître sous peu)
2e, 3e et 4e année: (à paraître sous peu)
5e et 6e année: (à paraître en 1986)

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél: (514) 677-6525	168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél: (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 843-6241
---	---	--	---



Le rendez-vous des étudiants adultes

Date limite d'admission
Automne 1986
1er JUIN

3335, chemin Queen Mary, rez-de-chaussée

343-6090

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente



CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél: (514) 934-0272
Télex: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

ARTS ET SPECTACLES

L'Afrique du Sud à la Quinzaine de Québec

THEATRE

ROBERT LÉVESQUE

Aucune négociation, entente, compromis, ou même discussion, n'a été entreprise entre la direction de la Quinzaine internationale de théâtre de Québec et le gouvernement sud-africain du premier ministre Pieter Botha pour la venue dans la Vieille Capitale, la semaine prochaine, de la *Market Theatre Company*, de Johannesburg, une compagnie de théâtre sud-africain qui mène à la fois, depuis sa création en 1970, un théâtre « blanc » et, surtout, un théâtre « noir ».

C'est l'assurance qu'en donnait, hier, au DEVOIR le directeur artistique de la Quinzaine, Alexandre Hausvater, ajoutant qu'il était certain de la venue de la troupe sud-africaine à Québec (qui jouera trois soirs, les 9, 10 et 11 juin, à l'Implantheâtre) plus encore que de son retour au pays de l'apartheid.

Selon M. Hausvater, cette troupe, dirigée par Mbongeni Ngema, auteur et metteur en scène qui offrira d'ailleurs à Québec la mise en scène de sa pièce *Asinamali*, est « sur la liste noire » du régime de Pretoria, mais sa notoriété professionnelle, sa persistance à créer un théâtre authentiquement sud-africain qui est reconnu à l'étranger (en particulier en Angleterre) en ont fait une compagnie « intouchable », du moins qui, jusqu'ici, a pu exercer son travail de création en toute liberté au titre de plus fameuse troupe de théâtre de Johannesburg.

Mbongeni Ngema, qui est dans la quarantaine, avait d'abord créé un théâtre à Soweto avant de mettre sur pied la *Market Theatre Company*, une troupe de comédiens noirs. La moitié de leurs spectacles est consacrée aux luttes des communautés noires, et ils vont souvent jouer parmi elles; puis, le *Market* crée des œuvres d'écrivains blancs et noirs. Cette compagnie, qui a créé les principales pièces de l'auteur « blanc » sud-africain Athol Fugard, qui a maintenant choisi l'exil, est dirigée, en fait, par l'équivalent noir de Fugard, Mbongeni Ngema livrant sa réalité à lui de la vie sud-africaine dans le régime de l'apartheid.

Asinamali, qui sera offert lors de la deuxième édition de la Quinzaine internationale de théâtre de Québec (qui débute vendredi prochain), est une expression sud-africaine qui veut dire « on n'a pas d'argent ». Jouée par cinq comédiens noirs, cette pièce met en scène un groupe de prisonniers qui attendent dans la prison de Leeuwkop. Ils racontent des histoires sur l'homme noir d'Afrique. Le spectacle est aussi fait de danses, de chansons, de mimes. L'an dernier, *Asinamali* a reçu un prix pour l'excellence de sa direction. Alexandre Hausvater, hier, n'était pas inquiet



Asinamali de la Market Theatre Company (Afrique du Sud).

au sujet d'éventuelles complications diplomatiques ou politiques autour de la venue à Québec d'une troupe d'Afrique du Sud au moment où la poudrière sud-africaine chauffe à nouveau de façon accélérée. Il dit espérer, et faire les démarches idoines, pour que l'événement anglophone, Mgr Desmond Tutu, qui sera à Montréal le 2 juin dans le cadre de la semaine contre l'apartheid, se rende à Québec assister à la première d'*Asinamali*, ce qui, pour M. Hausvater, serait un moment exceptionnel.

Dimanche, à Toronto, au Royal Alexandra, M. Hausvater accompagnait les comédiens Kim Yarochevsky, Linda Sorgini, Jean Archambault et René-Daniel Dubois qui ont participé à une soirée anti-apartheid où le groupe québécois a créé une courte pièce de Dubois, *Dialogue*. Dans le dossier Afrique du Sud, le directeur de la Quinzaine de Québec a donc affiché ses couleurs: le régime de Pretoria est à dénoncer partout, en toute occasion!

Direction Québec. Il est presque superflu de souligner encore une fois l'importance d'une manifestation théâtrale comme celle qui s'ouvrira à Québec vendredi soir, 30 mai. Un article dans LE DEVOIR CULTUREL de samedi prochain donnera le détail de cette Quinzaine internationale de théâtre qui en est à sa deuxième édition, et qui affiche une impressionnante liste de spectacles venant de Tel-Aviv jusqu'à Stockholm, en passant par San Francisco et Poona (Inde).

Hier, Alexandre Hausvater affirmait que la pré-vente, à ce moment-ci, était nettement plus forte que lors de l'édition de 1984. La production

québécoise de *Being at home with Claude*, de René-Daniel Dubois, affiche complet, de même que la production de *Mademoiselle Julie* de Strindberg, signée du metteur en scène Ingmar Bergman. Dans ce dernier cas, on a déjà ajouté deux représentations aux quatre prévues, et les billets se sont envolés. M. Hausvater parlait, hier, de porter de six à sept le nombre de représentations de *Mademoiselle Julie*, le spectacle le plus attendu de l'édition 86.

Deux seuls spectacles se vendent plus lentement, mais ce sont deux spectacles offerts dans les plus grandes salles. On peut donc facilement s'acheter des places pour les Italiens, qui donnent un Ramon de Valle-Inclán, *Luci di Bohème*, avec en vedette Raf Vallone, et pour les Indiens, qui donnent une œuvre folklorique et musicale, *Ghashiram Kotwal*. Dans ces deux cas, les spectacles ont lieu au Palais Montcalm à trois reprises chacun.

Le Victor-Morin à Robert Gravel. Magnifique nouvelle. Le comédien Robert Gravel, dont on n'oublie jamais la magistrale interprétation du *Roi boiteux* dans la gigantesque fresque de Jean-Pierre Ronfard, *Vie et mort du roi boiteux*, reçoit aujourd'hui, à la Bibliothèque nationale du Québec, le prix Victor-Morin de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Excellent choix!

Robert Gravel, qui représente la jeune génération des comédiens québécois, a par son talent, amené la vieille SSJB à récompenser, pour une fois, une force montante au lieu de décorer une carrière largement faite. Bravo!

FFM : sans commentaire !

NATHALIE PETROWSKI

La bombe plantée par le magazine *Variety* à Cannes et qui a fait planer un nuage radioactif sur le Festival des films du monde (FFM) s'est étouffée par elle-même. C'est, du moins, ce que laissent entendre les porte-parole de Téléfilm-Canada comme ceux de la Société générale du cinéma.

Rappelons que l'article de *Variety* avançait que Téléfilm-Canada exigeait du FFM une vérification de ses livres comptables, sans quoi la subvention de \$ 325,000 ne serait pas renouvelée cette année.

Interrogé à ce sujet, Peter Pearson, le directeur général de Téléfilm-Canada, s'est abstenu de tout commentaire révélateur. « Les médias ont le droit de poser des questions sur les fonds publics que nous gérons. Nous nous devons, par ailleurs, de préserver la confidentialité de nos clients. » Selon M. Pearson, la vérification des livres comptables n'est pas une demande exceptionnelle. C'est, n'est pas, non plus, une demande systématique. « Il nous arrive, à l'occasion, de demander des comptes mais ce n'est pas obligatoire. Lorsque nous le faisons, c'est pour des raisons internes. »

Du côté de la Société générale du cinéma, Denise Robert, la directrice par intérim, a indiqué que Serge Losique n'avait pas encore soumis sa demande de subvention pour 1986, tout en rappelant que la SGC a approuvé, l'an dernier, un plan d'investissement de trois ans dans le FFM.

« Avant d'investir, a déclaré Mme Robert, nous nous assurons que le postulat répond à des critères établis. M. Losique a répondu à nos critères. L'année dernière, il nous a soumis un rapport vérifié que nous avons approuvé. » Selon la directrice, la subvention de \$ 115,000 devrait être reconduite sans problème même si M. Losique n'a pas encore fait parvenir sa demande. « La Société générale croit au Festival des films du monde et l'a toujours encouragé », a conclu la directrice.

Par ailleurs, l'article de *Variety* faisait état de la démission de trois membres du conseil d'administra-

tion, sans donner leurs noms. Selon *Variety*, les démissionnaires contestaient le peu de poids politique qu'ils exerçaient à l'intérieur du conseil. Pour l'instant, personne ne connaît le nom des trois démissionnaires, pas même le producteur Denis Héroux qui demeure au conseil d'administration du FFM. Quant au président, Pierre Goyette, il n'a pu être rejoint hier.

Malgré les propos qui se veulent rassurants, l'affaire est loin d'être réglée. La prudence des autorités gouvernementales et le silence de Serge Losique, qui n'a pas retourné les appels du DEVOIR, laissent songeur. Il reste à savoir pourquoi *Variety*, considéré comme la bible de l'industrie cinématographique américaine, a lancé une telle charge contre le Festival des films du monde de Montréal. Pourquoi maintenant et pourquoi contre le festival de Montréal? L'histoire est à suivre.

Des peintres exposent sur la paix

(LE DEVOIR) — Il ne reste que trois jours pour visiter (de 11 h à 19 h), à la maison de Radio-Canada, une exposition du Groupe de l'atelier d'arts scéniques. « XIAP » (c'est le mot « paix » à l'envers) offre 35 œuvres d'une vingtaine d'artistes exposant à la salle Raymond-David (boulevard Dorchester est). L'énorme murale *Guernica* de Picasso, est reproduite au fond, grâce au travail patient de Jean Bouchard et de Jean Desjardins. Il y a aussi 35 œuvres originales, dont quatre d'Entero Baptista, des *Lamentations cosmiques* de Vladimir Vuk Obradovic et une toile circulaire signée Jacques Gagné et Claude Gruffy. Pour que l'histoire ne se répète plus. La planète va peut-être s'en sortir si l'on se met à tenir compte du solennel avertissement que nous assentent ces peintres!

— C.T.

CINEMA

ASTRE II: (327-5001) — "Police academy 11" 9 h 10 — "Target" 7 h 9 h
ASTRE III: "Short circuit" 7 h 9 h
ASTRE IV: "La foire aux malheurs" 9 h 10 — "Touche" 7 h 15
ASTRE V: "Murphy's law" 7 h 30, 9 h 30
BERRI I: (288-2115) — "Police academy III" 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h 15, 7 h 45, 9 h 30
BERRI II: "Légende" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
BERRI III: "Trois hommes et un couffin" 12 h 30, 2 h 30, 4 h 15, 6 h 15, 7 h 45, 9 h 30
BERRI IV: "Histoire officielle" 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35
BERRI V: "Le balser de la femme araignée" 12 h 20, 2 h 40, 4 h 40, 7 h 9 h 20
BONAVENTURE I: (861-2725) — "Hannah et ses sœurs" 2 h 30, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 30
BONAVENTURE II: "Mortons from outer space" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
BROSSARD I: (465-5906) — "La foire aux malheurs" 7 h 30, 9 h 30
BROSSARD II: (465-5906) — "Drôles d'esprits" 7 h 15, 9 h 15
BROSSARD III: "Short circuit" 7 h 9 h
CINEMA CAPITOL: (849-0041) — "Cobra" 12 h 35, 2 h 25, 4 h 15, 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45
CINEMA CHATEAUGUAY I: (898-0141) — "Aigle de fer" 7 h 15 — "Dernier dragon" 9 h 30
CINEMA CHATEAUGUAY II: "Police academy 3" 7 h 45 — "Police academy 2" 9 h 30
CARTIER-LAVAL: (663-5124) — "Police academy III" 7 h 15, 9 h 15
CHAMPLAIN I: (524-1885) — "La foire aux malheurs" 7 h 10, 9 h 30
CHAMPLAIN II: "Portes disparus 2" 9 h 40 — "Les aventures de Don Camillo" 7 h 25
CINEMA V: 5560 ouest Sherbrooke (489-5559) — "Kippaberg" 7 h — "After hours" 7 h 15 — "Streetwise" 9 h 15 — "Gallipoli" 9 h 15

TELEVISION

22.00 Première édition
12.30 Télé arts
13.00 Terre humaine
13.30 Au jour le jour
14.30 Cinéma
Retour au pays d'en bas
15.00 Félis et Ciboulette
16.30 Minibus
17.00 Le train de 5 heures
18.00 Ce soir
18.26 Les nouvelles du sport
18.29 La météo
19.00 Avis de recherche
19.00 Cap Danger
19.30 L'agent fait le bonheur
20.00 Uzb
21.00 Dallas
22.00 Le Téléjournal
22.25 Le Point
23.00 La météo
23.04 Les nouvelles du sport
23.16 Télé arts
23.20 Rencontres
23.50 Cinéma
A communiquer

24.00 Cinéma de fin de soirée
L'armée des ombres, Sr.
avec Lino Ventura, Jean-Pierre Cassel
17.00 RADIO-QUÉBEC
13.00 Proust musicale
13.30 Drame de parole
13.50 Retraite action
14.00 La période de question
14.30 Archibald le magicien
15.00 Oumpah-Pat
15.30 Téléservice
15.50 Tirage de la Quotidienne
16.00 Justice pour tous
20.00 Arrimage
20.30 Caméra: au rythme de la vie
21.00 Ciné-Mardi
Le grand pardon, fr. 82
avec Roger Hanin, Bernard Giraudeau, Jean-Louis Trintignant et Clio Goldsmith
23.15 Téléservice

99 TV F Q (Câble)
12.30 Les nouveaux jeux de 20 heures
13.00 La chance aux chansons
13.30 Le grand échiquier
14.45 Désir d'enfant
15.45 Radio-France-Internationale
16.30 C'est encore mieux l'après-midi
18.00 Le Journal
18.30 Des chiffres et des lettres
18.50 La maison de TFI
19.49 Intermède
20.00 Les nouveaux jeux de 20 heures
20.30 La chance aux chansons
21.00 Cinéma, cinémas
Les cliniques d'oeil de l'esprit saint
22.00 Cocoricocoboy
23.20 Le Journal
23.35 Radio-France-Internationale
24.05

10 CFTM
12.00 Ici Montréal
12.15 Talk-show
13.15 Matinée d'été
14.15 Ciné Quiz
Mariage en blanc, à venir
69 avec Michael Callan, Ann Prentiss et Eve Arden
Les championnes
17.00 Dan August
18.00 Ici Montréal
18.30 Talk-show
19.30 Québec à la carte
20.00 Les Moineaux et les Pinson
20.30 Histoires singulières
22.00 Madame Colombo
23.00 Les nouvelles TVA, Les Sports, La couleur du temps

13.00 All my children
14.00 Trapper John, m.d.
15.00 Coronation Street
15.30 Parenting
16.00 Facts of life
16.30 Vid Kids
17.00 Video hits
17.30 Three's company
18.00 Newsweek
19.00 Gzowski
19.30 Ted Knight show
20.00 The Fifth Estate
21.00 Remington Steele
22.00 The National news
23.00 Maude
23.30 CBC Late Movie
Out of the fog, 1941
avec Ida Lupino, Thomas Mitchell, John Garfield et Eddie Albert

12 CFCF
12.30 Pulse
13.00 Lifetime
14.00 Another world
15.00 General hospital
16.00 Music vision
Take a break with Matthew Cope
16.37 Wheel of fortune
17.00 The price is right
18.00 Pulse
19.00 Entertainment tonight
19.30 Gimme a break
20.00 The A Team
21.00 Spenser: for hire
22.00 Night heat
23.00 CCTV National News
23.21 Pulse
24.00 Cinema 12
Double nickles, 1977
avec Jack Vack, Patrice Schubert et Ed Abrams
Second Feature
Mysterious two, avec
John Forsythe, Priscilla Pointer et Jay Tuckey
The man from U.N.C.L.E.
Hart to hart
03.50 PK's video gold
05.50

12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h, 21 h 10
COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mt (283-8229)
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — "Abaphucue, the dispossessed" 19 h — "Passing the message" 21 h
CRÉMAZIE: (388-4210) — "Souvenirs d'Afrique" 8 h
DAUPHIN I: (721-6060) — "Le dernier survivant" 7 h 20, 9 h 30
DAUPHIN II: "Pouvoir intime" 7 h 40, 9 h 20
DORVAL I: (631-8587) — "Top gun" 7 h 10, 9 h 20
DORVAL II: "Cobra" 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45
DORVAL III: "Fire with fire" 7 h 10, 9 h 10
DECARIE I: (341-3190) — "Short circuit" 7 h 9 h 45
DECARIE II: "Sweet liberty" 7 h 15, 9 h 15
ÉLYSÉE I: (842-6053) — "Echo park" 7 h 15, 9 h 15
ÉLYSÉE II: "Anne Trister" 7 h 9 h
FAIRVIEW I: (697-8095) — "Wise guy" 6 h 15, 8 h 30
FAIRVIEW II: "Poltergeist II" 6 h, 7 h 50, 9 h 50
GREENFIELD I: (671-6129) — "Poltergeist III" 6 h, 7 h 50, 9 h 50
GREENFIELD II: "Cobra" 7 h 15, 9 h 45
IMPERIAL: (288-7102) — "Top gun" 12 h 40, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 20
JEAN-TALON: (725-7000) — "Aigle de fer" 7 h 15, 9 h 30

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003) — Jazz tous les soirs — spectacles à 10h, 11h30 et 20h45 — Les lundis soirs Jam Session avec Cisco Norman
BAP 2000: 2080 rue Clark, Mt (285-0007) — Jazz tous les soirs — Michel Gauthier, guitariste de jazz, en spectacle, du jeudi au dimanche, à compter de 22h
BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Mt (842-2808) — Spectacle Marie-Pierre Quintin, pianiste, tous les soirs, du lundi au vendredi, à 20h — Alain Le-compte et Claude Prigent, 29-30 mai, 22h et 23h30
AU BUSINESS: 3500 St-Laurent, Montréal (849-3988) — Flash Light / installation / environnement de Pierre Pélipin, jusqu'au 3 juin
CAFÉ CAMPUS: 3315 chemin Reine-Marie, Montréal (735-1259) — Party Retro, les meilleurs hits des années 70, le 27 mai
CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: 342 est rue Ontario, Mt (843-8620) — De la belle Otero à Carmen — nouveau spectacle de danses espagnoles de Sonia Del Rio, sur des œuvres de Purcell, Jimenez et Bizet, les mar. et jeu. à 21h
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis, Mt (845-4932) — La voix Ferré ou Le Chant du Hibou — spectacle de Philippe Noreau, du 28 mai au 15 juin, du mer. au dim. à 20h, réservations au 676-0636
CAFÉ THÉLÈME: 311 est rue Ontario, Montréal (845-7932) — Straight Ahead Quartet, 30-31 mai à 21h30
CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc, Montréal (272-1734) — Cinéma du mardi: Orson Welles, le 20 mai, Citizen Kane, à 21h
CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 2332 Édouard-Montpetit, Montréal (272-4238) — Danse-Orlé présente Most Modern, du 19 au 31 mai à 20h30
CHEZ DANTIN: 121 est rue Duluth, Montréal (844-8219) — Spectacle de René Claude, 28 mai, 21h30, 29 au 31 mai à 21h
CLUB BALLATTOU: 4372 St-Laurent, Mt (845-5447) — Tous les soirs, musique populaire africaine, de 20h à 23h
CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656) — Tous les soirs l'Ensemble Elder Léger, à 17h30

KENT I: (489-9707) — "Poltergeist II" 6 h, 7 h 50, 9 h 50
KENT II: "The color purple" 6 h 05, 9 h
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — "Cocoon" 6 h 30 — "Agnès de Dieu" 7 h — "Ran" 9 h — "Niagara, la guerre sale" 9 h 30 (27 au 29 mai)
LAVAL I: (688-7776) — "Top gun" 7 h 10, 9 h 20
LAVAL II: "Poltergeist II" 6 h, 7 h 50, 9 h 50
LAVAL III: "Rose bonbon" 7 h 30, 9 h 30
LAVAL IV: "Aids, trop jeune pour mourir" 6 h 05, 7 h 50, 9 h 35
LAVAL V: "Cobra" 7 h 9 h
LAVAL-ODEON I: (687-5207) — "Short circuit" 7 h 15, 9 h 15
LAVAL-ODEON II: "La foire aux malheurs" 7 h 9 h
LOEW'S I: (861-7437) — "Poltergeist III" 12 h 20, 2 h 15, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 50
LOEW'S II: "Police academy III" 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45
LOEW'S III: "Fire with fire" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
LOEW'S IV: "Pink pyjama" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
LOEW'S V: "The color purple" 12 h 15, 3 h 10, 6 h 05, 9 h
MCHERIE: (255-6224) — "Police academy III" 7 h 15
LE MILIEU: (277-5789) — "Subway" 7 h 15, 9 h 15 — "Orange mécanique" 7 h, 9 h 30

OUTREMONT: (277-4145) — "L'été prochain" 7 h 15 — "Hollywood graffiti" 9 h 30
PALACE I: (866-6991) — "Cobra" 12 h 35, 2 h 25, 4 h 15, 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45
PALACE II: "9½ weeks" 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
PALACE III: "Critters" 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h, 7 h 45, 9 h 30
PALACE IV: "Pray for death" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40
PALACE V: "Pretty in pink" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20
PALACE VI: "My chauffeur" 12 h, 1 h 55, 3 h 50, 5 h 45, 7 h 40, 9 h 35
PARADIS I: "La foire aux malheurs" 9 h 20 — "Touche" 7 h 30
PARADIS II: "Rocky 4" 9 h 30 — "Young blood" 7 h 30
PARADIS III: "Drôles d'esprits" 9 h 10 — "Mad Max" 7 h 15
CINÉMA PARALLÈLE: (843-6001) — "Einstein on the beach: the changing image of opera" 19 h 30, 21 h, 22 h 30 (24 au 31 mai)
PARADIS I: (866-3856) — "Education anglaise" 1 h 30, 3 h 25, 5 h 20, 7 h 15, 9 h 10
PARADIS II: "9½ semaines" 12 h 25, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 30
PARADIS III: "Conseil de famille" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 20
PARADIS IV: "Aids, trop jeune pour mourir" 12 h 30, 2 h 15, 4 h 05, 6 h 05, 7 h 50, 9 h 35
PARADIS V: "Rose bonbon" 1 h 10, 3 h

LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000) — Suzanne Berthiaume, harpiste, du lun. au dim.
LE PORTAGE: Hotel Bonaventure, Mt (878-2332) — George Oliver et ses Gangbusters, du 20 au 31 mai, mar. au jeu. 21h30 et 23h30, les ven. et sam. 22h et 24h
L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) — John Shear, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h à 02h
LE MILIEU: 5380 St-Laurent, Montréal (277-5789) — Les quinze jours du Milieu, du 23 mai au 5 juin: Le 27 mai, Siskalao ou les enfants de la foudre et du feu, théâtre, à 21h
NOUVEAU THÉÂTRE OUTREMONT: 5210 Dorchester, Montréal (288-5432) — "La procuration" de Ykra Ytakalé, m. en s. Anne Vassal, du 21 mai au 1 juin, du mer. au sam. 20h, dim. 15h, relâche le 27 mai
PLANETARIUM DOW: 1000 St-Jacques, Montréal (872-4530) — Le ciel ce soir, tous les lundis, spectacle français, 20h30, spectacle anglais 19h30 — "Au-delà de Saturne" du 29 mars au 22 juin, spectacles français: mar. au ven. 13h30, 20h30, sam. 14h15, 16h30, 20h30, dim. 13h, 15h30, 16h30, 20h30, spectacles anglais: mar. au ven. 12h30, 19h30, sam. 13h, 15h30, 19h30, dim. 14h15 et 19h30
PUZZLE-SCÈNE: 333 Prince-Arthur, Montréal (288-3733) — "Anglo" de Austen-Hayward, à compter du 16 mai, du mer. au dim. à 20h30
LE REINE ÉLIZABETH: Salle Arthur, 900 ouest Dorchester, Montréal (861-3511) — Irma la douce, comédie musicale, à compter du 3 avril, du mer. au dim.
RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0857) — Swinging Relatives and Sons of the Desert, 29-30 mai
SALLE WILFRID PELLETIER: PDA (842-2112) — OSM Grand Concerts, Charles Dutoit, chef d'orchestre, 27-28 mai à 20h
SALLE POLLACK: 555 ouest rue Sherbrooke,

Montréal — Louise Pronovost, au piano, œuvres de Bach, Beethoven, Chopin, Liszt, Bartok et Debussy, le 27 mai à 20h
STATION 10: 2071 ouest rue Ste-Catherine, Montréal — The Parahs et Buck-a-Shot Nite, le 27 mai (288-3161) — Glangery Glen Ross, de David Mares, du 15 mai au 5 juin
THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112) — "Broue" 28 au 31 mai à 20h
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest rue Ste-Catherine, Montréal (861-0563) — "Othello" de Shakespeare, m. en s. Olivier Reichenbach, à compter du 1 mai, mar. au ven. 20h, sam. 16h et 21h
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, Mt (844-1793) — "Albertine, en cinq temps" de Michel Tremblay, m. en s. André Brassard, du 20 au 31 mai à 20h
THÉÂTRE DU PERCE-REVE: 9 rang Ancill, Victoriaville (752-5070) — La Troupe de l'Escabeau présente "Tournez la page" de Claude Poirsant, m. en s. Ginette Riopel, du 9 mai au 14 juin, les ven. et sam. à 20h30
GALERIE HORACE: 906 ouest rue King, Sherbrooke (821-2326) — Performance multi-média de Norman Achin, du 26 au 31 mai à 20h30
THÉÂTRE LE PIGEONNIER: 138 Wellington nord, Sherbrooke (564-2060) — La Manufacture présente "Something red" de Tom Wamsley, m. en s. Daniel Valcourt, du 21 au 31 mai, mer. au sam. 20h30
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Québec — Salle Louis-Frédéric: Nana Mouskouri en spectacle, 27 au 31 mai à 20h
THÉÂTRE DE L'ILE: Hull (771-6669) — "Le béliar" de David E. Freeman, adaptation québécoise de Louis Danis, du 21 au 21 juin, jeu. au sam.
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa — Salle Studio: "Tanzi" de Claire Luchman, jusqu'au 31 mai, sem. 20h, sam. 14h et 20h

Cinéma Unis offre 3 films à 14\$

Consultez la page CINÉMA pour les horaires. Tous les mardis, admission 2,50\$

UN DRAME D'AMOUR TENDRE ET CRUEL. UNE ŒUVRE SINCÈRE ET CONTEMPORAINE.

Tout ce que vous pouvez voir dans ce film sur le SIDA est vrai.

Après Z. L'AVEU, SECTION SPÉCIALE, de COSTA-GAVRAS

CONSEIL DE FAMILLE

FANNY ARDANT / JOHNNY HALLYDAY / GUY MARCHAND

Le PARISIEN

LOUISE MARLEAU ALBANE GUILHE

Anne Trister

Le PARISIEN

LAVAL VERSAILLES

ÉLYSÉE

OSCAR DU MEILLEUR FILM ÉTRANGER

L'histoire officielle

Hector Alterio / Norma Aleandro

BERRI

12:15, 2:35, 4:55, 7:15, 9:35

3 HOMMES et un couffin

MEILLEUR FILM FRANÇAIS DE L'ANNÉE 1985

Tous les jours: 12:30, 2:50, 5:10, 7:30, 9:50

BERRI

ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

28\$ SEM

LE DERNIER SURVIVANT

V.F. THE QUIET EARTH

LE DAUPHIN

BEAUBIEN PRÈS D'IVERVILLE 721-5060

7:20 - 9:30

HANNAH ET SES SOEURS

WOODY ALLEN

Emtapa

ST-DENIS JARRY 388-5577

7:00 - 9:30

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Pretoria hésite à entamer des pourparlers avec l'ANC

JOHANNESBURG (AFP) — Les morts s'amoncellent dans les townships noirs d'Afrique du Sud où le week-end dernier a été particulièrement meurtrier, mais le gouvernement de Pretoria hésite encore, selon certaines rumeurs, à entamer des pourparlers avec le Congrès national africain (ANC, mouvement anti-apartheid interdit en Afrique du sud).

Les chroniqueurs politiques de la presse sud-africaine ont rapporté hier que le gouvernement du président Pieter Botha rechignait apparemment à accepter certaines propositions formulées il y a huit jours par le groupe des personnalités éminentes du Commonwealth à l'adresse aussi bien de Pretoria que de l'ANC.

Le gouvernement reste muet sur tout ce qui concerne les bons offices de ce groupe et aucune confirmation officielle de ses doutes ou appréhensions n'a donc pu être obtenue.

On croit savoir, cependant, que Pretoria et la direction de l'ANC exilée à Lusaka) doivent répondre aux dernières propositions des médiateurs du Commonwealth dans le courant de cette semaine.

Selon diverses indiscretions, ce plan de paix peut se résumer de la façon suivante : Pretoria libère ses prisonniers politiques, légalise l'ANC et retire ses troupes des townships (cités) noires, tandis que l'ANC suspend ses hostilités, moyennant quoi les conversations peuvent commencer.

M. Nelson Mandela, le prisonnier numéro un du régime et chef historique de l'ANC, aurait donné son assentiment à ce plan depuis sa cellule de Pollsmoor, où il purge depuis 24 ans une peine de prison à vie pour sabotage et complot révolutionnaire. M. Oliver Tambo, le président en exercice de l'ANC, n'a pas encore fait connaître sa position.

Quant au gouvernement sud-africain, il objecterait, croit-on savoir, le caractère provisoire d'une simple suspension des hostilités de l'ANC. Autre objection : la négociation envisagée par le groupe des sept sages du Commonwealth semblerait passer sous silence la participation d'autres dirigeants noirs tels que les chefs des dix bantoustans du pays, parmi lesquels le tout puissant Man-

gosuthu Buthelezi, ministre principal du KwaZulu, leader de six millions de Zoulous et président du mouvement anti-apartheid modéré Inkatha.

Enfin, nombre d'observateurs considèrent la suspension des hostilités qui serait décrétée par l'ANC comme une possible arme à double tranchant.

L'ANC, souligne-t-on, risquerait de perdre la face si son ordre d'une trêve n'était pas suivi d'effet dans les townships en proie à une violence dont on sait de moins en moins qu'il tire les ficelles. En outre, toute violation grave de cette trêve pourrait servir à Pretoria de justification pour faire marche arrière.

La situation qui prévaut actuellement à Crossroads, le grand bidonville noir proche du Cap, fournit un

avant-goût de ce qui pourrait se passer.

Depuis une semaine maintenant, une lutte fratricide entre jeunes camarades, proches de l'ANC, et pères, conservateurs soupçonnés d'être soutenus par la police, fait rage à Crossroads et dans quelques cités de tôle voisines, où ces affrontements ont fait au moins 42 morts.

Les deux dernières dépouilles découvertes par la police étaient celles de deux enfants victimes du sinistre collier, le supplice qui consiste à placer autour du cou de son adversaire un pneu arrosé d'essence et d'y mettre le feu.

Lundi, l'émeute menaçait des campements voisins de Crossroads, que les pères — appelés aussi Wit-doeke à cause de leurs brassards

blancs — s'efforceraient de nettoyer des éléments radicaux.

Le Parti fédéral progressiste (PFP, opposition libérale blanche) a exigé hier un débat parlementaire sur le problème de Crossroads, débat qui doit avoir lieu mardi après-midi. En attendant, il a aussi demandé au gouvernement de surseoir à son projet de déplacement forcé des squatters de Crossroads — à commencer par les quelque 30,000 sans-abri victimes des incendies de ces jours derniers — vers la nouvelle township de Khayelitsha, située à quelques kilomètres de là.

Le week-end qui vient de s'écouler a été — avec 33 morts dans l'ensemble du pays — l'un des plus meurtriers de ces derniers mois.

Bilan provisoire : 19 morts

Tchernobyl : la radioactivité persiste

MOSCOU (AFP) — Le bilan provisoire de la catastrophe de Tchernobyl s'établit, un mois après l'accident du réacteur nucléaire, à 19 morts, a annoncé hier à Moscou M. Evgueni Velikhov, vice-président de l'académie des sciences de l'URSS.

Plusieurs personnes, très irradiées, se trouvent encore dans un état très grave, a-t-il précisé au cours d'une conférence de presse.

L'académicien, qui joue un rôle très important dans les opérations de secours bien que n'étant officiellement que conseiller technique, a souligné que la situation est maintenant stabilisée. Il n'y a pas de risque d'explosion, en particulier dans le bâtiment du réacteur-3 contigu à celui accidenté. Ce dernier ne s'affaisse

pas en dépit de la surcharge de près de 5000 tonnes de matériaux qui le recouvre désormais. La température du réacteur continue à baisser et les émissions (radioactives) sont maintenant compatibles avec les normes internationales, a-t-il affirmé.

Selon M. Velikhov, il est à ce jour impossible de déterminer les causes de cette catastrophe. Il faudra au moins des mois à la commission d'enquête pour parvenir à des conclusions, a-t-il ajouté.

Le problème est désormais de créer des conditions de sécurité suffisantes à proximité du réacteur endommagé pour entreprendre la décontamination du site, a noté M. Velikhov qui estime à plusieurs mois le

délai nécessaire à la remise en marche des réacteurs 1 et 2 de la centrale. Mais, a-t-il dit, il faudra plutôt des années avant de permettre le repeuplement de la zone de 30 km de rayon évacuée et totalement vide de ses 92,000 habitants.

À Kiev, la capitale de l'Ukraine distante de 130 km de Tchernobyl, le niveau de radioactivité est tout à fait normal et l'eau n'est pas contaminée, a indiqué M. Velikhov. Il a toutefois révélé qu'à un point situé à 60 km de la centrale le taux de radioactivité dans l'air est de 15 milliroentgen par heure. Dans le périmètre du réacteur accidenté il est encore de plusieurs centaines de Roentgen et seuls des robots téléguidés peuvent y pénétrer.

Washington accroîtra son contrôle sur la presse au nom de la sécurité

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain intensifie sa campagne contre les fuites d'informations à la presse concernant la sécurité nationale, et le FBI (Sûreté Fédérale) envisage de créer une force de frappe pour en déceler les coupables, a-t-on appris hier de source officielle à Washington.

La semaine dernière, M. William Casey, directeur de la CIA (services de renseignement), s'est déclaré en faveur de poursuites judiciaires con-

tre les médias publiant des informations ayant trait à l'interception de communications secrètes. Une loi datant de 1950, qui n'a jamais été appliquée, prévoit des sanctions contre les auteurs de ce type de fuites.

Cette prise de position est intervenue quelques jours après que le *Washington Post* eut accepté, à la demande du président Ronald Reagan, de ne pas révéler tous les détails des secrets qu'il avait livrés à l'URSS un ancien employé de l'Agence de Sé-

curité nationale (NSA), Ronald Pelton, actuellement jugé à Baltimore.

Selon le porte-parole de la présidence, M. Larry Speakes, la publication de certains détails aurait causé un dommage irréparable à la sécurité nationale des États-Unis.

Outre l'intervention auprès des médias, la chasse aux fonctionnaires indisciplinés ou trop bavards est un des moyens envisagés pour tenter d'enrayer les fuites.



Rumeurs de libération et bruits de violence

Les rumeurs sur l'éventuelle libération d'otages occidentaux se sont amplifiées hier au Liban, au milieu des bruits de la violence. Deux personnes ont été tuées et cinq autres blessées, dans le troisième attentat à l'explosif en quatre jours dans le secteur chrétien de Beyrouth, alors qu'en secteur musulman, la sanglante guerre des camps qui se poursuivait encore a fait au moins quatre tués et 40 blessés.

Le chef des Forces libanaises (milices chrétiennes), M. Samir Geagea, accuse la Syrie d'être l'instigateur des attentats contre les régions chrétiennes.

Balaguer est élu en République dominicaine

SAINT-DOMINGUE (AFP) — M. Joaquín Balaguer, 78 ans, candidat du PRSC (conservateur) est devenu virtuellement président élu de la République dominicaine, selon le dernier bulletin de la junte centrale électorale, qui a terminé le décompte des votes dans la nuit de dimanche à lundi.

Selon le bulletin de la junte, dont la

légitimité est toujours contestée, M. Balaguer a obtenu 41,56 % des voix, contre 39,46 % M. Jacobo Majluta, candidat du PRD (social-démocrate). M. Juan Bosch, candidat du PLD (gauche nationaliste) a obtenu 18,37 % des suffrages.

La junte s'est toutefois abstenue de proclamer M. Balaguer vainqueur, et ni M. Balaguer ni M. Maj-

luta n'avaient commenté ces résultats hier matin. Dans l'entourage de M. Majluta, on indiquait que le dernier pourrait parler durant la séance du sénat prévue hier après-midi.

La reprise du décompte des votes et la publication des résultats a provoqué un net malaise dans les milieux politiques.

Ouverture de la session des Nations unies sur l'endettement de l'Afrique

Un plan de relance de l'Afrique de \$128 US milliards sera discuté

NATIONS UNIES (AFP) — Un quart de siècle après avoir conquis son indépendance, l'Afrique va se lancer dans un nouveau pari : assurer enfin son décollage économique en passant un « contrat » historique avec le reste du monde, dont l'appui financier lui est nécessaire pour remporter cette guerre contre la faim et la misère.

Les termes de ce « contrat », dont l'enjeu selon les experts n'est ni plus ni moins que la survie à terme du continent africain, le seul au monde à avoir régressé économiquement au cours des vingt dernières années, vont être négociés cette semaine par l'Assemblée générale de l'ONU, réunie d'aujourd'hui à samedi en session ministérielle extraordinaire. Cette session sera ouverte par le président du Sénégal, M. Abdou Diouf, en tant que président en exercice de l'Organisation de l'Unité africaine.

Ce « plan Marshall » pour le continent nécessitera US \$128 milliards répartis sur plus de cinq ans, dont les gouvernements africains se proposent de fournir plus des deux tiers.

Les pays occidentaux, qui devraient assumer la différence, ont accueilli favorablement le projet. Pour M. Princeton Lyman, l'un des hauts responsables du département d'État américain, il s'agit là d'une manifestation de « l'esprit (africain) de prise en charge de son propre avenir et de volonté d'entreprendre des initiatives difficiles ».

L'idée même de ce « plan Marshall » planétaire en faveur d'un continent, dont l'Afrique avait elle-même posé les bases il y a deux ans, démontre que malgré de multiples erreurs de gestion, souvent encouragées par des pays riches pensant avant tout en termes de conquêtes stratégiques et de marchés, l'Afrique fait preuve d'une maturité nouvelle.

Après avoir totalement négligé leur agriculture, au point que le sol africain ne peut plus nourrir sa population, les dirigeants du continent sont passés à l'autocritique et ont décidé de lancer une véritable « révolution verte », qui exigera des changements de priorité budgétaires fondamentaux et souvent douloureux, et de mettre l'accent sur deux autres secteurs

complémentaires, la lutte contre la désertification et la mise en valeur des ressources humaines.

Les pays africains se sont engagés à mettre au cours des cinq prochaines années \$82,5 milliards de dollars (provenant de leurs ressources propres et d'aides déjà promises) dans les trois domaines prioritaires désignés, la part du lion allant à l'agriculture et à ses secteurs d'appui, qui bénéficieront de US \$77 milliards d'investissements.

Mais cela n'est pas encore suffisant pour gagner la bataille contre la faim et l'Afrique se tourne vers le reste du monde, et surtout les pays riches. Elle leur demande, en échange des réformes qu'elle accomplira et qu'elle définira en accord avec eux :

■ de dégrader US\$45,6 milliards supplémentaires.

■ de créer un climat économique mondial meilleur.

■ de trouver des solutions au problème de sa dette (\$57 milliards) qui draine de plus en plus ses maigres ressources.

■ C'est là que sont apparues les premières difficultés, qui entraîneront des négociations serrées tout au long de la session extraordinaire. Au cours des travaux de la session préparatoire, les grands pays industrialisés ont indiqué qu'ils ne seraient pas en mesure de signer un tel contrat. S'ils sont prêts à accomplir des efforts financiers supplémentaires en faveur de l'Afrique et à chercher les moyens de dégager de nouvelles ressources dans le cadre des institutions financières internationales (FMI, Banque Mondiale etc.), ils refusent de s'engager sur des chiffres précis.

De la même façon, les pays riches, à commencer par les États-Unis et le Japon, se refusent à voir le problème de la dette discuté en profondeur lors de la session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU, estimant que celle-ci n'est pas un forum adéquat pour traiter de ce sujet.

Il y a une dizaine de jours le président du comité préparatoire, M. Edgard Pisani (France), avait cependant très prudemment manifesté à l'avis que des solutions temporai-

res pourraient se dessiner sous forme de possibles rééchelonnements à long terme.

M. Pisani avait par ailleurs indiqué que pour la première fois les pays de l'Est, qui seront présents à la session, paraissent intéressés à l'entreprise. Mais il est beaucoup trop tôt pour savoir jusqu'à quel point ils acceptent de participer à ce contrat. On ignorait même, à la veille de l'ouverture de la session, la composition de leurs délégations.

La session suit dans la foulée les « courses contre le temps » qui se sont déroulées dimanche dans le monde entier à l'appel de l'Association Sport Aïd, une émanation de Live Aid, qui avait recueilli l'an dernier des millions de dollars au bénéfice des victimes de la famine en Afrique.

Mais si l'attention de l'étranger se porte essentiellement sur « L'Afrique qui a faim », les dirigeants africains ont déclaré dans un rapport publié par l'ONU que la famine ne faisait qu'aggraver des problèmes structurels qui se retrouvent partout en Afrique, et qui, s'ils ne sont pas résolus, en feront « l'enfant malade de la communauté internationale ».

\$7,500,000

(Approximatif)

TIRAGE

lotto
649

MERCREDI

Ça change pas le monde. Sauf que...

COMMERCE ET POLITIQUE

CEUX qui doutaient des menaces protectionnistes que les parlementaires américains laissaient planer depuis quelques années sur les exportations canadiennes, auront tout intérêt désormais de réviser leur point de vue. En décrétant, jeudi dernier — le lendemain de l'ouverture officielle des négociations sur le libre-échange — de nouveaux tarifs sur les bardeaux et planchettes de cèdre importés du Canada, le président Reagan a cédé, pour une large part, aux pressions maintes fois exprimées par les membres du Congrès qui s'inquiètent de l'augmentation incontrôlée du déficit commercial américain et des nombreuses pertes d'emploi qu'il entraîne.

Malgré ses engagements non-équivoques en faveur du libre-échange, M. Reagan ne peut ignorer le point de vue des parlementaires dont plusieurs devront mettre leur siège en jeu à l'occasion des élections de novembre prochain. Déjà majoritaires à la Chambre des représentants, les démocrates n'ont besoin que de quelques gains pour contrôler le Sénat.

L'an dernier, plus de quatre cents projets de loi protectionnistes — qui ne concernaient pas que le Canada — avaient été déposés au Congrès. Si plusieurs sont morts-nés, d'autres ont été adoptés et le Canada en a très rapidement ressenti les effets. Les seules mesures (contingents, droits antidumping et compensatoires, surtaxes) prises, l'an dernier, par les autorités américaines touchant le Canada ont coûté \$6 milliards en exportations canadiennes, soit 6% de la valeur totale expédiée chez nos voisins du sud. Les industries concernées comptent 146.000 emplois. Selon les estimations du ministère des Affaires extérieures du Canada, une réduction de 10% de nos exportations vers les États-Unis ferait perdre plus de 250.000 emplois au Canada.

Mais la décision annoncée par le président ne représente qu'une mince concession face à un Congrès chaque jour plus irrité et mécontent de la politique suivie par l'Administration en matière de commerce international. En fait, le pire reste à venir. La Chambre des représentants en a donné une illustration, il y a quelques jours, en adoptant un projet de loi d'orientation nettement protectionniste qui concerne, cette fois, le Japon et l'Allemagne fédérale qui ont enregistré en 1985 des surplus commerciaux énormes vis-à-vis des États-Unis. Le projet de loi vise à contraindre le Président américain à prendre des mesures de rétorsions commerciales — qui jusqu'à maintenant ne relevaient que de sa seule autorité — contre les pays employant des pratiques commerciales déloyales. Il aurait pour effet également d'obliger les pays en cause à réduire leurs excédents de 10% par année.

Une forte majorité de la Chambre s'est prononcée en faveur du texte, dont 59 républicains,

alors que 111 du parti gouvernemental votaient contre. Tel quel, le projet a peu de chance d'être adopté, d'autant que le Président a indiqué son intention d'opposer son veto, ce qui obligerait la Chambre et le Sénat à obtenir séparément une majorité des deux-tiers. Mais la pression est si forte que plusieurs sénateurs se voient contraints d'agir et de manifester leur préoccupation de manière tangible, à quelques mois du scrutin. On s'attend donc à un texte plus modéré mais qui limitera néanmoins la marge de manœuvre du Président.

En fait, l'intention des parlementaires américains n'est rien d'autre que d'exercer un contrôle plus étroit sur les prochaines négociations bilatérales et multilatérales qui s'annoncent. En vertu de la Constitution américaine, le Congrès a le pouvoir exclusif de réglementation du commerce inter-états et international. En pratique toutefois, il délègue son pouvoir à l'Administration, mais pour des périodes de temps spécifiques et dans un cadre défini.

La surtaxe américaine sur les bardeaux de cèdre a choqué les autorités canadiennes, d'autant qu'elle fut annoncée, vingt-quatre heures seulement après le lancement des négociations sur le libre-échange. Cette guerre commerciale ne doit pas surprendre dans la mesure où elle fait partie des stratégies employées par chaque partie pour retirer les meilleurs avantages des négociations. La politique commerciale ne peut être suspendue durant la durée des pourparlers. Elle doit continuer à être appliquée et amendée au besoin.

Par ailleurs, les deux équipes de négociation se préparent à de graves difficultés, si Washington et Ottawa, soumis à la forte pression des lobbies, se laissent emporter par des mesures de représailles à la chaîne. Le gouvernement canadien a déjà annoncé qu'il répliquerait à la surtaxe américaine. Il n'a pas le choix. Il doit clairement montrer aux autorités américaines que le Canada est en mesure de riposter avec force à chaque sanction américaine. Ottawa ne doit laisser aucun doute sur ce point. Manifester une quelconque hésitation équivaldrait à nous placer en situation de faiblesse à la table de négociation.

La décision du Président américain a refroidi provisoirement les relations chaleureuses que les deux dirigeants entretenaient depuis leur rencontre de Québec en mars 1985. Si le chef de la Maison Blanche croit autant qu'il le déclare aux nobles vertus du libre-échange, il agirait dans le meilleur intérêt de l'amitié canado-américaine et contribuerait directement à la conclusion d'une véritable entente, s'il limitait pour un temps les mesures de rétorsion commerciales franchement inopportunes à l'égard du Canada.

— ALBERT JUNEAU

Avoir Bourassa en prime ?

QUÉBEC

GILLES LESAGE

LE MINISTRE délégué à la Réforme électorale a annoncé la semaine dernière, à la faveur de l'étude des prévisions budgétaires du directeur général des élections, que des amendements seront apportés à la loi électorale. Il faut attendre que le gouvernement rende public son projet — ce qui ne sera pas fait avant l'automne — pour savoir de quoi il en retourne au juste. Mais les intentions générales, telles qu'ébauchées par M. Michel Gratton, appellent d'ores et déjà un certain nombre de commentaires.

Ainsi, il faut se réjouir de ce que le gouvernement, au lieu de procéder à la pièce, veuille faire une révision d'ensemble, qui tienne compte autant de la loi électorale proprement dite que des listes électorales et du financement des partis politiques. Récemment intégré, le processus électoral est un tout dont les diverses parties sont liées les unes aux autres, relevant d'ailleurs de la même personne désignée par l'Assemblée nationale. Il convient donc d'en faire un examen minutieux et raffiné, de façon à s'assurer qu'une modification en apparence mineure ne porte pas atteinte à l'économie générale de la loi.

Encore faut-il en respecter l'esprit. La loi prévoit que les noms des souscripteurs de \$100 et plus, jusqu'à concurrence du maximum de \$3.000 par électeur, soient divulgués par les partis et rendus accessibles à quiconque s'intéresse au financement démocratique des partis. Or, depuis deux ans, le Parti libéral du Québec transmet au directeur général une liste informatisée, non par ordre alphabétique ou divisée selon les comités, mais par ordre d'arrivée à la permanence. De sorte qu'il est impossible de consulter rapidement cette masse d'informations pour savoir qui donne à quel parti et combien, d'autant que le nom d'un même électeur peut se retrouver à plusieurs reprises au fil de centaines de pages.

L'an dernier, M. Robert Bourassa

avait promis que son parti remédierait à cet invraisemblable cafoillissement. Il n'en a rien fait à ce jour. Au début du mois, le directeur général, M. Pierre-F. Côté, a évoqué ce manque flagrant de transparence de la part des libéraux et, dans une moindre mesure, du Parti québécois. La presque totalité des souscripteurs du PQ est facile à repérer et identifier, mais il en est un petit nombre — ceux qui font affaires directement avec la permanence ou souscrivent à l'occasion d'événements publics — dont il est difficile de retrouver trace. M. Côté a donc bien raison de demander que les partis soient obligés d'inscrire une seule fois, par comité et en ordre alphabétique, le nom, l'adresse et le montant total des contributions d'un électeur. M. Gratton se fait tirer l'oreille, invoque des difficultés techniques et autres arguments spécieux à l'ère des raffinements informatiques.

Sur un autre plan, le gouvernement veut réviser les règles concernant les limitations à la liberté d'expression durant les campagnes électorales, qu'il s'agisse de groupes et associations, ou encore de candidats-auteurs. Le problème s'est posé avec acuité en novembre dernier, notamment pour les professeurs Gil Rémillard et Denis Monière. Tout en exerçant, comme il se doit, un contrôle serré sur les dépenses électorales, il ne faut pas restreindre aux seuls partis accrédités l'exclusivité du discours électoral. On a souvent souhaité, dans cette page, des assouplissements à cet égard. Il faut respecter et encadrer la démarche partisane. Mais il faut aussi concilier contrôle et liberté de parole. Avec un fort penchant pour cette dernière, même ou surtout en période électorale.

M. Gratton a rappelé, par ailleurs, que le Parti libéral s'était opposé, lors de l'étude de la loi 2 en 1977, à ce que le financement des partis politiques soit réservé aux seuls électeurs. Soucieux de mettre un terme à la pratique séculaire des caisses occultes, le gouvernement péquiste fit en sorte que seules les personnes physiques, et non plus les personnes morales, participent au financement des partis. Les libéraux se sont fort

bien adaptés aux nouvelles règles de moralité civique. Mais il est un peu inquiétant d'entendre le ministre responsable remettre en cause, tout doucement, sur la pointe des pieds, ce que l'on croyait être un acquis désormais intouchable.

On s'en surprend moins, toutefois, quand on constate les trucs, pour ne pas dire les stratagèmes, que les libéraux ont mis au point pour faciliter leur financement populaire. Près du tiers de leurs fonds proviennent d'événements sociaux, cocktails, déjeuners-causeries ou dîners-bénéfices. Rien à redire à cela, d'autant que les noms des souscripteurs de \$100 et plus sont identifiés et divulgués dans les rapports annuels.

Ce qui est intrigant, par contre, c'est qu'il semble y avoir des tarifs imposés pour ce genre d'événements, dits publics, mais qui ne le sont pas toujours pour la presse. Ainsi, pour participer à un cocktail avec le chef et avoir droit à sa poignée de main, on doit verser jusqu'à \$1.000. Et pour avoir le privilège d'agapes amicales et d'un discours de M. Bourassa, on peut verser jusqu'à \$2.000 ou même \$3.000, soit le maximum permis pour un électeur. Il y a eu un dîner semblable, récemment, à Québec. En ayant eu vent, des journalistes s'y sont rendus pour partager la bonne nouvelle avec les heureux invités libéraux. Peine perdue. Des cerbères les ont refoulés dans l'antichambre.

Pourquoi ces réunions discrètes, sinon secrètes ? Pourquoi cette gêne à admettre les journalistes à un événement dont le premier ministre est l'invité extraordinaire ? Le procédé est habile, astucieux, mais il soulève un certain nombre de questions sur ce qui semble être des contorsions dangereuses avec la loi.

Il est vrai, me souffle un malin, qu'« avoir M. Bourassa en prime, comme orateur de la soirée, ce n'est pas nécessairement un cadeau. Mais ça peut rapporter gros. Il y a sûrement des libéraux qui préfèrent verser \$1.000 pour entendre le ministre Marc-Yvan Côté, ou \$2.000 pour avoir droit à son collègue Gilles Rochelleau. Mais qui peut bien vouloir de M. Bourassa en prime, en versant \$3.000 ?



Lise Bissonnette

Applaudir, enfin

CHACQUE FOIS que je passe le long du Stade olympique, grosse huite affalée dans son bassin à sec, j'enrage. Dix ans de résignation collective des Montréalais à l'apparition de cette chose n'y ont rien fait. C'est comme du malheur en capsule. Tout ce dont vous avez rêvé pour Montréal et qui n'arrivera jamais, parce que cette éponge l'a absorbé avant. L'entendez-vous en passant ? Cela respire au vent comme un monstreux poule, qui agoniserait encore quand nous serons tous morts. Il n'a de beauté que dans l'allégorie, démesurée, de notre échec.

En guise de célébration d'anniversaire, on pourrait élever un monument aux réalisations inconnues de Montréal, qui auraient pu voir le jour avec ce milliard de dollars coulés dans l'artifice et la fausse légende. À nos universités, qui seraient peut-être devenues les meilleures en Amérique. À la restauration du patrimoine, qui serait devenu le plus étonnant en Amérique. Aux laboratoires de recherche, qui nous auraient donné une longueur d'avance. Etc. Chacun a son petit cimetière de ce que nous a coûté le délire Drapeau.

Le mien est culturel. Avec un milliard, et un leadership municipal éclairé, que serait Montréal en 1986 ? Une ville dont le cœur ne serait plus une collection de stationnements et d'immeubles vétustes en attente d'incendies, mais un ensemble d'équipements petits et grands, publics et privés, où se réuniraient créateurs et interprètes, touristes et habitants, stimulés par l'histoire partout présente et la douce folie de visionnaires qui dessineraient l'architecture montréalaise de demain. Une ville où le conseil municipal devrait réserver beaucoup de temps à planifier cet investissement, le suivre, le faire fructifier, tant sa réputation en dépendrait. Une ville vivante, en somme, qui nous ferait tourner la tête un peu comme les plus grandes, Paris, New York.

Mais ce n'est pas arrivé. Pendant qu'on dépense un million pour vendre la ville comme « destination culturelle », le Musée d'art contemporain était clos dimanche dernier parce que l'exposition temporaire qu'il prépare pour l'été prendra toutes ses rares salles; il n'y avait donc pas de place, pendant le montage, pour montrer autre chose. La misère. Pas étonnant qu'il faille inclure les championnats de tennis et de canot-kayak dans la publicité « culturelle » qu'on sert aux Américains cet été. Pour trois expositions et quelques festivals, on est si peu habitué à l'effervescence culturelle qu'on se croit en pleine tornade. Le ridicule.

Voilà pourquoi il faut applaudir à deux mains et mille le programme de développement culturel que le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) vient de publier hier, enfin. C'est un événement de taille : pour la première fois dans l'histoire de cette ville, un parti municipal s'intéresse spécifiquement à la culture, en parle, en promet, en veut.

Le texte, *Un parti pris pour la culture*, sent encore l'effort tout neuf, l'application de l'élève studieux et pas trop spontané qui veut obtenir la bonne note des examina-

teurs, et qui l'aura. Il n'est pas loin le temps où le RCM, comme bien des gens de gauche, tenait la culture pour un luxe coupable, une jouissance consummatrice qui détourne les énergies des citoyens et des citoyennes et les rend semblables aux bourgeois. Les traces de ce folklore ont à peu près totalement disparu. Le programme est crédible, bien adapté aux réalités montréalaises, faisable. S'il y manque un zeste d'audace, et d'instinct, on ne va pas chicaner. Ce n'est surtout pas le moment de souhaiter que le RCM nourrisse à son tour des méga-visions.

Le cheminement que propose le parti de M. Doré est tout à fait sain pour une grande ville, enfin. Il dit des choses qui seraient ailleurs des lapalissades mais qui, ici, sont des joies de sagesse. Qu'une ville doit se donner un cadre, une politique de développement culturel. Que Montréal est le premier maître d'œuvre dans l'aménagement de son territoire et, à ce titre, a le droit et le devoir de coordonner les interventions des autres pouvoirs, Québec et Ottawa, dans ses équipements culturels. Qu'une ville peut soutenir directement ses producteurs, créateurs, diffuseurs culturels.

L'évidence étant ainsi admise pour la première fois dans le voisinage de l'hôtel de ville de la deuxième ville francophone du monde industrialisé, s'ensuivent quelques promesses concrètes. Montréal aura un vrai service des affaires culturelles, qui aura son budget séparé. Fini le mensonge d'un budget « culturel » qui finance essentiellement le Jardin botanique, l'Aquarium, le Planétarium et La Ronde. Montréal aura une commission consultative sur le développement culturel, qui conseillera les autorités municipales et proposera des orientations. Fini, espérons-le, l'arbitraire des goûts du premier magistrat et de son lieutenant, comme critère de notre menu culturel. À elle seule, cette simple réorganisation, bien normale, vaut des bravos.

On se réjouira surtout du redressement financier que promet le RCM, et qui fait maintenant largement consensus, sauf au Parti civique. Le Conseil des arts de la Communauté urbaine (CACUM), que M. Drapeau affame par son veto depuis plusieurs années, recevrait désormais, sans devoir le négocier, un pour cent du budget annuel de la Communauté. Le RCM se refuse à abolir la « taxe d'amusement », qui permet à la Ville non seulement de récupérer entièrement sa part des subventions que verse le CACUM aux organisations artistiques, mais de faire des profits sur leur dos. On propose ici, plus intelligemment, de réinvestir le produit de cette taxe dans le milieu culturel. Quant aux grands équipements culturels, beaucoup plus coûteux, ils pourraient se planifier à partir d'un « fonds d'investissement culturel conjoint », à administrer avec les gouvernements fédéral et provincial, dont les contributions sont plus importantes que celles de la municipalité.

Tout cela ne suppose que très peu de dépenses nouvelles, et coûte surtout un changement de menta-

lité. Qui vient petit à petit.

Il y a, en effet, peu de propositions très audacieuses, dans le plan du RCM, sauf un début de vision de ce que pourrait devenir notre malheureux centre-ville, si le pouvoir municipal se mettait à avoir de l'imagination, à vivre en son temps. Il est question d'identifier les « pôles culturels » spécialisés dans la ville, et de les relier par des « corridors » qui, par le mobilier urbain ou l'affichage par exemple, créeraient un environnement en même temps que des itinéraires. Le concept paraît aujourd'hui un peu flou, vaguement calqué sur le trajet des « autobus culturels » de New York, mais c'est un début. Il témoigne au moins d'un esprit nouveau, où les manifestations culturelles de rue, par exemple, ne sont plus considérées comme des nuisances publiques, mais bien des atouts.

Il aurait fallu, pour qu'on y croie encore plus, que le RCM lance un appel beaucoup plus enthousiaste au Montréal commercial, qui est aussi le cœur de cette ville, à embarquer avec lui dans cette renaissance culturelle.

Il est, en effet, question ici d'amener la ville à baigner petit à petit dans une sorte de fièvre de création. Cela ne se produit pas magiquement, en faisant des règlements qui consacrent un pour cent du coût des constructions et rénovations municipales à l'acquisition d'œuvres d'art, ou en revoyant quelques politiques fiscales. Il faudrait, au fond, que chaque « développeur » se sente tenu de contribuer à l'animation culturelle de Montréal. Pourquoi ne pas rendre la communauté d'affaires de la métropole responsable des « incubateurs d'entreprises culturelles » dont le RCM lance l'idée ici de façon un peu marginale à son propos ? Le parti de M. Doré n'est pas encore pleinement réconcilié avec l'inévitable capital et surtout les capitalistes, mais il devrait justement oser leur demander un meilleur effort.

Echaudé peut-être par les vagabondages internationaux de M. Drapeau, de l'architecture française aux trésors chinois, le RCM parle du Montréal culturel comme d'une ville ouverte sur le monde mais n'en donne pas trop de signes. On ne le chicanera pas pour son insistance à vouloir appuyer prioritairement les créations culturelles « d'ici » ; développement bien ordonné commence par là. Mais on voit mal par quels mécanismes il voudrait inscrire la métropole dans les grands circuits internationaux, qui nous ignorent très largement quand vient le temps, par exemple, de faire voyager de vraies grandes expositions, ou d'inviter des villes à participer à des événements et des confrontations d'envergure, comme des festivals, des biennales, des foires culturelles.

Tout le défi est de penser cette ville sans complexe, de la vouloir à sa mesure, potentiellement si forte, sans verser dans la mégalomanie et la prétention. Le RCM vient de produire un document intelligent, le premier dont le Montréal culturel puisse enfin se réjouir. Il l'a fait en période électorale, soit. Mais, sans cette arrière-pensée impure, nous n'y serions jamais arrivés. Souhaitons-en bien d'autres.

LETTRES AU DEVOIR

Opération Zorro

C'EST TRÈS chevaleresque, Monsieur Leclerc, d'avoir volé au secours de votre collègue Carole Beaulieu. Mais croyez-vous qu'elle en avait vraiment besoin ? Les critiques des féministes s'adressaient autre, sinon plus, au DEVOIR, qu'à Madame Beaulieu.

Il est évident que bien des hommes et même des femmes aimeraient qu'on tourne la page. Le féminisme c'était une mode « dérangeante », c'est fini, on passe à autre chose !

Seulement voilà, le féminisme n'est pas une mode, c'est un mouvement social, peut-être le plus révolutionnaire du vingtième siècle. En effet, vouloir fondamentalement changer les rapports hommes/femmes dans notre société, risque de déplaire à bien du monde. Or, ce n'est pas parce que le mouvement féministe n'a plus le caractère sensationnel des années 70, qu'il est moribond. En effet, les deux derniers colloques féministes, nettement moins couverts que les Realwomen ou les commandos d'action directe contre M. Morgentaler dans le DEVOIR, témoignent de la vitalité du mouvement féministe au Québec. Quand 800 féministes se réunissent pendant trois jours au Palais des Congrès pour parler d'éducation, de santé et de pouvoir, c'est un signe de vitalité. Quand la Fédération des femmes du Québec fête ses 20 ans comme association féministe de près de 35.000

membres à travers le Québec, on ne peut pas parler de la mort du féminisme.

Ce que nous voulions dire au DEVOIR, et aux journalistes femmes comme Renée Rowan et Carole Beaulieu que nous apprécions non seulement pour leur professionnalisme mais aussi pour leur sensibilité aux questions qui touchent plus particulièrement les femmes, c'était : attention, ne donnez pas trop d'importance à quelque chose qui n'en a pas !

— EVELYNE TARDY, professeure

Montréal, 8 mai.

L'anglais clé du succès en sciences

NOUS SAVIONS déjà que l'anglais est la clé du succès dans plusieurs domaines de la vie publique au Canada et même au Québec. Une déclaration récente d'un fonctionnaire de la science fédérale confirme que c'est le cas dans le domaine de la science.

Ce fonctionnaire, dans un article que reproduit *Current Contents* du 30 septembre 1985, a déclaré et je cite après traduction libre :

« Au Canada, certains scientifiques francophones n'ont aucune objection à la prédominance de l'anglais. »

« Ils disent : « La recherche est un métier, un commerce. Pour faire de la recherche, il vous faut employer les outils de ce métier et de ce commerce. L'un de ces outils est l'anglais. »

« Mais l'idée que langue et culture sont inséparables est enracinée profondément dans les es-

prits de ceux qui plaident pour une renaissance du français scientifique. Nous ne pouvons pas rester insensibles à l'égard de ceux qui craignent pour l'intégrité linguistique de leur pays. Mais est-ce que l'intégrité linguistique du pays se trouverait vraiment mise en cause dans la présente question ? »

« Dans notre rôle de garde-barrières de la science, nous, rédacteurs de revues, nous avons donc un rôle considérable à jouer : c'est d'aider les auteurs qui n'ont pas l'anglais comme langue maternelle, à écrire leurs articles en anglais le plus clairement possible. »

Quel beau bouquet de fleurs à l'adresse de ceux d'entre nous qui ont été forcés par le système de la science au Canada à mettre leur langue dans leur poche afin d'atteindre le succès ! Au nom de la reine Elisabeth, on les récompense richement, par toutes sortes de subventions, de dignités et de distinctions canadiennes et même québécoises.

Pourquoi alors vient-on nous déclarer que les deux langues sont totalement égales au Canada ! (Mulroney : « Notre pays ne doit compter que des citoyens de première classe ». 25 avril 1985 : « Je parle pour tous les Canadiens, les francophones et les anglophones ». 27 janvier 1986 : d'Iberville Fortier : égalité totale du français et de l'anglais, le 5 mars 1985.)

Ce fonctionnaire s'appelle Jeffrey Watson. Il est directeur de l'information et de la publication au ministère des Pêches et Océans du Canada. Sa déclaration fut sans doute autorisée par son ministre (Tom Siddons).

— PIERRE DEMERS, LISULF

Saint-Laurent, 4 mai.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Québecor Inc., dont les ateliers sont situés au 9130, rue Boivin, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR :

= \$3,25 par semaine le samedi seulement = \$1,00

Pour information :

à Montréal : 332-3891

à Québec : (418) 687-2022

Livraison par porteur :

Édition quotidienne = 139\$ par année

75\$ 6 mois

39\$ 3 mois

Livraison par la poste :

Édition quotidienne = 145\$ par année

79\$ 6 mois

42\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361

Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

De la confiance généreuse à l'arrogance belliqueuse

SOLANGE CHAPUT
ROLLAND

LE 2 DÉCEMBRE 1985, la population du Québec, dans une large majorité faisait la fête, en élisant le gouvernement Bourassa à qui elle accordait sa généreuse confiance. Impressionnée par la valeur d'une équipe renouvelée, rajeunie, revigorée par des projets économiques de large envergure, cette population choisissait le réalisme et l'élan quotidien aux aspirations collectives vers une souveraineté politique qui paraissait peu compatible aux jeunes, plus préoccupés de succès personnels et rapides que de grands rêves pour les années à venir. Peu de jours après son élection, le nouveau cabinet se mettait à la tâche et résolument commençait à privatiser, à « déréglementer » avec une efficacité à faire peur aux timides et aux hésitants.

À voir agir ministres et députés, nous étions quelques-uns à entendre une voix répéter à longueur de journées « en avant toute... » et à imaginer un maître à bord chargé de souffler dans les voiles même par temps calme. Chacun qui avait voté libéral se félicitait de son choix et se répétait qu'il ou elle avait eu raison de confier le sort de cette province-État ou société à une équipe aussi dynamique. Mais nous étions loin de penser que notre confiance électorale deviendrait de l'arrogance libérale et que la privatisation au Québec deviendrait la *privogitisation* du Québec.

Ceux de nous qui avons vécu dans des milieux financiers et industriels savons fort bien qu'une usine ne se gère pas avec des hésitations et des projets abstraits. Mais ceux et celles de nous qui avions sursauté, en apprenant que pour un candidat vedette le Québec était une *business* à être gouverné comme une *business*, sommes déconcertés de comprendre qu'effectivement depuis le 2 décembre 1985, notre Québec est une multi-provinciale, présidée par un Chairman of the Board, selon l'expression du chef de cabinet-entreprise du premier ministre Bourassa, M. Rémy Bujoid.

Or, le Québec n'est pas, et ne sera



M. Paul Gobeil, président du Conseil du Trésor

jamais une *business* et la notion des profits et pertes commence déjà à devenir, aux yeux de plusieurs, des pertes pour tout le monde et des profits pour personne, tant ce gouvernement élu dans l'enthousiasme nous refroidit, nous interdit, nous paralyse et nous scandalise.

Qui, cependant, lui reprocherait de relancer notre économie, de « dégraisser » l'État, de réduire les dépenses ? Lui faut-il hélas agir comme si la plupart des ministres étaient robotisés, et le premier ministre vidé de toute chaleur humaine ? Lui faut-il absolument, pour être efficace, se désincarner, et prendre la suffisance dans le ton pour de la persévérance dans l'action ? Quand mon collègue Marcel Adam écrit en éditorial dans *La Presse* que le chef du gouvernement « utilise le ton condescendant et im-

patient du maître fatigué de répéter le même enseignement au cancre de la classe », il met un doigt brûlant sur le nouveau style de l'ancien Robert Bourassa, style qui devient le modèle du discours adopté par ses députés et ministres sur le parquet de l'Assemblée nationale. Pourtant ce n'est pas avec cette arrogance démesurée et si tristement ridicule que M. Bourassa a retrouvé la confiance des siens et celle de notre population. Ce qui nous frappait chez lui n'existait plus : la courtoisie, l'absence de rancœur, la belle simplicité et la patience à répondre aux questions de ses interlocuteurs.

Aujourd'hui, quand le maître consent à parler, le peuple doit s'écarter... Je ne crois pas que la popularité d'un gouvernement tienne uniquement à son efficacité ; je ne crois pas non plus que le Québec

puisse être envisagé comme une immense industrie destinée à fabriquer des produits, fussent-ils de la plus haute excellence. Nous sommes un peuple, qui a duré et perduré parce qu'il avait foi non seulement dans ses réalisations mais aussi dans sa destinée. Ce ne sont pas là des mots de femme émotive, mais de citoyenne qui connaît suffisamment les siens pour croire qu'ils n'auraient pas tenu contre toutes les adversités seulement en fonction de leur artisanat.

Le Québécois a puisé dans son âme même les forces de sa résistance et parce que celle-ci doit être constamment remise en question, il ne résistera pas éternellement à la mer anglo-américaine qui l'entoure si ses dirigeants parlent à leurs ordinateurs plutôt qu'à son cœur. Nous ne sommes pas des commis-voyageurs de l'État, mais des hommes et des femmes qui ont besoin de rêver pour agir et d'agir pour rêver. Notre gouvernement n'est pas et ne doit jamais devenir un conseil d'administration dont le premier ministre serait le Président ou Chairman of the Board. Nous élisons des hommes et des femmes à grands ou à petits formats, mais en majorité animés par le désir de servir et de guider, de gouverner non de gérer, et de rassembler pour construire, instruire et réussir non seulement à lire un livre de banque mais surtout pour écrire un livre d'histoire. Et l'histoire se vit avec des tripes, du cœur et de l'âme autant qu'avec des calculatrices, des logiciels et des logiciens.

L'opposition a aussi un rôle à jouer dans ce que Marcel Adam a justement nommé la *dégradation de l'Assemblée nationale*. Le parti dont elle est issue a joué longtemps sur les émotions nationalistes de tous et de chacun. J'ai vécu intensément le débat référendaire et je ne voudrais pour rien au monde retrouver le climat de fièvre et de tensions partisans qui a caractérisé mon temps politique. Entre une saine fougue parlementaire et des colères impériales, il y a place pour la sévérité, la rigueur et la véhémence. Mais ce *salon de la race* doit demeurer le haut lieu de la démocratie, ce qu'il n'est plus. Et dans ce cas, la raison du plus fort n'est pas la meilleure.

Créer des Conseils des droits de la personne

BENOÎT BOUCHARD

Extraits de l'allocation prononcée par le Secrétaire d'État du gouvernement canadien à l'occasion de la conférence tenue par la Ligue des droits de la personne du B'nai Brith, le 16 mai dernier à Montréal

L'ENTRÉE en vigueur de la Charte canadienne des droits et libertés, un jour d'avril vieux il y a quatre ans, s'est accompagnée d'un certain nombre de prévisions. Certains croyaient qu'elle réglerait pratiquement tous les problèmes, créant des conditions où la discrimination ne pourrait plus exister et où toutes les inégalités seraient éliminées ; d'autres pensaient qu'elle aurait un effet minime sur la société canadienne. Il nous paraît hors de doute aujourd'hui qu'il s'agissait là de points de vue extrêmes, et que la vérité se situe quelque part entre les deux.

Il est indubitable que les droits continuent d'évoluer, et que nous n'en arriverons jamais à dire : « Nous avons maintenant atteint le point où tous les droits sont protégés. » Seuls des débats publics vigoureux et l'échange de renseignements démontrent clairement la nécessité d'accorder de nouvelles protections.

Les organisations non gouvernementales jouent un rôle de premier plan lorsqu'il s'agit de susciter la libre discussion de questions cruciales qui mène à la définition et à l'examen des normes, problèmes et protections touchant les droits de la personne. En ce qui a trait aux nombreux droits économiques énoncés dans les accords internationaux, ces mêmes organisations joueront un rôle clé pour ce qui est de déceler les violations et d'examiner, dans le cadre de discussions publiques, différentes options offrant de véritables remèdes.

C'est en grande partie aux groupes bénévoles qu'on doit l'évolution des mentalités et des enjeux essentielle à l'élargissement de l'application des normes touchant les droits de la personne.

Par exemple, le harcèlement sexuel au travail et le problème des femmes battues ont déjà été considérés non pas comme des questions liées aux droits de la personne, mais, de façon plus générale, comme des questions sociales. Les traiter comme des actes de discrimination à l'égard des femmes a facilité la recherche de solutions. De même, l'agression sexuelle contre les enfants a toujours été considérée comme un problème grave, mais pas toujours comme une question relevant des droits de la personne. On prend de plus en plus conscience de l'aspect « droits de la personne ».

En démontrant que certains problèmes sociaux sont essentiellement du domaine des droits de la personne, on leur confère un certain caractère prioritaire — ce qui, je suppose, explique en partie pourquoi un plus grand nombre d'organisations non gouvernementales, lorsqu'elles examinent les grandes questions qui les intéressent, en dégagent les aspects liés aux droits de la personne.

Les organisations bénévoles et les médias jouent un rôle non seulement

dans l'élaboration des normes, mais dans leur application. Il s'agit notamment de sensibiliser le public aux questions touchant les droits de la personne, comme le fait ici la Ligue des droits de la personne du B'nai Brith.

En exprimant vigoureusement leurs besoins et en exerçant des pressions efficaces sur les députés, les groupes de personnes handicapées ont fait en sorte que le rapport *OBSTACLES* réponde entièrement à un grand nombre des questions qu'ils avaient soulevées.

Bien que la législation ait joué un rôle primordial dans la détermination des droits de la personne, il est manifeste qu'une grande partie des interventions dans ce domaine s'appuient sur des moyens non législatifs, notamment la promotion des droits de la personne par la sensibilisation du public. Promouvoir les dispositions de la charte est une tâche imposante parce qu'elle consiste non seulement à renseigner les gens sur ces dispositions, mais aussi à leur faire prendre conscience de leur impact actuel ou éventuel. Il est nécessaire d'amener la collectivité à accepter ainsi qu'à comprendre la charte et ses conséquences.

Comme vous le savez, le programme de contestation judiciaire, anciennement financé par le Secrétaire d'État, offre un recours très important aux groupes ou particuliers qui désirent déterminer leurs droits compte tenu des dispositions de notre constitution. L'administration de ce programme a récemment été transférée au Conseil canadien de développement social. Les noms des personnes qui feront partie du Comité des droits à l'égalité seront annoncés prochainement.

Le Comité permanent des droits de la personne, créé dans le cadre du processus de réforme parlementaire plus tôt cette année, tentera fort probablement de recueillir les vues des organisations non gouvernementales. J'encourage donc les groupes représentés ici aujourd'hui à faire connaître leurs points de vue sur les droits de la personne au comité. Il faut procéder à des recherches plus systématiques pour déterminer dans quelle mesure les Canadiens jouissent véritablement des droits reconnus par le Canada, aux niveaux tant national qu'international. Étant donné que les Conseils de la situation de la femme (fédéral et provinciaux) ont pu effectuer des recherches très utiles sur les questions féminines, il faudrait peut-être créer des conseils des droits de la personne qui seraient chargés de mener des recherches afin de déterminer dans quelle mesure les droits de la personne sont respectés au Canada. Si vous et d'autres organisations non gouvernementales du pays souhaitent la réalisation de recherches systématiques du genre, je vous suggère d'exercer des pressions sur tous les gouvernements pour qu'ils créent les mécanismes appropriés.

La présente conférence est un exemple de la façon dont beaucoup d'organisations, réunissant de nombreux experts et se concentrant sur un grand nombre de questions, peuvent nous aider à mieux comprendre les questions touchant les droits de la personne.

« Un appui prioritaire à la création d'ici »

Extraits de l'énoncé de politique culturelle du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM)

LE DÉVELOPPEMENT urbain à Montréal passe par un développement culturel, économique et communautaire conjoint. Le secteur culturel et artistique doit avoir une place bien identifiée et définie. Dans cette optique, la vocation culturelle de Montréal doit être conçue comme un élément de son développement.

Ainsi, selon le RCM, l'administration municipale doit :

■ Reconnaître que l'activité culturelle est une des composantes majeures de ce que l'on entend par qualité de vie et la rendre accessible à l'ensemble de la population.

■ Accorder un appui prioritaire à la création d'ici, tout en reconnaissant la valeur de grandes manifestations culturelles en provenance de l'extérieur.

■ Reconnaître la pratique artistique montréalaise dans son ensemble et dans sa variété.

■ Affirmer le rôle de Montréal comme métropole culturelle à vocation internationale.

■ Affirmer le rôle de Montréal à titre de catalyseur et de plaque tournante de notre développement culturel et articuler une stratégie qui tienne compte du fait que la moitié de la population québécoise habite à Montréal et dans sa région limitrophe.

■ Reconnaître l'interaction majeure du développement culturel avec le développement économique et social, de même qu'avec l'aménagement du territoire.

■ Distinguer le domaine socio-culturel des pratiques artistiques professionnelles, deux secteurs importants à soutenir, qui n'ont pas les mêmes objectifs mais qui peuvent être complémentaires.

L'état de la situation, la volonté politique du RCM d'agir dans le domaine du développement culturel ainsi que son objectif de confirmer Montréal comme capitale culturelle sur le plan international, amènent des réorientations importantes des attitudes et des actions de l'administration municipale.

Nous considérons essentiel que l'administration municipale montréalaise joue un rôle de maître d'œuvre dans le développement culturel sur son territoire. Ce rôle, une administration RCM entend l'exercer en concertation avec les divers paliers de gouvernement et les divers milieux impliqués dans le secteur culturel.

En matière culturelle, Montréal peut intervenir :

— par l'élaboration d'une politique de développement culturel ;
— par la mise en place de services municipaux qui visent à mettre en œuvre et à enrichir cette politique ;
— par les politiques fiscales et les ré-



La salle Wilfrid Pelletier de la Place des arts

glements municipaux qu'elle édicte et applique ;
— auprès des autres paliers de gouvernement ;
— auprès du Conseil des arts de la Communauté urbaine (CACUM).

Il nous apparaît vital d'élaborer une politique de développement culturel axée sur le soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la promotion culturelles. Cette politique devra tenir compte du caractère pluraliste de Montréal.

Cette politique reposera sur les principes généraux que le RCM préconise et sera mise en place et enrichie par le travail de deux instances. L'une sera administrative : le Service des affaires culturelles ; l'autre consultative : la Commission consultative sur le développement culturel.

Afin de mettre en œuvre une politique de développement culturel, une administration RCM créera un véritable Service des affaires culturelles. Ce service sera un lieu de concertation et de coordination des interventions en matière culturelle des autres paliers de gouvernement (fédéral, provincial, CUM), des institutions publiques, des organismes et des corporations privées agissant sur son territoire.

Le Service des affaires culturelles travaillera dans un esprit de rapprochement avec les divers intervenants du milieu concerné. Il sera un lieu accessible et un lieu de coordination avec les autres services mu-

nicipaux qui peuvent offrir une aide au milieu culturel et artistique montréalais.

Cela implique la réorganisation de l'actuel Service des activités culturelles et un effort concerté pour dissiper la confusion qui règne quant aux notions de culture, de loisir et d'animation.

Ainsi la structure du Service devra refléter des fonctions de soutien à la pratique artistique professionnelle, d'appui aux loisirs éducatifs et culturels et à la vie culturelle des quartiers, d'inventaire des besoins en équipements et établissements culturels et de promotion des activités culturelles et artistiques.

Le RCM veut associer le milieu culturel et artistique à la définition et à la mise en place d'une politique de développement culturel. C'est pourquoi une administration RCM instituera une commission consultative sur le développement culturel à Montréal, réunissant des représentants et représentantes de ce secteur d'activité ainsi que des représentants et représentantes de la Ville. Cette commission aura pour mandat de conseiller l'administration sur les orientations à prendre.

Cette commission pourra permettre non seulement la concertation entre les autorités municipales et le milieu concerné, mais, nous le croyons, entre les intervenants et intervenantes de ce même milieu.

L'aide financière directe ne doit

pas constituer le seul moyen pour favoriser le développement culturel. Il sera nécessaire de procéder à la révision des politiques fiscales et des règlements municipaux touchant les activités culturelles et artistiques sur le territoire.

En ce qui a trait à la taxe d'amusement, nous entendons favoriser une politique de réinvestissement des revenus générés par la taxe d'amusement dans le milieu culturel. De plus, nous voulons revoir les mécanismes et le mode de perception de cette taxe.

Qu'il s'agisse de leur politique et programmes en matière culturelle, ou des fonds destinés, entre autres, aux établissements et équipements culturels, les décisions que prennent les gouvernements supérieurs dans ce domaine affectent directement le milieu culturel et artistique et l'ensemble de la population montréalaise. De nombreuses autres mesures, notamment dans les domaines fiscal et économique, ont des incidences majeures sur le développement culturel.

C'est pourquoi une administration RCM se dotera d'une stratégie d'intervention visant l'harmonisation des politiques et actions fédérales et provinciales en matière culturelle sur le territoire de Montréal. La création d'un fonds d'investissement culturel conjoint, en serait une bonne illustration.

Montréal participe directement pour 55 % du budget du CACUM. Son rôle y est donc prépondérant. Une administration RCM réévaluera sa position relative au sein du CACUM afin d'harmoniser avec plus de rigueur son action propre avec celle de l'organisme supra-municipal et celle des autres membres de la CUM.

Comme il en a déjà pris l'engagement, le RCM, comme éventuelle administration, verrait à faire appliquer une politique qui porterait le budget du CACUM à un pour cent du budget de la Communauté.

En effet, il est essentiel que les fonds mis à la disposition du CACUM pour l'aide au développement culturel de la métropole, le soit de façon statutaire (1 % du budget) plutôt que d'être soumis aux aléas de la volonté politique, comme c'est le cas actuellement. Après un nécessaire ratissage par quatre ans, cette formule aurait l'avantage de stabiliser à un niveau adéquat (comparable à celui d'une communauté urbaine comme celle de Toronto) le budget du CACUM.

La réputation de Montréal comme capitale culturelle, au pays comme à l'étranger, repose avant tout sur le foisonnement et la qualité de la production culturelle montréalaise, le RCM préconise un appui prioritaire à la création d'ici, même s'il reconnaît la valeur de grandes manifestations culturelles en provenance de l'extérieur.

EXPOSITION CHINOISE

NOTES
DE LECTURE

JEAN-PAUL COUPAL

* Louis Frederic, *Kangxi Grand Khan de Chine et Fils du Ciel*, Paris, Arthaud, 1985, 248 pages.

C'EST ÉTÉ à lieu, à Montréal, l'exposition des merveilles de la civilisation chinoise. Pour bien s'y préparer, on peut toujours consulter les synthèses les plus complètes possible, telles ces vénérables *Histoire de la Chine et de la civilisation chinoise* de Tsui Chi (un Chinois anglicisé) et *Histoire de la Chine* de W. Eberhard, parues toutes deux chez Payot (1949 et 1952) ainsi que *L'Histoire de la Chine* de René Grousset, chez Fayard (1942) qui, bien que vieillies, conservent cependant toute la richesse des grandes synthèses. Pour les plus fortunés, il y a *Le monde chinois* de Jacques Gernet, publié chez Armand Colin (1972).

Connaissions-nous la Chine ? demandait, il y a vingt ans, le titre d'un livre d'Etienne. Cette question est toujours d'actualité depuis trois siècles, puisqu'à chaque génération, les Occidentaux redécouvrent la Chine, et une Chine toujours différente d'une fois à l'autre ! L'actuelle génération redécouvre la Chine à travers sa modernisation mi-socialiste mi-capitaliste. Mais une génération auparavant, on redécouvrait une Chine révolutionnaire brandissant le célèbre « petit livre rouge » et scandant les slogans poético-politiques du président Mao. Une génération avant encore, c'était une Chine ployant sous le joug de l'occupation japonaise que les petits Occidentaux redécouvraient en lisant *Le Lotus Bleu* des aventures de Tintin. Une génération plus tôt, au tournant du siècle, c'était à travers la « diaspora » chinoise des coolies, venus sur la côte ouest du Canada et des États-Unis travailler dans les mines ou comme poseurs de rails avant de monopoliser les petits commerces de buanderie, que les Occidentaux s'effrayaient du « péril jaune ».

Il y avait un peu plus d'une géné-

ration déjà que, par les Guerres de l'Opium, la Chine avait fait la première page des journaux d'Europe et d'Amérique, et cela, cinquante ans après que la mission Mac Cartney eût « ouverte » la Chine au commerce anglais. Il faut remonter une génération encore pour assister à la popularité des « chinoïseries », les porcelaines de Chine décorant les salons rococos où les « philosophes » digressaient sur une Chine sortie tout droit de leur imagination ! Et une génération plus tôt, encore, cinq siècles après Marco Polo, la Chine de l'empereur Kangxi (1661-1722), contemporain de Louis XIV et à qui on peut le comparer avantageusement, apparaissait dans toute sa splendeur à des visiteurs européens qui, à leur tour, redécouvraient la Chine. Ces Occidentaux qui, tout au long de ces générations, avaient pourtant affirmé que la Chine était un géant endormi !

Avec la biographie de Kangxi (parfois orthographié K'ang-Hsi ou K'ang-Hi), Louis Frédéric nous présente celui qui, à la mort prématurée de son père, devient le second empereur de la nouvelle dynastie Qing mandchoue qui, en 1644, a réussi à renverser la dynastie autochtone han moribonde des Ming. Rapidement sinisée, la nouvelle dynastie devait être la dernière des grandes dynasties impériales à gouverner la Chine jusqu'à son renversement, en 1912, par la République de Sun Yat Sen.

Empereur à huit ans, Kangxi dut supporter une régence parfois contrainte, mais dès sa majorité, il accéda au pouvoir et eût à s'imposer à la Chine du Sud, encore fidèle aux derniers représentants des Ming, protéger les frontières nord contre l'empilement des établissements russes, éliminer la piraterie et conquérir Formose, pacifier les marches de l'empire en Mongolie et au Tibet et réaffirmer, avec force, les principes confucianistes à la base de toute l'administration chinoise. Grâce à une saine politique de souplesse et de tolérance, sans jamais négliger les privilèges dus à son rang, Kangxi consolida, pour une dernière fois, le principe de « L'Empire du Milieu ».

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Bilinguisme

ment, justifie de qualifier un quartier d'« anglophone » ou de « francophone »? Suffit-il par exemple que la majorité des habitants soit francophone? Ainsi une ville qui compte 51 % de francophones et 49 % d'anglophones est-elle francophone? Comment faut-il appeler une ville où vivent 40 % d'anglophones, 35 % de francophones et 25 % d'allophones? Ces deux exemples suggèrent qu'il vaut mieux parler de ville « majoritairement francophone », si elle compte une majorité absolue de francophones, et « principalement francophone » s'il ne forment que la majorité relative.

Les choses se compliquent quand on prend en compte les allophones. En fait, les allophones sont même plus nombreux à Montréal que les anglophones soit 18,8 % contre 14,6 %. Cependant, seule une construction de l'esprit permet d'embrasser les allophones dans le même univers logique. Dans la réalité, il existe plusieurs communautés culturelles et l'une ou l'autre d'entre elles peuvent même être prédominante dans un quartier de planification ou un secteur de recensement. Lorsqu'on les regroupe ensemble, il faut avoir cela à l'esprit. À l'échelle de Montréal, aucune en particulier n'est cependant plus nombreuse que la communauté anglophone.

Il existe par ailleurs une règle juridique concernant la reconnaissance des institutions autres que francophones. En vertu de l'article 133f de la loi 101, l'Office de la langue française reconnaît, notamment pour les fins de l'affichage administratif, les municipalités « qui fournissent leurs services à des personnes en majorité d'une langue autre que française ». Il suffit, selon ce critère, qu'un groupe linguistique donné — on ne précise pas lequel — dépasse en nombre celui des francophones. On a donc privilégié le critère de la majorité relative puisqu'il peut y avoir au sein d'une municipalité plus d'un groupe linguistique.

Ainsi, Ville Mont-Royal comptait 19,247 citoyens en 1981 dont 45,5 % d'anglophones et 37 % de francophones. L'OLF a reconnu ainsi 93 municipalités où, en patique, les anglopho-

nes sont plus nombreux que les francophones.

Plusieurs situations sont donc possibles selon qu'un groupe forme la majorité relative ou absolue sur un territoire donnée et selon, évidemment, le nombre de groupes qu'on y retrouve. Pour ne pas compliquer inutilement les choses, nous avons pris comme critère d'analyse des quartiers de planification et des secteurs de recensement le critère de la majorité relative prévue à l'article 113f de la loi 101.

◆ Commonwealth

africain contre le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe, le 19 mai dernier. Ils ont alors mis fin à leurs travaux et doivent se réunir à Londres les 4,5 et 6 juin prochain pour finaliser leur rapport.

« La situation se détériore de plus en plus en Afrique du Sud et la radicalisation de certaines couches de la population noire ne laisse présager rien de bon. Même les leaders modérés, comme l'évêque anglican Desmond Tutu, prix Nobel de la Paix, sont débordés par les jeunes qui ne croient plus dans le dialogue. Les affrontements sont d'une extrême violence entre les noirs conservateurs et radicaux et le gouvernement encourage cette division. Tous ces événements et ceux qui se dérouleront bientôt, comme la célébration du 10^e anniversaire du soulèvement de Soweto le 16 juin 1976, précipitent une situation de chaos et de désintégration qui accentuera la répression. La position des leaders africains et asiatiques au sein du Commonwealth va donc se radicaliser d'ici au mois d'août et il sera bien difficile de maintenir l'unité », précise-t-on.

Selon ces sources, la Zambie, la Tanzanie, le Zimbabwe, et l'Inde pourraient quitter définitivement le Commonwealth advenant le refus de la Grande-Bretagne de s'associer à de nouvelles sanctions. Il n'est pas exclu que d'autres petits pays, comme Malte ou Singapour, se joignent au mouvement.

On reconnaît toutefois que l'imposition de sanctions économiques sévères à l'Afrique du Sud pourrait causer du tort aux économies de plusieurs pays africains limitrophes, dont certains sont membres du Commonwealth. Le Lesotho, le Swaziland, le Malawi, le Botswana, le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe seraient particulièrement affectés car presque tous leurs échanges commerciaux se font via l'Afrique du Sud. On avait déjà suggéré une sorte de plan Marshall pour ces pays, mais l'idée est morte, les économies occidentales n'étant pas en mesure de financer une telle opération.

◆ Défilé

saient des affaires d'or, la vie était belle, les Canadiens avaient remporté la coupe Stanley.

Des curieux avaient pris place sur les toits des immeubles bordant la rue Sainte-Catherine et, avec beaucoup de savoir-vivre, s'amusaient à cracher sur les passants, à arroser la foule de bière et d'autres liquides. Partout, accrochés aux lampadaires, juchés sur les feux de circulation, installés dans les escaliers de sauvetage, impatients, délinquants, les amateurs attendaient.

Nombre d'entre eux avaient enfilé un chandail du Canadien, proclamant fièrement leur admiration pour tel ou tel joueur. Un courageux partisan des Nordiques déambulait avec son chandail du club de Québec, tout heureux lui aussi de participer à la fête. Scandalisés de ce spectacle, un groupe a commencé par l'injurier, puis l'arroser copieusement de bière, pour enfin le bousculer et lui faire comprendre son hérésie.

La foule qui macérait au soleil commençait à s'énervier. Il était à peine 13 h. Le temps chaud avait incité les messieurs à se dénuder. Torse nus, ils exhibaient fièrement leurs tatouages, leurs biceps, leurs thorax velus, leurs bedaines ballonnées et poilues.

Un petit groupe répétait une scène vue samedi soir à la télévision. Dans une réplique de la coupe Stanley, toute brillante de papier d'aluminium, chaque membre de cette joyeuse assemblée s'amusait à boire le plus rapidement possible le champagne des pauvres qu'on y versait.

Pas un agent de police en uniforme nulle part. La joie, la folie n'ont pas atteint leur paroxysme. Ça et là, selon les moyens, on se cotise pour une caisse de 12, pour une caisse de 24. Bouteilles et canettes jonchent déjà la rue. La circulation dans l'axe nord-sud n'est pas encore interrompue, mais les automobilistes qui veulent traverser la rue Sainte-Catherine le font à leurs risques et périls. Personne ne s'arrête un instant pour les laisser passer. Ils se font injurier, et les coups pleu-

vent sur les capots, les portières.

Parmi cette foule en délire, des hommes et des femmes d'affaires, les uns cravatés et vestonnés, l'air sérieux, les autres tirées à quatre épingles, regardent cette horde de jeunes, un sourire inquiet aux lèvres. Des commerçants ont choisi de fermer les portes de leurs boutiques pour éviter d'être envahis par les barbares.

Près de la rue Metcalfe, deux femmes montent dans la voiture qu'elles avaient laissée garée rue Sainte-Catherine et cherchent à fuir la foule. Des musclés aux yeux hagards s'amuse à bercer l'auto comme s'ils voulaient la renverser. Les deux femmes hurlent, la foule rigole, les musclés s'amuse comme des fous. Puis la foule se fend, quelques uns ayant compris que, prise de panique, la dame pourrait bien foncer sur eux.

Lancés des fenêtres des immeubles à bureaux, des papiers descendent en virevoltant rue Sainte-Catherine. Un patron rencontre son employé et lui dit, en souriant : « Je prends ça en note ». Et l'employé lui répond : « Je suis sur mon heure de dîner ». Il est 13 h 20.

Des écoliers qui ont oublié d'aller à l'école ramassent canettes et bouteilles pour les revendre. D'autres jeunes entrepreneurs colportent casquettes, chandails, fanions aux couleurs du Canadien et surtout des coupes Stanley gonflables.

Enfin, le cortège arrive, précédé de trois motards de la police de la CUM puis d'une douzaine de voitures de police, toutes sirènes hurlantes. Un char allégorique de Molson rappelle tous les joyeux sports que cette brasserie commande, et tous les figurants à bord du char allégorique brandissent les canettes et les bouteilles de leur brasseur préféré.

La foule envahit la rue, et s'ouvre comme la mer Rouge devant Moïse à l'arrivée des décapotables dans lesquelles les joueurs jouent aux princes, aux empereurs et aux rois, prodiguant grands saluts, distribuant poignées de main viriles aux hommes et baisers aux femmes.

Eux aussi se désaltèrent de houblon et l'un d'entre eux crache dans la foule une gorgée de bière, avec beaucoup d'élégance. La foule trépigne, hurle, crie. Des grappes humides s'agglutinent aux automobiles des joueurs, au car qui transporte leurs épouses. Ces dernières repoussent d'un air dédaigneux les représentants les plus hirsutes de ces envahisseurs. Un loustic a posé sa caisse de 50 sur le toit d'une voiture de police, et suit son porteur de bière.

Puis, sur un long char sur lequel ont pris place les musiciens de la

fanfare des pompiers de Montréal, la COUPE. Délire et redélire, trépidations, trémoussements, sifflements et acclamations, ovation et sifflets, braves et hurrahs.

Le défilé, qui avance tant bien que mal dans cette marée humaine, ne dure que 28 minutes. Les Montréalais l'ont attendu des heures durant, mais la foule qui s'est installée aux abords du Forum n'entend encore de la fête que sirènes lointaines et une rumeur de foule échauffée.

Ce n'est qu'à 15 h 30 que le char allégorique de Molson qui ouvre le défilé arrive rue Atwater. Quarante-cinq minutes plus tard, comme pour protéger la coupe Stanley des Goths, Ostrogoths et Wisigoths qui n'en peuvent plus de boire et d'attendre, les policiers de l'anti-émeute arrivent casqués, blindés, tenant fièrement et solidement leurs longues et noires matraques. Il était temps: la fierté était telle qu'on se permettait même d'insulter le Grand Antonio, tout ébouriffé et suant sur un char.

Dans l'enceinte du Forum, tout le monde attend dans une atmosphère de sauna que les Glorieux soient présentés à la foule. Ils se font attendre parce qu'eux, ils ont droit à une bonne douche, pour les rafraîchir et les dégriser.

La rue Sainte-Catherine s'est à peu près vidée de Montréalais. Les amateurs, les partisans, ont vu leurs idoles et sont repartis contents. Ils ont laissé derrière eux des souvenirs de leur passage: arbres brisés, bouteilles fracassées, vitrines fêlées, vasques à fleurs renversées.

À 17 h, des équipes de la ville commencent à nettoyer. La circulation reprend peu à peu son cours normal rue Sainte-Catherine. Au coin de Peel, une jeune femme vend du muguet, et le parfum de ses fleurs redonne un petit air propre à la rue.

◆ Police

avait dans cette opération près de 130 policiers en service régulier dans le centre-ville et 110 autres policiers des autres districts venus à la rescousse.

La police a effectué une douzaine d'arrestations sur les lieux et a mis en train une série d'enquêtes puisque plusieurs citoyens lui ont communiqué des numéros de plaques d'immatriculation et des descriptions de personnes.

« Nous avons fait notre possible » déclare M. Saint-Germain. « Les policiers ont fait tout en leur pouvoir pour rétablir l'ordre le plus rapidement possible. »

Les champions ont été reçus à l'hôtel de ville. Le récit des événements de la nuit de samedi à dimanche attristait tous les invités.

Israël rejette l'ouverture suggérée par Thatcher

JÉRUSALEM (Reuter) — Israël a annoncé hier le rejet d'une suggestion faite par Mme Margaret Thatcher, premier ministre britannique, en faveur d'élections municipales en Cisjordanie et à Gaza, quelques heures avant quelle ne rencontre les notables palestiniens des territoires occupés.

Le ministre de la Défense, M. Yitzhak Rabin, responsable de l'administration de ces territoires, a déclaré à Mme Thatcher qu'il ne pensait pas que de telles élections puissent contribuer à la paix.

« Je lui ai dit qu'il serait plutôt étrange que les premières élections libres à se dérouler dans tout le monde arabe aient lieu sous la prétendue occupation israélienne, alors que dans tous les pays arabes il n'y a pas un seul maire élu », a déclaré M. Rabin à la presse après son entretien avec Mme Thatcher.

Celle-ci, qui regagnera Londres aujourd'hui à l'issue d'une visite de quatre jours, la première d'un chef de gouvernement britannique dans l'État d'Israël depuis sa création, avait pressé Israël de faire procéder à des élections parmi les US \$1,3 million de Palestiniens des territoires occupés, dans le but d'encourager une direction palestinienne modérée.

Les élections municipales organisées en 1976 avaient mis en place des maires qui appuyaient l'OLP. Cinq ans plus tard, les autorités israéliennes en déposèrent un grand nombre pour leur refus de coopération avec l'armée israélienne.

M. Rabin a ajouté qu'Israël ne voulait pas renouveler cette expérience et, à la place, a exhorté l'Eu-

rope à renforcer son action pour améliorer les conditions de santé et de bien-être des arabes dans les territoires occupés.

Des journaux israéliens publiés en Israël se sont déclarés hostiles aux entretiens que Mme Thatcher devait avoir avec huit notables palestiniens. L'un d'eux, « Al-Shaab », reflétant les vues des sympathisants de l'OLP, a déclaré que Mme Thatcher était une personne suspecte, « qui persistait dans son rôle bien connu de servir la Maison-Blanche et ses desseins hostiles ».

Les autorités israéliennes ont censuré l'éditorial d'un autre quotidien, *Al-Mithaq*, favorable aux États arabes durs, mais qui a publié une déclaration d'institutions non identifiées de Cisjordanie selon laquelle les notables qui rencontraient Mme Thatcher n'avaient pas le soutien de l'OLP.

Mme Thatcher s'est rendue hier en hélicoptère dans le désert du Negev, pour aller déposer une gerbe sur la tombe de David Ben Gourion, fondateur de l'État juif et son premier chef de gouvernement, et visiter un centre de recherche.

À Londres, M. Robert Adley, député conservateur qui préside le groupe parlementaire jordanobritannique, a déclaré que la CEE devrait cesser de considérer Israël comme « un ami démocratique » après son refus de l'idée de Mme Thatcher, ajoutant que cela confirmait que les intentions israéliennes dans les territoires occupés « s'arrêtaient au contrôle militaire de ce qui est devenu leurs possessions coloniales... »

nets d'autographe. Dès leur sortie de l'hôtel de ville, ils se trouvaient happés par une foule que la police ne parvenait pas à contenir en dehors des barricades.

Bob Gainey, le capitaine de l'équipe, Larry Robinson et Mats Naslund ont eu quelque peine à quitter l'hôtel de ville, coupe Stanley à bout de bras, puisque le char allégorique sur lequel ils devaient prendre place a passé tout droit... Il leur a fallu marcher, sous bonne escorte, quelques centaines de pieds pour s'y rendre.

Le SPCUM, avec le concours de la Sûreté du Québec, avait quelque 300 policiers affectés au défilé entre l'hôtel de ville et le Forum de Montréal.

27 mai

par la PC et l'AP

1985: ouverture à Rome du procès des « complices bulgares » d'Ali Agca, le jeune Turc qui a tenté d'assassiner Jean Paul II le 13 mai 1981.

1984: la conférence interparlementaire réunie à Paris dénonce les violations des droits de l'homme en URSS.

1983: Israël envoie des renforts de troupes et de blindés au Liban pour répondre à des manœuvres syriennes près des hauteurs du Golan.

1976: le général Eanes est élu président de la République portugaise.

1972: le président Nixon va s'incliner à Leningrad sur la tombe des victimes du siège allemand pendant la guerre.

1971: l'URSS signe un pacte de 15 ans avec l'Égypte, qu'elle s'engage à aider à recouvrer tous les territoires occupés par Israël.

1968: signature des accords de Grenelle.

1964: le premier ministre indien Jawaharlal Nehru meurt à 74 ans.

1960: renversement du gouvernement du premier ministre Adnan Menderes et du président Celal Bayar en Turquie, ou le général Cemal Gürsel prend le pouvoir.

1952: signature du Traité de Paris sur la Communauté Européenne de Défense (CED).

1941: le cuirassé *Bismark*, orgueil de la marine allemande, est coulé par la flotte britannique au large des côtes françaises.

1936: le paquebot de luxe britannique *Queen Mary* appareille pour sa première traversée de l'Atlantique.

1927: l'armée japonaise intervient au Chantoung et enraye l'avance des nationalistes chinois sur Pékin.

1918: les forces allemandes déclenchent une grande offensive sur le front occidental.

1905: les Japonais détruisent 32 bâtiments de la flotte russe dans le détroit de Tsushima, près de la Corée.

1860: les partisans de Giuseppe Garibaldi débarquent en Sicile et s'emparent de Palerme.

Le Canada prévoit rétablir la balance touristique cette année

OTTAWA (PC) — Après des déficits annuels qui se répètent depuis 19 ans, l'industrie touristique canadienne prévoit enfin rétablir la balance cette année, avec la faiblesse du dollar canadien, le terrorisme international et Expo 86 à Vancouver.

L'an dernier, les Canadiens ont dépensé à l'étranger \$ 2,1 milliards de plus que les visiteurs n'ont dépensé au Canada. Il faut remonter à Expo 87, à Montréal, pour trouver un premier surplus touristique en faveur du Canada.

Diverses indications, cette année, portent à croire que les Américains, qui constituent l'immense majorité des touristes au Canada, réalisent de plus en plus l'avantage que leur procure une devise forte par rapport au numéraire canadien.

Cette prise de conscience de la supériorité de la monnaie américaine sur le dollar canadien s'explique, se-

lon les spécialistes, par le dynamisme inaccoutumé de la promotion touristique canadienne aux États-Unis depuis l'an dernier.

Pour M. John Lawson, directeur de l'Association de l'industrie touristique du Canada, la hausse des actes de terrorisme en Europe, dirigés pour la plupart contre des Américains, est « évidemment un facteur » de l'augmentation probable des touristes américains au Canada cette année.

« Les Américains veulent maintenant passer leurs vacances tout près », a observé également M. Paul Paradis de Statistique Canada.

En plus d'attirer des Américains, croit-on, Expo 86 devrait attirer un grand nombre de Japonais, à cause du fait que l'exposition se tient sur la Côte ouest et que le yen a augmenté de valeur par rapport au dollar canadien.

Vous prenez soin de votre entreprise,

laissez-nous prendre soin de vos opérations bancaires.

À titre de propriétaire d'une entreprise personnelle, comment trouver le temps d'assurer le succès de votre entreprise tout en faisant face à la complexité de vos transactions bancaires quotidiennes?

La Banque de Montréal vous offre une solution à la fois simple et efficace: le Programme de comptes d'entreprises personnelles.

- Simplification de la gamme de produits
- Réponse rapide aux demandes de prêt
- Simplification de la prise de garanties
- Frais mensuels fixes
- Uniformisation de la politique tarifaire
- Spécialisation de la gestion des comptes

Il s'agit d'un programme qui vous permet de consacrer moins de temps à vos opérations bancaires, au profit de la gestion de votre entreprise.

Toujours à l'écoute des entreprises personnelles, la Banque de Montréal a mis au point ce programme complet à leur intention. Chacun des services qu'il comprend est conçu de façon à répondre aux besoins particuliers des entreprises personnelles et atteste notre engagement à servir, aujourd'hui et demain, ce secteur important.

À la Banque de Montréal, nous sommes conscients que le succès des entreprises personnelles joue un rôle essentiel dans la croissance économique et financière du Canada.

Si vous cherchez le moyen d'améliorer la croissance de votre entreprise, adressez-vous à la banque qui vous permet d'y consacrer tout le temps voulu: la Banque de Montréal.

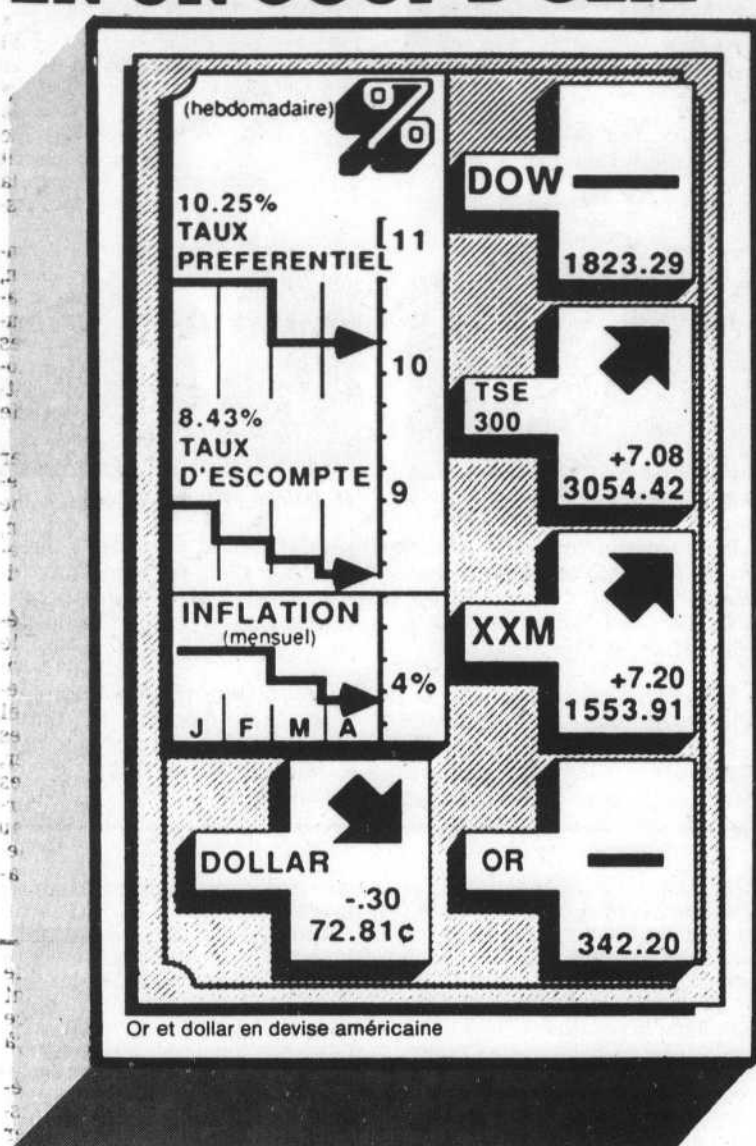
Communiquez avec votre directeur de comptes de la Banque de Montréal ou avec le centre d'affaires commerciales le plus près de chez vous.



Banque de Montréal

Au service des entreprises personnelles.

EN UN COUP D'OEIL



Malgré un fardeau fiscal plus lourd de 30 %

Provigo réaffirme l'objectif de croissance de 18 % des bénéfices nets par action

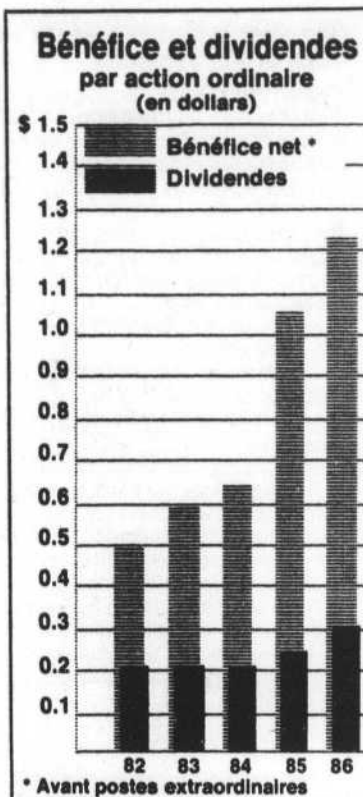
PAUL DURIVAGE

Malgré un accroissement de l'ordre de 30 % de ses impôts, Provigo maintient ses objectifs de croissance de 18 % des bénéfices nets par action et d'un rendement sur l'avoir des actionnaires d'un même pourcentage pour l'exercice en cours.

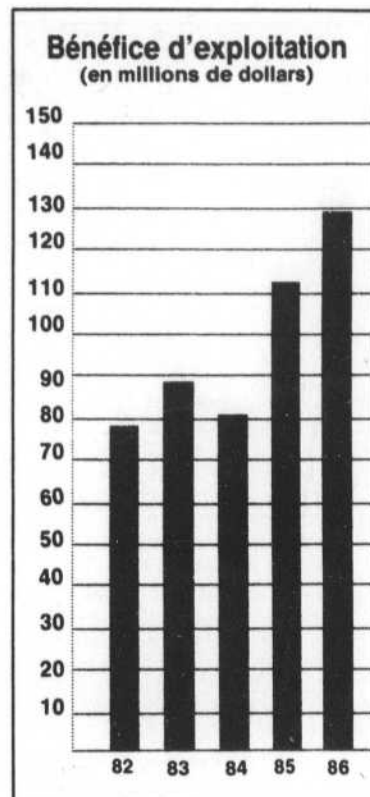
« Nous sommes confiants d'atteindre ces buts, même si l'augmentation des impôts ne nous facilite évidemment pas la tâche », a déclaré le président et chef de la direction, M. Pierre Lortie, à l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue à Montréal hier.

Les derniers budgets fédéral et provincial ont frappé durement le géant québécois de l'alimentation, notamment à la suite de l'abolition du crédit d'impôt de 3 % pour stocks et de l'imposition de la surtaxe sur les bénéfices des sociétés. Pour le premier trimestre, l'accroissement du fardeau fiscal de Provigo résultant de ces modifications se chiffre à \$1.1 million.

M. Lortie était cependant fort d'annoncer que les résultats pour les 12 semaines terminées le 19 avril dernier dépassaient de 10.6 % les estimations budgétaires. Le bénéfice net pour la période a augmenté en effet de façon sensible, passant de \$10.3 millions à \$10.4 millions. Lorsque ramené par action ordinaire, on constate cependant une légère baisse du bénéfice, soit de 24.5 cents à 23.5 cents par action ordinaire.



Outre les impôts additionnels, M. Lortie a expliqué que la diversification avait introduit un élément de saisonnalité dont l'impact s'est rapi-



dement fait sentir sur les résultats globaux. L'entreprise d'alimentation, traditionnellement à l'abri des variations saisonnières, doit en effet con-

juguer avec l'inactivité de l'après-période des fêtes dans le commerce de détail depuis l'acquisition des magasins Sports Experts, Brico et Distribution aux consommateurs.

Ceci n'a cependant pas empêché le conseil d'administration de voter une augmentation de 20 % du dividende trimestriel sur les actions ordinaires de la compagnie. Celui-ci passe de 30 cents à 36 cents. Le prochain sera versé le 2 juillet aux actionnaires inscrits aux livres en date du 6 juin prochain.

Invité par un actionnaire à commenter l'aventure de la précédente administration dans les supermarchés corporatifs Dominion, M. Lortie a déclaré que, comme observateur, il avait trouvé l'acquisition de 1981 fondée, dans le contexte de l'époque, mais que les développements survenus depuis avaient cependant fait en sorte qu'aujourd'hui, comme président, il se devait de vendre les quelques succursales rentables et de fermer définitivement les autres.

« Malgré tous les efforts, le rendement de ces supermarchés n'était pas satisfaisant. L'investissement dans chacun de ces supermarchés et les rigidités imposées à leur gestion (la convention collective, entre autres choses) étaient tels qu'il était illusoire de s'attendre à ce que la situation puisse s'améliorer de façon significative dans un délai raisonnable », a-t-il expliqué.

Il garde toutefois confiance dans la chaîne de magasins de vente par

Voir page 11 : Provigo

LES AFFAIRES... EN QUELQUES LIGNES

JOCELIN DUMAS

■ PHARMA CRYOSAN ACQUIERT 21 % DE STRATO MEDICAL CORP.

La société Continental Pharma Cryosan Inc. a fait l'acquisition d'une participation de 21 % dans Strato Medical Corp., un manufacturier américain d'équipements médicaux utilisés par les hôpitaux et les services de soins à domicile. Les termes de la transaction n'ont pas été dévoilés. Continental Pharma a indiqué qu'elle sera représentée au conseil d'administration de Strato.

■ Entreprises Hartco devient le franchiseur de Microage au Canada

M. Harry Hart, président des Entreprises Hartco Inc., et M. Alan Hald, président de Microage Computer Stores Inc. située à Tempe, Arizona, ont conjointement annoncé qu'ils ont signé une entente suite à laquelle Hartco deviendra le franchiseur de Microage Computer Stores au Canada.

La lettre d'entente propose que Microage offrira à Hartco et à ses franchiseurs un accès aux programmes et services qui soutiennent les franchises Microage à travers le monde.

Hartco croit que ce soutien, les services et programmes additionnels, ainsi que l'augmentation du volume des organisations de franchise combinées seront grandement bénéfiques à tous les franchiseurs. Microage Inc. est le troisième plus important franchiseur de magasin d'ordinateurs au monde avec des activités en Amérique du Nord, en Europe et au Japon.

■ Le bénéfice net trimestriel de Berkley chute de \$ 704,000 à \$ 191,000

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars dernier, les ventes de Papiers Peints Berkley ont atteint \$ 4.488 millions, soit une diminution de 18 % par rapport au chiffre révisé de \$ 5.471 millions pour la même période l'an dernier.

Après provision pour impôt, le bénéfice net en 1986 s'établit à \$ 191,000 ou \$ 0.47 par action, en assumant la conversion totale de toutes les actions privilégiées classe A. Si on compare à la même période l'an passé, le bénéfice net était de \$ 704,000 ou \$ 0.172 par action. Après révision, le revenu net pour l'an passé s'établit à \$ 367,000 ou \$ 0.09 par action.

Les bénéfices pour les trois premiers mois de l'année 1985 ont été révisés en vue de refléter une décision prise durant le deuxième quart de l'année dans le but de comptabiliser les frais de démarrage tels qu'en-cours. Une augmentation importante de l'amortissement et des frais financiers suite à l'investissement dans une deuxième usine et des nouveaux équipements acquis en 1985, ainsi qu'une réduction dans les ventes ont provoqué une diminution des revenus nets pour les trois premiers mois d'exploitation de l'année 1986.

■ Le bénéfice net de Datamark augmente de 36 %, à \$ 132,000

Pour le premier trimestre terminé le 31 mars, les revenus de Les Formules d'Affaires Datamark Ltée ont atteint \$ 2,992,000 comparativement à \$ 1,951,000 pour le trimestre correspondant de 1985, soit une hausse de 53 %.

Le bénéfice net pour la période s'est par ailleurs accru de 36 %, passant de \$ 132,000 ou \$ 0.07 par action à \$ 179,000 ou \$ 0.06 par action. Au cours de cette période, le nombre moyen d'actions en circulation a augmenté de 1,086,792.

« Les résultats du premier trimestre sont conformes à nos projections budgétaires et l'augmentation de notre rentabilité provient principalement de la progression des ventes », a commenté le président de Datamark, M. Jeffrey Zunnenshine.

■ Un contrat de \$ 1 million pour Canon

La Division des Structures de l'Est de la société Canon de Toronto s'est vue octroyer deux contrats de \$ 1 million pour fournir l'approvisionnement et l'installation d'acier de construction. Le premier contrat a été octroyé par la société Dofasco dans le cadre de son programme de construction à dalles destiné à la 2e phase d'agrandissement de son usine de fabrication à chaud. Le deuxième contrat a été accordé par Lasco pour l'agrandissement de ses entrepôts n° 3 et n° 4.

Les ventes nettes de fonds communs de placement sont trois fois supérieures à celles de l'an dernier

JOCELIN DUMAS

En corrélation avec la montée des indices boursiers et la sensibilisation grandissante du public à la gestion de l'épargne, les ventes de parts de fonds communs de placement affichent une croissance impressionnante au Canada, mais cependant inférieure à celle que l'on retrouve aux États-Unis.

Les ventes nettes au Canada de fonds communs de placement, mieux connus sous le vocable de fonds mutuels, ont totalisé \$ 1.29 milliard au cours du premier trimestre de l'année, ce qui est près du triple du chiffre de \$ 449 millions enregistré pour la même période l'an dernier, rapportait hier l'Institut canadien des fonds d'investissement.

Les ventes brutes se sont élevées à \$ 1.97 milliard au cours du trimestre en comparaison de \$ 853.2 millions pour l'an dernier tandis que les encaissements ont totalisé \$ 673.7 millions comparativement à \$ 404.2 millions.

L'Institut fait mention d'une augmentation appréciable du nombre de participants pour expliquer cette explosion des ventes de parts de fonds communs de placement. Il y a maintenant quelque 1.1 million de Cana-

diens qui investissent la totalité ou une partie de leurs épargnes dans ces instruments de placement en comparaison de 796,000 l'an dernier.

Ces chiffres sont certes impressionnants, mais ils témoignent aussi pour une bonne part du rattrapage effectué par le marché canadien dans ce type d'investissement, indiquait au DEVOIR M. Jean Dumont, président de la société Gestion financière Timvest Inc., l'une des plus importantes firmes de conseillers en placement au Canada.

M. Dumont souligne qu'au Canada les ventes de fonds d'investissement ont presque triplé au cours de la pé-

riode de 1981 à 1985, mais aux États-Unis, c'est par 10 que les ventes ont été multipliées au cours de la même période.

Un critère de distinction retient l'attention : les Américains sont apparemment plus conservateurs (ou plus habiles, en ayant prévu la baisse des taux d'intérêt) et ont préféré investir dans des fonds d'obligations (les deux tiers des investissements dans des fonds communs y ont été consacrés) alors que les Canadiens investissent majoritairement dans des fonds d'actions.

M. Dumont ne croit pas cependant

Voir page 11 : Fonds communs

Les États-Unis constituent le marché cible

À pleine capacité, l'usine de Breuvages Nora produira 50 millions de bouteilles d'eau de source par année

CLAUDE TURCOTTE

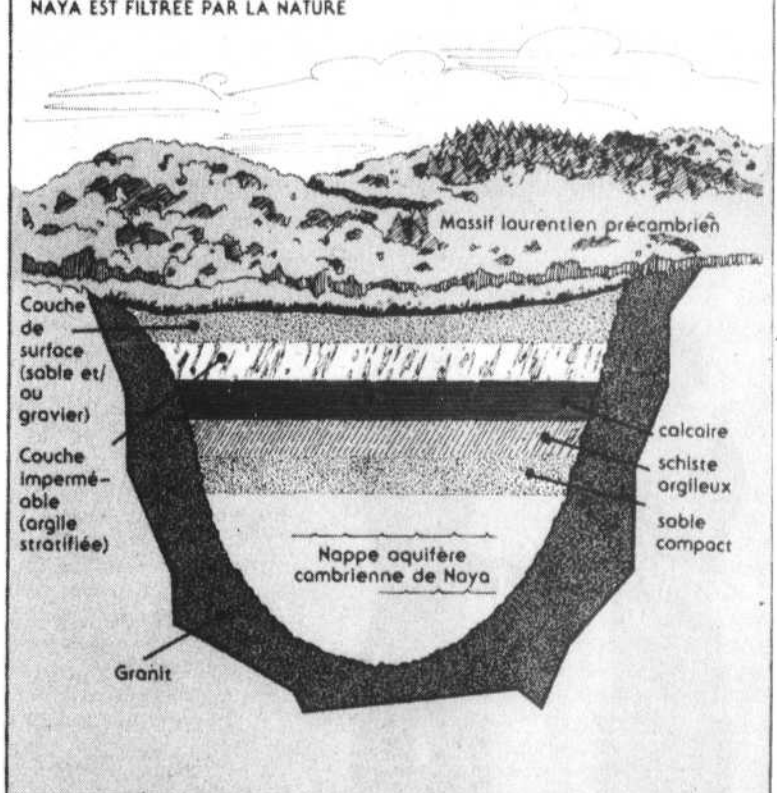
Les Breuvages Nora Inc., qui inaugurerait son usine d'emballage à Mirabel le 16 mai dernier, sera vraisemblablement en mesure de mettre son eau minérale en vente au Québec dans quelques semaines.

Pour le moment, l'usine fonctionne à environ 75 % de sa capacité et on a déjà commencé la livraison aux États-Unis de cette eau de source, qui porte le nom de Naya, inspiré de la mythologie grecque et des Naïades, déesses gardiennes de la pureté des eaux de source. Lorsque l'usine fonctionnera à pleine capacité, elle produira annuellement 50 millions de bouteilles de 1.5 litre.

Les Breuvages Nora exportera 80 % de sa production aux marchés de la Côte est des États-Unis, particulièrement dans les grandes agglomérations de Boston, New York, Washington, Baltimore, ainsi qu'en Pennsylvanie et en Floride ; Chicago sera au début le marché le plus à l'Ouest. Dans l'immédiat, on vise aussi les marchés québécois et ontariens. On devrait pouvoir trouver cette eau minérale dans les magasins d'alimentation bientôt.

Le lancement du produit sera appuyé par une campagne de publicité d'à peu près \$ 1.5 million dans les imprimés et à la radio. Une partie de ce budget fait partie de l'investissement initial de \$ 15 millions qui a été fait pour l'implantation de l'usine d'extraction et d'emballage d'eau de source naturelle. L'entreprise a obtenu une garantie de prêt de \$ 4 mil-

lions de la part de la Société de développement industriel du Québec.



Libanais d'origine, le docteur Malek Basbous, Ph.D., un spécialiste en questions hydrauliques, forestières et agricoles. L'entreprise compte une soixantaine d'employés, dont plus de 35 à l'usine même. Les cadres

et le personnel technique ont été formés en Europe.

Les études d'ingénierie ont été faites par Lavalin et Forateck International. L'usine est dotée d'équipements spéciaux que l'on qualifie de « prototypes », dont la principale caractéristique est l'automatisation et la robotisation. À pleine capacité, ces machines peuvent embouteiller 30,000 bouteilles à l'heure ou huit bouteilles à la seconde. On dit même de l'usine qu'elle est « la plus performante et la plus aseptique au monde ». Les bouteilles, fabriquées sur place avec un nouveau plastique, le polyéthylène téréphtalate, sont stérilisées et même l'air dans le col de la bouteille est filtré et stérilisé.

Pour ce qui est de l'eau elle-même, Les Breuvages Nora dit avoir poursuivi des recherches pendant cinq ans ici et aux États-Unis. On a analysé 200 échantillons d'eau de source et la meilleure serait celle d'un lac souterrain à Mirabel ; émagasinée depuis 200 ans, l'eau de ce lac offrirait une réserve pour une cinquantaine d'années. L'eau Naya est une eau plate, non gazéifiée, qui ne contiendrait aucune bactérie et qui aurait le plus bas niveau de sels minéraux parmi les marques concurrentes. Elle ne sera ni distillée, ni traitée, si bien qu'on la retrouvera à l'état pur dans la bouteille.

Les Breuvages Nora aura d'abord comme clientèle cible les jeunes, qui sont sur le marché du travail, professionnel ou autre, mais actifs et soucieux de leur santé. L'entreprise vise un chiffre d'affaires d'environ \$ 12 millions cette année.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Magazine

Notre prochain numéro:

L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

— L'INDUSTRIE
— LE COMMERCE

— L'ÉNERGIE
— LES COMMUNICATIONS

GRATUIT DANS L'ÉDITION DU DEVOIR DU 30 mai 1986
EN VENTE EN KIOSQUE AU PRIX DE 2,95\$ À PARTIR DU 31 MAI.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Une étude coûts-bénéfices s'impose en vue de l'implantation d'un projet informatique

TECHNOLOGIE-GESTION

LUC ROY

collaboration spéciale
L'auteur est directeur des services-conseils en systèmes d'information chez
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.

Cet article présente quelques réflexions relatives à la nécessité de réaliser une étude coûts-bénéfices en vue de l'implantation d'un projet informatique. On y donne également des suggestions concernant les étapes en réalisation, les méthodes de calcul et les éléments de présentation des résultats.

Depuis longtemps, la plupart des études mettaient l'accent sur les coûts associés au développement et à l'implantation d'un projet informatique. Pour contrebalancer les coûts, on énumérait, sans toutefois bien les quantifier, des avantages comme l'augmentation de la productivité, un meilleur service à la clientèle, etc. Cependant, ces arguments ne démontraient pas clairement aux administrateurs la voie à suivre ou la décision à prendre dans une telle situation. On oubliait un élément important, soit l'évaluation des bénéfices encourus par la réalisation du projet.

Aujourd'hui, l'emphase ne néglige pas les coûts, mais s'applique surtout à la détermination des bénéfices et à leur évaluation économique.

Il faut ainsi investir beaucoup d'efforts, d'argent et de temps pour réaliser cette étape de l'étude.

Il existe des techniques pour quantifier les bénéfices aussi bien tangibles que ceux que l'on pourrait qualifier d'intangibles.

En général, l'acceptation d'un projet est basée sur trois volets importants : la faisabilité technique, la faisabilité opérationnelle et la faisabilité économique.

Quoique les deux premiers volets soient importants, l'expérience confirme que la rentabilité économique d'un projet possède le plus de poids dans une décision administrative ou stratégique.

En effet, il y a bien des chances dans la plupart des cas que, sans la rentabilité économique, un projet ne puisse être accepté même si plusieurs autres facteurs interviennent dans une prise de décision.

Le présent article ne s'adresse en fait qu'aux aspects principe et approche reliés à une étude coûts-bénéfices, soit les facteurs à considérer et une méthode d'aborder les calculs de rentabilité.

Principes

Pour effectuer une étude économique acceptable, il est nécessaire de constater certaines réalités, de suivre des principes de base et des hypothèses susceptibles d'engendrer des résultats satisfaisants comme :

- une bonne méthodologie d'évaluation économique simple assez élaborée pour s'assurer d'une précision acceptable et valable ;
- l'évolution rapide des facteurs économiques varie et évolue très vite dans le temps (les fluctuations des intérêts de 8 % à 23 %, disponibilité du capital d'emprunt, évolution du fonds de roulement...);
- une bonne méthode pour empêcher toute manipulation, des contrôles et des vérifications doivent être effectués par les utilisateurs et les responsables des études afin d'obtenir une étude coûts-bénéfices fiable et précise ;
- à quel moment doit-on faire un modèle économique ? Le plus tôt possible dans le temps, aussitôt que l'on connaît le quoi, dès que les besoins ont été définis et que des solutions de rechange ont été élaborées ;
- un modèle économique s'inscrit aussi bien dans le cadre d'un plan directeur que d'un projet spécifique. La mise en place d'un modèle économique facilite le choix d'un scénario en fonction de sa rentabilité et de ses avantages difficilement quantifiables en termes monétaires.

Mesurer les bénéfices et les coûts

Il est important de se rappeler que des arguments aujourd'hui n'ont pas la même valeur que ceux encourus demain. La méthode de l'escompte (*discounting*) permet de calculer la valeur présente des dépenses et des bénéfices répartis dans le temps. Plusieurs manuels de mathématiques financières traitent d'ailleurs de ce sujet.

Comparaison systématique des coûts et des bénéfices

Selon l'organisation, le genre d'étude et la complexité du projet, la sélection d'un critère unique devient très importante pour comparer chacune des solutions de rechange et en arriver à une conclusion claire et précise basée sur la rentabilité économique. Pour une étude spécifique, on peut choisir un critère parmi ceux présentés ici, soit :

1. — maximiser les bénéfices pour des coûts donnés ;
2. — minimiser les coûts pour un niveau donné de bénéfices ;
3. — maximiser le ratio bénéfices sur les coûts ;
4. — maximiser les bénéfices nets ;
5. — maximiser le taux de rendement sur l'investissement ;
6. — minimiser la période de retour sur l'investissement (PRI).

Enfin, avant d'entreprendre la réalisation d'une étude coûts-bénéfices, il est nécessaire de définir des stratégies spécifiques quant au but, à la période, à l'étendue et aux critères de décision.

La marche à suivre

Quel que soit le champ d'activités, une étude coûts-bénéfices, pour être complétée, comporte normalement les quatre étapes proposées ici. Le lecteur prendra soin de les adapter à sa situation particulière et de les transposer au domaine qui l'intéresse.

1. Établir les paramètres de base

On retrouve ici toutes les hypothèses majeures généralement édictées par la direction de l'entreprise comme : la durée et le début de l'étude, le taux d'inflation, le taux d'escompte ou de capitalisation, le taux de taxation (fédéral & provincial), la durée de vue utile des ressources physiques, le facteur annuel d'inflation, le nombre de périodes mensuelles ou annuelles et le coût standard des ressources humaines.

De plus, il faut choisir un critère pour servir à la comparaison économique des solutions de rechange. La méthode de la « valeur présente » (VP) et du retour sur l'investisse-

ment obtient généralement la préférence. Le critère doit permettre l'obtention d'une réponse unique. Finalement, quel que soit le critère choisi, il est nécessaire de définir ce que l'on entend par économiquement rentable. Est-ce un rendement sur l'investissement minimum de 30 mois ou une « valeur présente » supérieure à zéro pour une période donnée ?

2. Définir les scénarios

À partir des objectifs du projet, il s'agit d'identifier les solutions de rechange susceptibles d'être analysées. On doit considérer toutes les possibilités et éliminer celles qui, de toute évidence, ne conviennent pas pour des raisons politiques ou autres.

3. Mesurer les bénéfices

La détermination des bénéfices exige beaucoup d'efforts surtout lorsque les bénéfices supposément intangibles sont analysés. Par exemple, l'amélioration du service au client est généralement considérée comme intangible et cet élément devient un argument complémentaire devant soutenir la recommandation. Or, améliorer le service devrait normalement contribuer à l'augmentation du volume d'affaires, sinon à le conserver. Donc, il y a dans cette catégorie des bénéfices éventuels qu'il est important d'évaluer et qui, ajoutés aux économies tangibles, peuvent transformer les résultats d'une étude coûts-bénéfices.

Les bénéfices tangibles peuvent provenir des :

- ressources humaines (réduction de postes) ;
- ressources informatiques (ordinateur, logiciel, terminaux, etc.) ;
- ressources matérielles de bureau (espace, machines à photocopier, filières, etc.).

La détermination des coûts implique l'identification et l'évaluation des ressources requises pour implanter les solutions de rechange choisies. Les coûts des équipements et des ressources physiques sont généralement faciles à quantifier. Cependant, l'évolution des coûts de développement relatifs aux programmes informatiques demande une attention particulière si on utilise les ressources internes. En effet, contrairement aux ressources externes, il est parfois très difficile d'établir réellement les coûts indirects, comme les avantages sociaux, les locaux, les services de soutien, la hiérarchie administrative, les coûts des

capitaux, les impôts, la formation et la valeur résiduelle d'un élément d'actif représentant une valeur ajoutée à la fin de la période donc, une diminution des coûts.

L'évaluation des coûts englobe non seulement la partie des investissements, mais aussi les coûts d'exploitation et la dépréciation sur la période choisie.

Dans certaines solutions de rechange, on devra inclure des coûts additionnels pour compenser pour les activités qui autrement ne pourraient être exécutées, par exemple, une augmentation de personnel.

4. Comparer les solutions

Il est important de se rappeler que comparer suppose des choses de même nature. Il faut donc bien situer dans le temps les éléments de coûts et de bénéfices qui requièrent un investissement moindre dans le présent.

Pour être réaliste, il faut considérer les côtés pratiques, c'est-à-dire qu'un projet ne produira pas immédiatement les bénéfices bruts attendus et que les utilisateurs mettront un certain temps à se familiariser avec le système et ainsi atteindre sa pleine efficacité.

Après avoir, dans un premier temps, normalisé les coûts et les bénéfices, il s'agit ensuite de les comparer en appliquant la formule de comparaison choisie au début, c'est-à-dire maximiser les bénéfices nets par le calcul de la valeur présente nette des bénéfices moins les coûts ou de la période de rendement sur les investissements.

Selon la formule VP, la valeur des bénéfices rajustés dans le temps peut être maintenant comparée avec celle des coûts rajustés dans le temps. Toute solution de rechange résultant dans une « valeur présente » nette positive (bénéfices plus grands que les coûts) devient économiquement rentable.

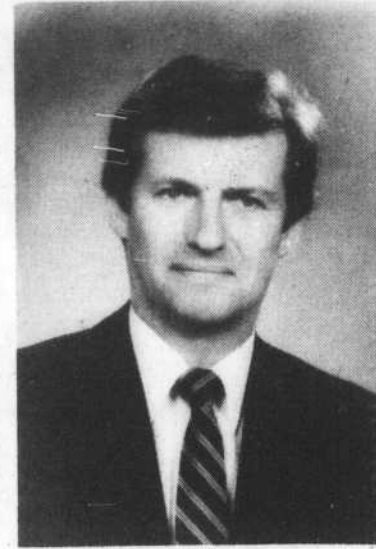
Celle qui possède le VP le plus élevé est théoriquement choisie, compte tenu de la disponibilité des capitaux, des facteurs politiques et de l'environnement.

La deuxième méthode, PRI (période de retour sur l'investissement), est normalement utilisée dans les cas simples où tous les événements

POWER CORPORATION DU CANADA



M. A. Frank Knowles, c.a.



M. Michel Plessis-Bélair, c.a.

M. Paul Desmarais, o.C., président du Conseil et chef de la direction de Power Corporation du Canada, a le plaisir d'annoncer les nominations de M. A. Frank Knowles, c.a., au poste de président et de M. Michel Plessis-Bélair, c.a., comme vice-président principal, Finances et administration.

Le Conseil d'administration a par ailleurs annoncé les nominations suivantes: comme président délégué du Conseil, M. James W. Burns, antérieurement président de la Société; et comme vice-présidents du Conseil, l'Honorable P. Michael Pitfield, C.p., c.r., et l'Honorable John B. Aird, o.C., c.r., de Toronto.

avec le système et ainsi atteindre sa pleine efficacité.

Après avoir, dans un premier temps, normalisé les coûts et les bénéfices, il s'agit ensuite de les comparer en appliquant la formule de comparaison choisie au début, c'est-à-dire maximiser les bénéfices nets par le calcul de la valeur présente nette des bénéfices moins les coûts ou de la période de rendement sur les investissements.

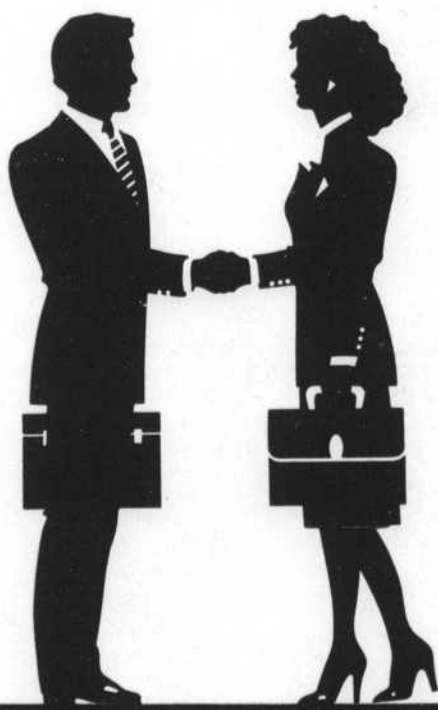
Selon la formule VP, la valeur des bénéfices rajustés dans le temps peut être maintenant comparée avec celle des coûts rajustés dans le temps. Toute solution de rechange résultant dans une « valeur présente » nette positive (bénéfices plus grands que les coûts) devient économiquement rentable.

Celle qui possède le VP le plus élevé est théoriquement choisie, compte tenu de la disponibilité des capitaux, des facteurs politiques et de l'environnement.

La deuxième méthode, PRI (période de retour sur l'investissement), est normalement utilisée dans les cas simples où tous les événements

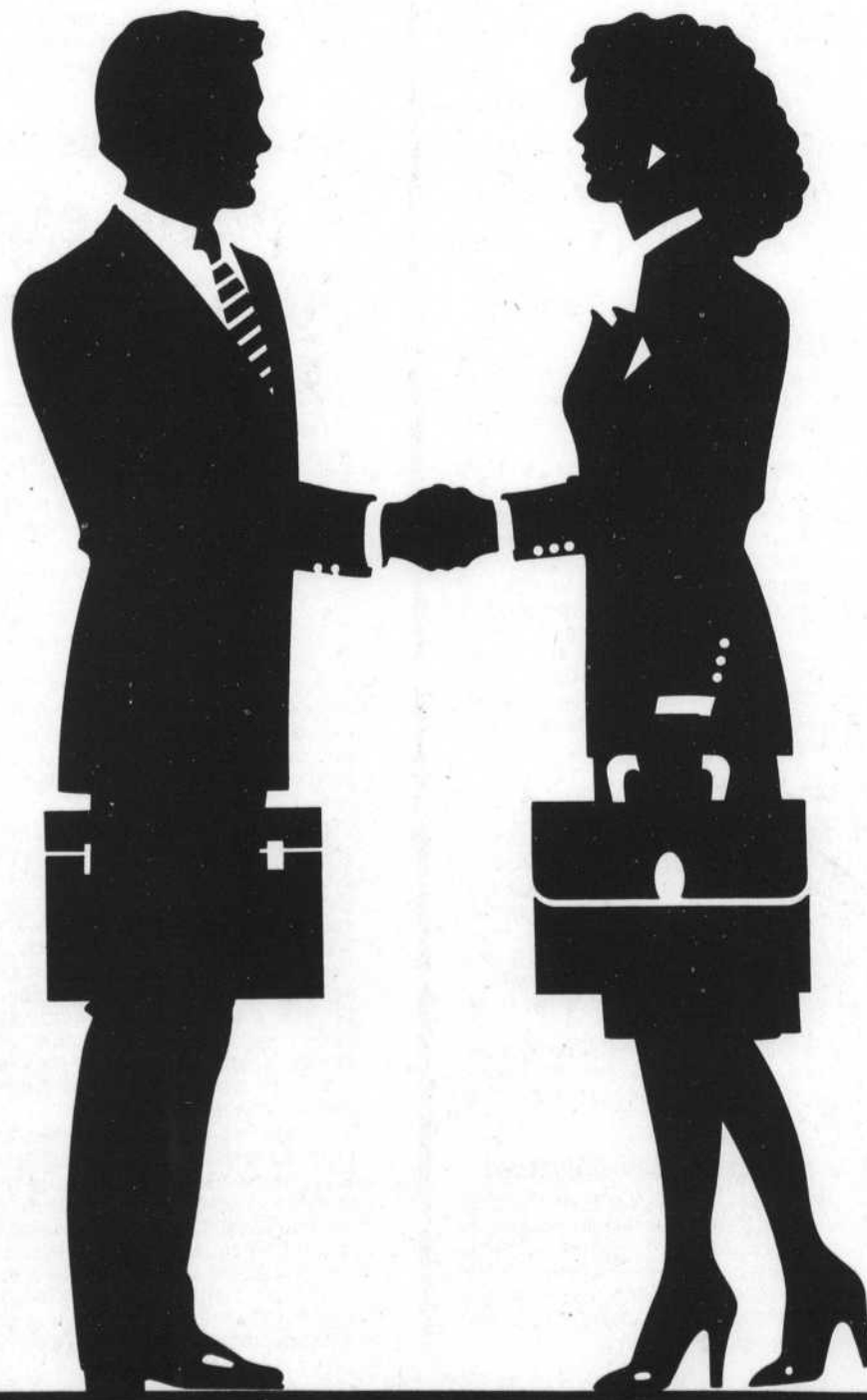
Voir page 11 : Une étude

Avec quel genre d'institutions financières la plupart des dirigeants de petites entreprises québécoises transigent-ils?



Toutes les autres institutions financières
37,3%

Selon un sondage effectué en 1985 par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante auprès de 20,000 de ses membres, plus de 62% des quelque 3,800 répondants du Québec transigent surtout avec des banques à charte.



Banques à charte
62,7%

Nous aimons travailler avec les petites entreprises, car elles font marcher les affaires bancaires et rouler l'économie. De plus, les petites entreprises sont une source importante d'emplois: elles ont à leur service plus de deux millions de

Canadiens.

Faut-il s'étonner que tous les Canadiens considèrent la petite entreprise comme le principal pilier de notre économie?

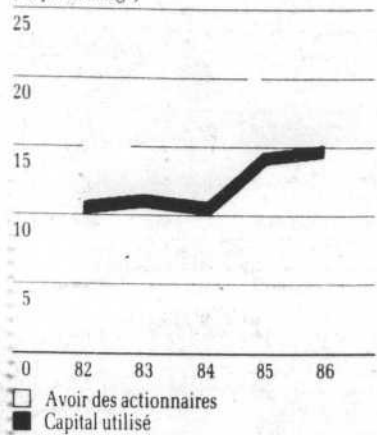
Cette annonce est publiée par l'Association des banquiers canadiens représentant

les 65 banques à charte du Canada.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

◆ Provigo

RENDMENT
avant postes extraordinaires
(en pourcentage)



catalogue Distribution aux consommateurs, dont les résultats jusqu'à présent ont été plutôt décevants. Provigo annonçait d'ailleurs récemment qu'elle entendait hausser sa participation dans le capital-actions de la société ouverte, de 21,7 % à près de 25 %, par le biais des marchés boursiers.

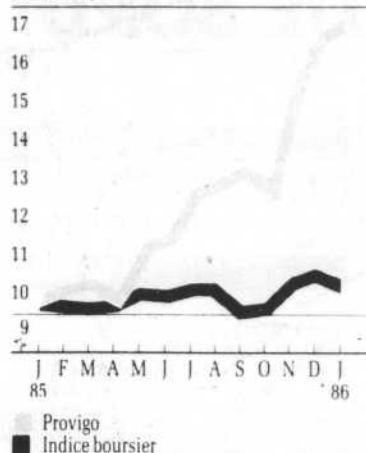
« L'acquisition du contrôle de cette entreprise a suscité plusieurs interrogations et a fait couler beaucoup d'encre. Ce qui n'est pas bien apprécié à mon avis, c'est que cette entreprise jouit d'une forte notoriété à travers le Canada et qu'elle occupe une part de marché privilégiée dans un nombre important de gammes de produits », a déclaré M. Lortie devant les actionnaires, soulignant par la suite que la tendance pour les supermarchés était d'élargir leurs gammes de produits, d'où la dimension stratégique de cette acquisition.

« Les difficultés qu'éprouve cette entreprise aux États-Unis peuvent

COURS BOURSIER

Cours de fermeture mensuel
Bourse de Montréal

(en dollars)



être résolues. Au Canada, il faut savoir qu'elle a été traditionnellement rentable, exception faite de l'année dernière », a-t-il encore précisé en conférence de presse.

Une rumeur lancée par une station radiophonique montréalaise au cours de la journée à l'effet que Provigo achèterait le club de hockey Les Nordiques de Québec a été niée par le président. Celui-ci a rappelé la mission qu'il a donnée à l'entreprise, soit d'être « un leader nord-américain de la distribution de biens et de services de consommation, aux niveaux du gros et du détail », ce qui, à son sens, exclut toute expansion dans le hockey, au niveau de la propriété tout au moins.

« Mais si on devait acquérir le club, je ferais probablement changer les gilets pour imprimer au dos : *Meilleur avant le 5 avril* », a-t-il lancé en boutade devant l'assemblée des actionnaires.

◆ Fonds communs

que ce mouvement de forte hausse des ventes de parts de fonds communs soit excessif car, contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce sont des investisseurs bien informés qui placent leur argent dans ces instruments financiers. La clientèle des fonds communs de placement serait en effet composée essentiellement de « cols blancs », dont une proportion de 60 % est âgée de 45 ans et plus, et quelque 30 %, âgée entre 30 et 35 ans.

Outre par la progression des indices boursiers qui attire toujours un nombre considérable d'investisseurs, M. Dumont explique cette hausse des ventes par une plus forte pénétration du marché à la suite du développement des entreprises de vente épaules par les services de planificateurs financiers.

La crédibilité de l'industrie y est

◆ Une étude

arrivent pratiquement au début de la période. Cet indicateur est très souvent préféré, car il permet de déterminer rapidement dans combien de temps l'investissement sera remboursé en fonction des bénéfices obtenus. En général, une période inférieure à 36 mois est acceptable et la solution de rechange possédant la plus petite période devrait être choisie. Cependant, d'autres solutions de rechange peuvent aussi donner des résultats semblables, c'est alors que les notions de disponibilité de capital et la politique interviennent.

Dans cette méthode, il s'agit d'établir les différents flux monétaires sur une base mensuelle ou annuelle et de calculer ainsi le *Net Cash Flow*. Lorsque les bénéfices égalent les coûts, on obtiendra ainsi le point d'équilibre, soit la période de rendement sur l'investissement (*Payback Period*) et aussi le *Net Cash Flow* total pour l'ensemble de l'étude.

Le *PRI* peut également se cal-

aussi pour quelque chose. Plusieurs intervenants ont fait leurs preuves dans la gestion de fonds de pension, souligne M. Dumont, et ils sont maintenant mieux disposés à proposer des fonds communs de placement. Les courtiers des maisons de courtage traditionnelles verraient aussi moins ces instruments comme des concurrents au service qu'ils offrent et davantage comme un complément.

Autre facteur non négligeable, les distributeurs de fonds communs de placement proposent une gamme de produits beaucoup plus étendue qu'il y a quelques années, de façon à mieux répondre aux besoins des investisseurs. Le degré de diversification de l'industrie américaine des fonds de placement est de beaucoup supérieur à celui du Canada, note M. Dumont, mais il est possible de trouver chez nous des produits internationaux.

culer simplement en prenant les coûts globaux ramenés à la valeur présente sur les bénéfices mensuels nets actualisés également à la valeur présente.

Il est important de faire établir une étude coûts-bénéfices par une équipe de personnes compétentes, responsables et connaissant les activités du secteur à informatiser. Une mauvaise évaluation des coûts ou des bénéfices peut conduire à une conclusion complètement erronée. C'est parfois le cas lorsque l'on part du résultat pour générer les éléments de base des calculs.

Ce genre d'étude amène également une autre réalité. On a tendance à sous-évaluer les coûts et à surévaluer les bénéfices conduisant à des prédictions qui peuvent s'avérer désastreuses pour l'entreprise. Il n'est point nécessaire d'insister sur l'implication totale de la haute direction administrative et financière relative à l'établissement d'objectifs, de paramètres et de contrôles encadrant l'étude coûts-bénéfices.

Selon une étude du ministère de l'Expansion économique régionale

Plusieurs industries canadiennes tireraient leur épingle du jeu dans un contexte de libre-échange

OTTAWA (PC) — Plusieurs importantes industries canadiennes font déjà bonne figure face à la concurrence américaine et tout indique qu'elles tireraient leur épingle du jeu advenant la signature d'un traité de libre-échange entre les deux pays.

Telle est l'une des conclusions émanant d'une étude, jusqu'ici demeurée secrète, effectuée l'été dernier par le ministère de l'Expansion économique régionale, mais dont on n'a fait état que la semaine dernière. Ce n'est qu'un petit nombre des 30 industries canadiennes qui ont fait l'objet d'analyses de la part du MEER qui ont mal paru sur le plan de la compétitivité. La plupart de ces 30 industries ont été jugées concurrentielles sur le plan international, ou tout au moins comme très compétitives face au commerce américain.

Voici l'évaluation à laquelle est venue le MEER concernant les différentes catégories d'industries :

— L'industrie forestière

Le bois mou ainsi que les pâtes et papiers, deux des plus importantes richesses forestières canadiennes, se défendent très bien face à la concurrence américaine et toutes deux dépendent dans une large mesure des ventes aux États-Unis.

Le papier journal et les papiers fins éprouveront des problèmes de concurrence aussi longtemps que l'équipement n'aura pas été modernisé, mais ils se défendent assez bien dans la conjoncture actuelle grâce aux taux de change qui sont favorables au Canada.

— Textiles, vêtements et chaussures

Tant les États-Unis que le Canada font face à une vive concurrence dans ces trois domaines de la part de pays du tiers monde, mais ils sont en meilleurs termes entre eux.

Les prix des textiles sont plus élevés au Canada, mais l'industrie est très sensible aux fluctuations des taux de change et aux tarifs douaniers.

Les entreprises spécialisées en chaussures ne sont généralement pas de taille pour concurrencer sur le plan international, mais elles jouissent d'une excellente renommée pour les bottes d'hiver et les chaussures de travail.

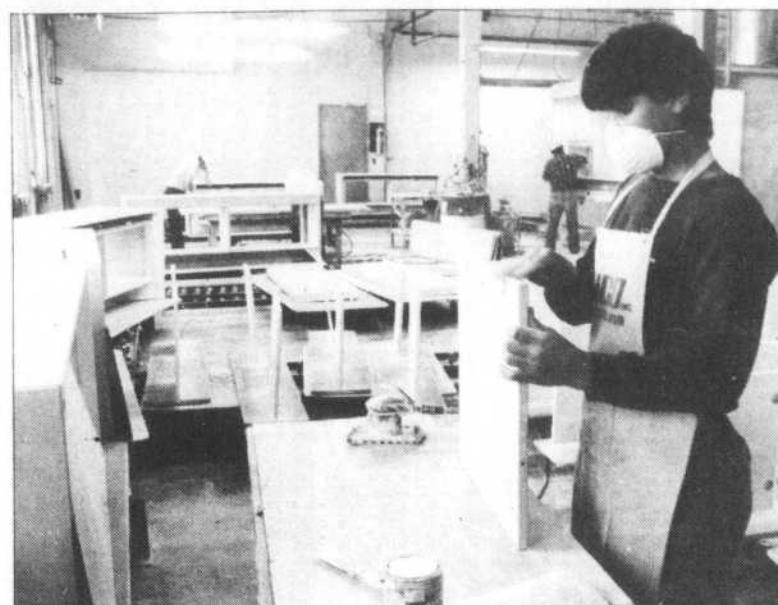


Photo Jacques Grenier

Dans l'industrie du meuble, des tarifs et le taux de change compenseraient les coûts moins élevés de main-d'œuvre américaine et les équipements plus modernes.

— Boissons alcooliques

Les brasseries étant fragmentées suivant les frontières provinciales, elles sont plus vulnérables à la concurrence des États-Unis. De leur côté, les viticulteurs font face à un excès de vins sur le plan international, sans oublier qu'il y a une vive concurrence avec les vins bon marché provenant de certains pays disposant d'énormes surplus. Par contre, les distilleries canadiennes sont très concurrentielles sur le plan international et les produits canadiens, grâce surtout à leur qualité, jouissent d'une excellente réputation.

— Produits miniers

Le protectionnisme n'a cessé de croître ces dernières années aux États-Unis en ce qui concerne principalement l'acier. Autrement, les grandes aciéries canadiennes sont techniquement concurrentielles, mais elles nécessiteront des investissements substantiels pour le demeurer.

L'aluminium, le cuivre, le nickel, le plomb et le zinc sont autant d'indus-

tries minières jugées concurrentielles sur le plan international. Il faut ajouter à cela que les tarifs d'électricité avantageux dont jouit le Canada constitue un grand avantage, principalement en ce qui a trait à l'aluminium. D'un autre côté, les producteurs de nickel doivent faire face à une surproduction mondiale tandis que la demande mondiale est moins forte depuis ces dernières années.

L'étude ne s'attarde pas particulièrement à l'industrie pétrochimique si ce n'est pour dire que les producteurs de pétrole de l'Alberta et de la Colombie-Britannique y gagneraient si les tarifs américains étaient abaissés ou tout simplement

éliminés.

— L'industrie du meuble

Les coûts de la main-d'œuvre des fabricants de meubles américains sont moins élevés et l'équipement est plus moderne, de sorte que les coûts de production américains sont de 20 % à 25 % inférieurs à ceux des ébénistes canadiens. Ces avantages sont toutefois compensés par des tarifs et les taux de change.

— Imprimerie industrielle

L'industrie de l'imprimerie au Canada est surtout de caractère national, mais elle est en mesure de concurrencer les imprimeries américaines en raison des tarifs et des taux de change avantageux. Des pressions plus fortes résulteraient d'une libéralisation des échanges, mais là encore, cela pourrait être compensé par un accroissement des exportations de papiers fins.

— Construction et ingénierie

Les entrepreneurs en construction canadiens se tirent très bien d'affaires sur le plan national, mais sur le plan international, ils ne disposent pas des moyens financiers, ni de l'expertise en marketing et de l'expérience de leurs concurrents américains.

Par contre, les grandes sociétés d'ingénierie canadiennes se débrouillent très bien sur le front international.

— Les ordinateurs

Tellement préoccupées à s'adapter et à répondre à la demande nationale, les sociétés spécialisées dans la production et la vente d'ordinateurs n'ont pas encore eu le temps de se préoccuper du marché d'exportation. L'industrie des logiciels devra cependant élargir ses marchés d'exportation, d'autant plus que les marchés intérieurs sont trop restreints pour une croissance soutenue.

ENRICHISSEZ

VOS

PLACEMENTS!

Nos fonds de placement* ne comportent
aucuns frais d'ouverture, de transfert
ou de fermeture et le rendement des
divers fonds se situe entre 15 % et 44 %.

*Période du 1^{er} avril 1985 au 31 mars 1986.

Obligations d'épargne du Québec en vente dès maintenant!

Succursales: Laval, Place du Carrefour: 682-3200
Pointe-Claire, 955 boul. St-Jean: 694-5670
Ville Mont-Royal, Centre Rockland: 341-1414
Outremont, 1, Vincent d'Indy: 739-3265
MTI/Place Ville-Marie,
Galerie des Boutiques: 861-8383
MTI/University, 1100, University: 871-7200
Anjou, Place d'Anjou: 355-4780
Rive-Sud, Place Portobello: 466-2500

TRUST GÉNÉRAL

44,2%

Actions
américaines

29,4%

Obligations

23,0%

Actions
canadiennes

15,2%

Hypothèque

Alliance mutuelle-vie



M. MARCEL CAZAVAN



M. NORMAN D. HÉBERT

Monsieur Hervé Belzile, président du conseil de l'Alliance, Compagnie mutuelle d'assurance-vie, a le plaisir d'annoncer que messieurs Marcel Cazavan et Norman D. Hébert ont été nommés vice-présidents du conseil d'administration de la Compagnie.

Monsieur Cazavan est président du conseil d'administration du Trust Général du Canada. De plus, il est membre du conseil d'administration de Sherbrooke Trust, de Sterling Trust, du Trust Général Inc., de Lavaltech Inc. et de la Fondation de l'Hôpital général de Montréal.

Monsieur Hébert est président et directeur général de Park Avenue Chevrolet Oldsmobile Cadillac Inc., Président de Park Avenue Group Inc. et de Norman Hébert Entreprises Ltée, il est également membre du conseil d'administration de la Société d'arthrite, du Trust Général du Canada et de la Nationale, compagnie de réassurance du Canada.

Fondée en 1892, l'Alliance se classe parmi les plus importantes institutions financières québécoises. L'actif de la Compagnie dépasse 700 millions de dollars.

Goliger

au service des voyageurs depuis 1955



Cette occasion ne se présentera qu'une seule fois

GOLIGER'S, une chaîne nationale de concession d'agences de voyages, est rendue à un moment important de sa croissance corporative. Les préparatifs ont débuté pour une expansion aux États-Unis ainsi qu'à l'étranger exploitant notre réussite «Made in Canada»

par d'intéressants projets qui permettront à des candidats de premier choix de se joindre à notre chaîne de concessionnaires. Il nous semble approprié de choisir le Québec comme site de lancement du nouveau programme régional de concessions Goliger's, car, c'est au centre-ville de Montréal qu'il y a 35 ans, Max Goliger a ouvert sa première agence de voyages. Nous avons exigé l'excellence dès le début et nous en sommes fiers.

Depuis, grâce à notre expertise et à notre réputation dans l'industrie du voyage, nous avons développé un système solide qui permet maintenant à des entrepreneurs d'être propriétaires d'une concession d'agence de voyages Goliger's. Nous gardons toujours nos critères d'excellence. Notre réputation est en jeu. Nous sommes devenus une chaîne nationale avec des bureaux d'un océan à l'autre.

Nous sommes maintenant rendus à une nouvelle phase de notre expansion. Au cours des dernières années, nous avons développé et amélioré notre système de franchises et pour la première fois, nous acceptons les demandes d'investisseurs pour participer à notre chaîne régionale de concessionnaires. Le Québec est notre point de départ. À titre de directeur régional de la franchise du Québec, vous serez responsable du bureau-chef régional selon les principes du système Goliger's. Vous serez habilité à vendre des concessions et offrirez une formation complète et un soutien continu aux concessionnaires. Vous agirez comme représentant régional pour les fournisseurs de l'industrie du voyage ainsi que comme agent de liaison entre votre bureau-chef régional et Goliger's Canada. Vous serez propriétaire et vous gèrerez votre propre agence de voyages Goliger's conformément

à notre philosophie de «gestion par la participation».

Aucune expérience du voyage n'est nécessaire. Nous vous offrons une formation selon nos méthodes éprouvées de gestion et vous pourrez par la suite former les nouveaux propriétaires au fur et à mesure que votre chaîne se développera. Vous utiliserez les méthodes de formation et les techniques de marketing éprouvées de Goliger's — des techniques semblables à notre programme pour les vendeurs qui connaissent un succès phénoménal depuis 20 ans. Ceci permet aux nouvelles concessions de développer rapidement une base d'affaires importante. Et, dès le départ, vous profiterez de notre entier appui. Vous voulez naturellement voir les résultats sous forme de profits. Votre revenu provient des honoraires des concessions, de vos propres ventes et des redevances de vos concessionnaires basées sur leurs ventes.

Pour nous, la région du Québec est vraiment unique. Parce qu'elle est la pionnière de notre programme d'expansion régionale, nous offrons des avantages financiers des plus intéressants incluant des redevances considérables des trois agences déjà existantes. Vous commercerez avec un revenu mensuel provenant de ces redevances. C'est une Première! Et unique! Pour la province, nos projections de croissance sont à la fois ambitieuses et réalistes. Il n'y aura qu'une seule franchise régionale au Québec et elle sera attribuée à une personne très spéciale. L'individu qui aura la direction du projet devra être une personne d'affaires ayant une solide expérience et pouvant travailler dans les deux langues officielles. Le candidat devra faire preuve d'un esprit de décision, de leadership et d'excellence. Une personne qui pourra saisir que **CETTE OCCASION NE SE PRÉSENTE QU'UNE SEULE FOIS.**

Vous aimerez sans doute en connaître davantage sur nous, et nous, sur vous. Veuillez nous faire parvenir, à titre confidentiel, un résumé de votre expérience professionnelle et financière, à:

Sandra Edwards
GOLIGER'S TRAVEL LTD
Bureau Chef Administratif
40 ave St-Clair ouest,
Toronto, Ontario M4V 1M2

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

TITRON PC

Cours à la hausse

TORONTO (PC) — Les cours étaient en hausse et l'activité modérée hier à la Bourse de Toronto. L'indice composé a clôturé sur un gain de 7,08 points, à 3054,42.

Le volume des échanges a diminué à 13,38 millions d'actions contre 17 millions vendredi dernier. Dans les valeurs industrielles, Bank of Montreal a gagné 1-4 à \$32 5-8; Canadian Pacific 1-2 à \$17-1/2; Cineplex Odeon 3-4 à \$22 1/4; TransAlta Utilities 1-8 à \$28 3/4 et Scott Paper 1-1/2 à \$35. Cashshare a perdu 2 à \$28 1/2; Maple Leaf 1-1/2; Canadian Imperial Bank of Commerce 1-2 à \$18 1/2; Royal Bank 1-8 à \$31 7/8 et Dome Petroleum 24 cents à \$1.16.

Dans le secteur des mines, Denison B a gagné 5-8 à \$7 7/8; Campbell Red Lake 1-2 à \$20 3/4 et Masco Gold 3-4 à \$6 5/8. Rio Algom a cédé 3-4 à \$23 et Placer Development 5-8 à \$22 1/8.

Du côté des pétroles, Metaleore Resources gagne 1 à \$28; Asamera Inc. 3-8 à \$9 3/8 et Poco Petroleum 1-4 à \$8 1/2. Total Petroleum North America abandonne 1-4 à \$29 5/8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

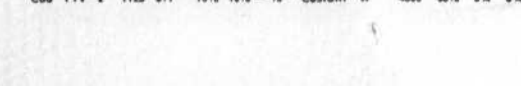
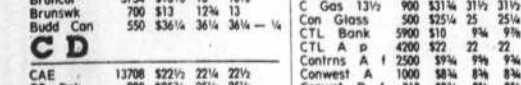
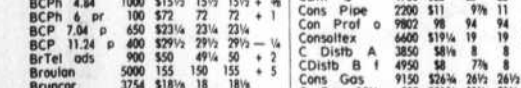
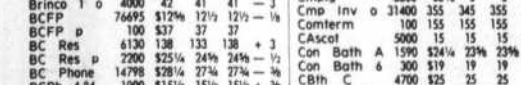
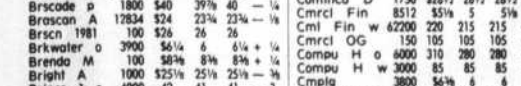
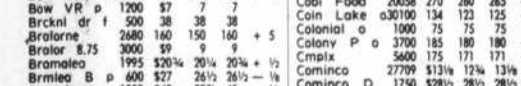
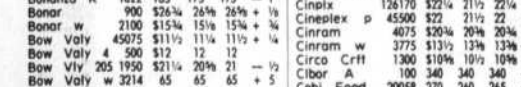
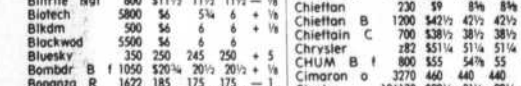
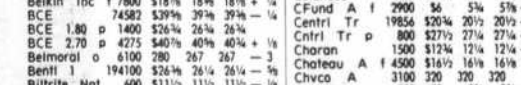
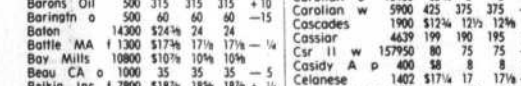
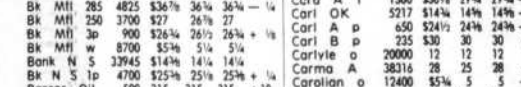
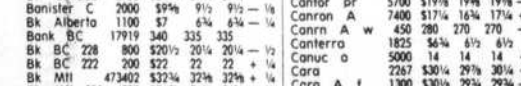
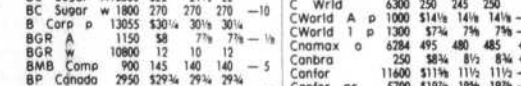
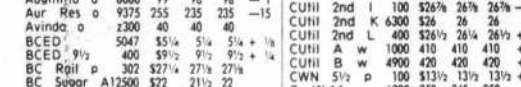
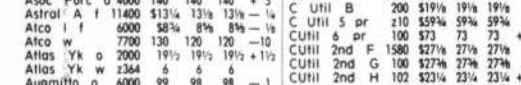
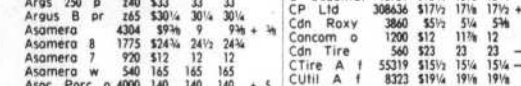
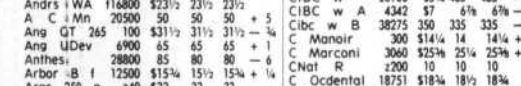
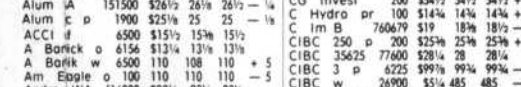
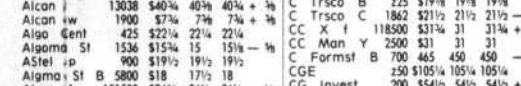
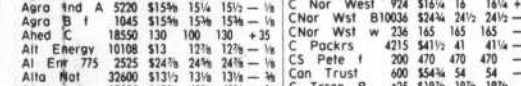
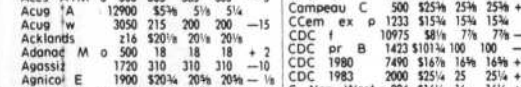
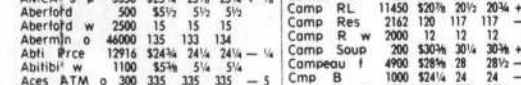
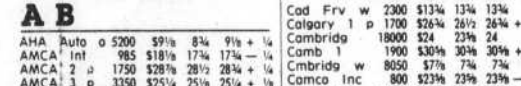
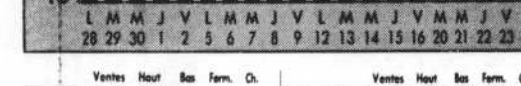
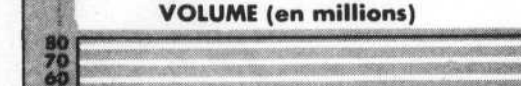
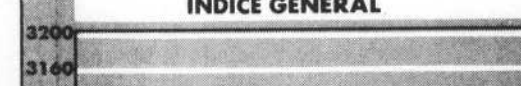
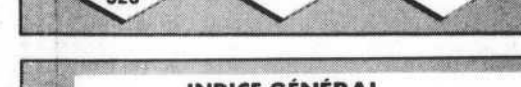
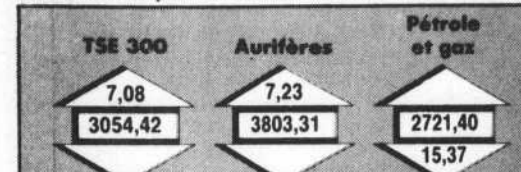


TABLEAU DE BORD

EMPLOIS, REVENUS

Gains moyens hebdomadaires (\$)	fév.	427,95	428,93	3,70
Revenu du travail (millions \$)	fév.	20,853,9	20,938,5	6,60
Personnes occupées (en millions)	avr.	11,43	11,30	3,78
Chômeurs	avr.	1,303,000	1,380,000	-9,3

INVENTAIRES

Grands magasins (millions \$)	fév.	3,722,7	3,580,3	25,34
Appartenant aux fabricants (millions \$)	fév.	34,982,5	34,421,0	2,86
Nouvelles commandes (millions \$)	fév.	20,631,1	20,597,8	11,13
Commandes en carnet (millions \$)	fév.	24,703,2	24,191,4	5,03

PRIX

Prix à la consommation (1981 = 100)	avr.	131,1	130,9	3,9
Indice des prix des maisons neuves (1981 = 100)	mar.	101,3	100,6	6,40
Indice des prix des matières brutes (1977 = 100)	mar.	95,3	104,7	-19,6
Brut gaz naturel	mar.	103,2	102,5	1,4
Prix de vente dans l'industrie (1971 = 100)	mar.	119,9	120,4	1,3

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Permis de bâtir (million \$)	fév.	1,186,4	2,184,5	36,2
Mises en chantier dans les centres urbains (unités)	mar.	8,517	25,988	23,7

ÉNERGIE

Production de charbon (milliers de tonnes métriques)	fév.	4,659	10,255	-1,0
Production d'électricité (TW/h)	fév.	41,4	86,9	5,3
Production de gaz (millions de mètres cubes)	jan.	11,067,5	11,067,5	1,1
Raffinage du pétrole (millions de mètres cubes)	fév.	6,8	14,4	7,0

COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations, base balance des paiements (Millions \$)	mar.	9,655	29,128	0,7
Importations, base balance des paiements (millions \$)	mar.	-8,633	-27,112	13,9

PRODUCTION

Chargements ferroviaires (millions de tonnes)	mar.	21,7	63,1	2,8
Acier (lingots) — milliers de tonnes métriques	mar.	1,256,7	3,545,5	-1,0

VENTES

Ventes des grands magasins (millions \$)	fév.	696,0	1,458,7	8,93
Livraisons des fabricants (millions \$)	fév.	20,119,2	40,221,9	9,06
Ventes de véhicules automobiles neufs (millions \$)	mar.	1,826,7	4,704,1	15,0
Ventes au détail (millions \$)	fév.	9,126,6	18,758,2	10,45

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas saisonnalisées.

Source: Statistique Canada.

TABLEAU DE BORD

EMPLOIS, REVENUS

Gains moyens hebdomadaires (\$)	fév.	427,95	428,93	3,70
Revenu du travail (millions \$)	fév.	20,853,9	20,938,5	6,60
Personnes occupées (en millions)	avr.	11,43	11,30	3,78
Chômeurs	avr.	1,303,000	1,380,000	-9,3

INVENTAIRES

Grands magasins (millions \$)	fév.	3,722,7	3,580,3	25,34
Appartenant aux fabricants (millions \$)	fév.	34,982,5	34,421,0	2,86
Nouvelles commandes (millions \$)	fév.	20,631,1	20,597,8	11,13
Commandes en carnet (millions \$)	fév.	24,703,2	24,191,4	5,03

PRIX

Prix à la consommation (1981 = 100)	avr.	131,1	130,9	3,9
Indice des prix des maisons neuves (1981 = 100)	mar.	101,3	100,6	6,40
Indice des prix des matières brutes (1977 = 100)	mar.	95,3	104,7	-19,6
Brut gaz naturel	mar.	103,2	102,5	1,4
Prix de vente dans l'industrie (1971 = 100)	mar.	119,9	120,4	1,3

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Permis de bâtir (million \$)	fév.	1,186,4	2,184,5	36,2
Mises en chantier dans les centres urbains (unités)	mar.	8,517	25,988	23,7

ÉNERGIE

Production de charbon (milliers de tonnes métriques)	fév.	4,659	10,255	-1,0
Production d'électricité (TW/h)	fév.	41,4	86,9	5,3
Production de gaz (millions de mètres cubes)	jan.	11,067,5	11,067,5	1,1
Raffinage du pétrole (millions de mètres cubes)	fév.	6,8	14,4	7,0

COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations, base balance des paiements (Millions \$)	mar.	9,655	29,128	0,7
Importations, base balance des paiements (millions \$)	mar.	-8,633	-27,112	13,9

PRODUCTION

Chargements ferroviaires (millions de tonnes)	mar.	21,7	63,1	2,8
Acier (lingots) — milliers de tonnes métriques	mar.	1,256,7	3,545,5	-1,0

VENTES

Trpac Res	o 1500	49	49	49	+ 1	C Income	u 16550	\$11%	11%	11%	—
Tresv Vly	o 89000	140	131	138	+ 2	Cincm 86	u 12875	\$11%	10%	10%	—
Tri-Star		2100	63	63	63	C Perm un	700	\$10%	10%	10%	10%
Trillium o		600	\$13	12%	12%	FPT u	8700	\$18%	18%	18%	—
Trilogy		1591	74	74	+ 1	Rnb Gold	U 4500	39	38	38	—
Trilon A		\$445	\$34½	34	34½ + ¾	Traded In US Funds					

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mt, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS
PAR TÉLÉPHONE
286-1200

Accessoires de bureau

MOBILIER DE BUREAU neuf et usagé, meilleur prix en ville. Ameublement Raymond Jamin, 337-1314. 13-06-86

À louer

Hors frontières
WEST PALM BEACH, FLORIDE, saison 86-87, condo 2 c.s., 2 b., meublé, 6000 \$/semaine, plus électricité. 315-343-8342. 02-06-86

À vendre

Hors frontières
DELAIR BEACH (FLO.), Temps plein résidence de vacances à 1000 \$/semaine. R.C. 1-2. Près de la plage, tennis, piscine, golf, etc. À louer ou à vendre. Services de bonne, tout inclus. 435-8430. 04-06-86

MIAMI, condo, une chambre, bord de mer, services, vente rapide, 45 000 \$. U.S. C. Bouchard, 418-527-7165, Century 21. Quelcon 418-529-1353. 28-05-86

Ameublement

ANCIEN MOBILIER, Salle à manger, cuisine, d'allure anglaise, table, chaises, buffet, 1 200 \$. 388-5913. 31-05-86

MOBILIER ROXTONE, table ovale, 6 chaises, 2 capitaines, buffet et huche. 352-4061. 28-05-86

MAGNIFIQUE mobilier de chambre, cinq matras, en bois massif de style rococo, moderne. Achetez pour 2400 \$, démontez 800 \$. 270-4773. 31-05-86

À BAS PRIS: 3 pièces complètes, chambres, cuisine, salon, tel. vu, 6755, 721-7769. Ameublement Beau, 1805 Beaubien est. 31-05-86

Animaux

Chatons siamois, bleu point et seal point, Himalayens, bleu point et seal point 256-5977. 31-05-86

Élevage de Bichon Malais, Shih Tzu, Lhasa Apso, caniche, Yorkshire, bédies disponibles. 1-439-5508. 19-06-86

Antiquités

ANTIQUITÉS à vendre, d'un particulier, salle à manger, chaises, en très bon état. Bon prix. 625-0575. 02-06-86

DÉCAPAGE DE BOISERIES, finition et traitement du bois, restauration, démande Louis. 642-8278. 28-05-86

DÉMÉNAGEMENTS fin juin. Antiquités et vieilles choses. 11 x 6 de tout. (A rabais extraordinaires). Ouvert tous les jours, de 2h à 6h dimanche. 481-8098. 28-05-86

ANTIQUITÉS de toutes sortes. «La Cité du Temps», 1335, rue Girard, Marieville. Tél. 460-3011. 30-05-86

Appareils électro-ménagers

AM Foyer du CHOMEUR, souvent inné, jamais égalé dans la vente et l'achat d'appareils élect. ménagers. R. Rachas. 522 Villieray 277-5505. 16-06-86

App. à partager

Brossard, Secteur T, bungalow à partager, paysager, bien aménagé, personne sérieuse seulement. 29-05-86

ROSEMONT, 3 1/2, bas, meublé, électrique, ménage fait, références, 500 \$, 274-3863 après 18h. 29-05-86

JEAN TALON 6292, 5 1/2, entrée laveuse sècheuse, moderne. 255-8032. 256-9232. 721-2317. 30-05-86

R.D.P. grand 4 1/2, 7385 Perron, neuf, stationnement, jour. 324-7373, soir. 643-0262. 30-05-86

THE PARKRIDGE, À proximité de Westmount, 3 1/2, 4915 Côte-St-Luc, jour. 844-3456, soir. 643-0262. 30-05-86

HABITAT 67, VUE MAGNIFIQUE, 2 étages, 4 chambres, 2 1/2 salles de bain, électro-ménagers inclus, 2 stationnements, climatisé, chauffé, 2500 \$/mois. 669-0373. 19-06-86

R.D.P. 2 x 3 1/2, dans haut duplex neuf, tapis mur à mur, installation laveuse-sècheuse. 2755 — 3008. 647-8843. 648-1102. 28-05-86

VAN HORNE adjacent Outremont, 4 1/2, cuisinière/réfrigérateur. Impeccable. 3808 — 4408. Libre 1er juillet. 389-2090. 18-06-86

C.D.N. beaux 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, très propres, tranquilles, banderole, près U. de M., 2740 Goyer entre Wilton et Darlington, 739-4833. 12-06-86

CENTRE-EST, près Davidson et Ste-Catherine, propriété neuve, grand 6 1/2, 3708, grand 3 1/2, 3808 avec références. 324-1371. 28-05-86

SNOWDON, grand haut duplex, 7 1/2, chauffé, garage, près métro. 7758. 4915, Fulton, Appels, matin jusqu'à 11h. 739-9501. 28-05-86

DE MAISONNEUVE OUEST, maison victorienne, nouvellement décorée, plafonds élevés, 7 1/2, 8525 et plus, après 8 P.M. 933-7096. Le propriétaire parle anglais. 20-06-86

ANJOU 7100 Girard, 3 1/2 - 4 1/2, juillet, près Galeries, ascenseur, stationnement, concierge. 354-9478. 31-05-86

METRO BEAUGRAND, 8055 Latontaine, 3 1/2, 4, Face Église, 6815, 1977, pas chauffé, soir. 352-8287. 28-05-86

N.D.G. rue Wilson, 7 1/2, chauffé, équipé, haut de duplex, jardin, foyer, garage, 6758 libre 1er juin 489-6292. 255-7421 — 582-2724. 28-05-86

P.A.T. grand 4 1/2, très propre, foyer, terrasse, privé, 13 500 \$, Sherbrooke Est. 642-4478, 259-9816. 02-06-86

OUTREMONT, 3 1/2 semi-sous-sol, entrée privée, chauffage, électricité fournie, dépendances, 3258, Libre 1er juillet. Soir-week-end. 276-0290. 28-05-86

ST-LEONARD, grand 5 1/2 haut duplex, 4915, Fulton, Appels, matin jusqu'à 11h, non chauffé, Normand Richard. 326-8651. 30-05-86

Secteur Parc Latontaine, 5 pièces rénovées, 5008 non chauffé, 523-8897, 523-1610. 28-05-86

R.D.P. 4 1/2, à louer, tapis mur à mur. 643-2806. 30-05-86

FATIGUÉS de chercher? LOGE INFO. 495-2458. 30-05-86

JEANNE D'ARC ET ADAM, 6 1/2, libre et rénové, 5358. 598-7028. 06-06-86

OUTREMONT, 5 Vincent D'Indy, 4 1/2 très éclairé, bième étage, face à Cole St-Germain, à sous-louer à partir du 1er juin. 734-0068. 28-05-86

N.D.G. bas duplex, grand 6 1/2, chauffé, sous-sol, bosnes, foyer, garage, 8258. 418-4563, 482-0296. 31-05-86

CHOMEDY, 4 1/2, chauffé, équipés, location excellente: 681-0898 — 681-3889 — 688-4509. 10-06-86

N.D.G. 6 1/2, rez-de-chaussée, 1er juillet, 395-7235 — 395-7235 — 483-5749 — 488-0270. 28-05-86

TRENTAUVILLE, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, Directement du constructeur. 351-5666. 19-06-86

CO-OP D'HABITATIONS cherche membres à revenus moyens, (20 000 \$ par an et plus). Projets de constructions neuves dans H.M. Occupation en juillet 87. Info: Sylvie Naubert. 522-3190. 02-06-86

ROSEMONT (5987 Pie IX), grand 6 1/2, luxueux, électrique, stationnement à discuter, 6508. 721-6006 ou 374-1987. 31-05-86

N.D.G./EST, spacieux 5 1/2, haut du plus, chauffé, taxe payée, 7508/mois. Libre. 482-3447. 28-05-86

COURT TERME, meublé, superbes app. et maisons, tout inclus, 3 à 12 mois. Troc-Vancennes. 288-4194. 30-05-86

WESTMOUNT, près Ave. Greene, très beaux 4 1/2, 5 1/2 et plus. Après 10h. AM. 935-5745. 16-06-86

OUTREMONT, 50 Wilford, 2 1/2, 3 1/2, ascenseurs, concierge. 849-7061. 09-06-86

Astrologie
MAIGRISEZ et cessez de fumer 325-2548. 14-06-86

À LA LECTURE DU THÉ Clairvoyance, les cartes et magnétisme, tarot. 526-1712. 06-06-86

Automobiles

TOYOTA 82, 5 vitesses, très propre, HONDA 82, automatique, 2 portes, 65 000 km. 610-0000. 02-06-86

QUÉBEC 80, 6 cylindres, peinture neuve, très propre, 65 000 km. 610-0000. 02-06-86

FUTURA 79, 6, automatique, très propre, 75 000 km. 610-0000. 02-06-86

GARAGE BEAUPRÉ, 2265, Bd. Industriel Chomedy, Level 663-0470. 02-06-86

Automobiles
T-Bird 1977, 60 000 mi. original, am-fm cassettes 5508 négociable: 272-1898. 28-05-86

BUICK Skylark 81, V-6, air, vitres, cons., baquets, radio, impeccable, 76 000 km 4500 \$. 667-5711. 30-05-86

MAZDA 626 LX 1984, 5 vitesses, 5 portes, tout ouvrant, 117 000 km, 4900 \$, 9 000 \$, 489-9630. 29-05-86

AUTOS J. CLERMONT ENR. Achetés et autos et camion pour l'entretien et autres. 325-2145. 19-06-86

SUNBIRD 1984, 4 portes, 2 tons, automatique, 8000 km, 473-8486. 29-05-86

RENAULT ALLIANCE DL 83, 2 portes, amande et tan à l'intérieur. 5 vitesses, 56 400 km, 3 990 \$. 521-1026. 872-1465. 29-05-86

Camions

À ST-EUSTACHE, choix de 200 camions usagés, remis à neuf et garantis. Garage Bélisle. 627-2324. 16-06-86

App./logements

ROSEMONT, 3 1/2, bas, meublé, électrique, ménage fait, références, 500 \$, 274-3863 après 18h. 29-05-86

JEAN TALON 6292, 5 1/2, entrée laveuse sècheuse, moderne. 255-8032. 256-9232. 721-2317. 30-05-86

R.D.P. grand 4 1/2, 7385 Perron, neuf, stationnement, jour. 324-7373, soir. 643-0262. 30-05-86

THE PARKRIDGE, À proximité de Westmount, 3 1/2, 4915 Côte-St-Luc, jour. 844-3456, soir. 643-0262. 30-05-86

HABITAT 67, VUE MAGNIFIQUE, 2 étages, 4 chambres, 2 1/2 salles de bain, électro-ménagers inclus, 2 stationnements, climatisé, chauffé, 2500 \$/mois. 669-0373. 19-06-86

R.D.P. 2 x 3 1/2, dans haut duplex neuf, tapis mur à mur, installation laveuse-sècheuse. 2755 — 3008. 647-8843. 648-1102. 28-05-86

VAN HORNE adjacent Outremont, 4 1/2, cuisinière/réfrigérateur. Impeccable. 3808 — 4408. Libre 1er juillet. 389-2090. 18-06-86

C.D.N. beaux 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, très propres, tranquilles, banderole, près U. de M., 2740 Goyer entre Wilton et Darlington, 739-4833. 12-06-86

CENTRE-EST, près Davidson et Ste-Catherine, propriété neuve, grand 6 1/2, 3708, grand 3 1/2, 3808 avec références. 324-1371. 28-05-86

SNOWDON, grand haut duplex, 7 1/2, chauffé, garage, près métro. 7758. 4915, Fulton, Appels, matin jusqu'à 11h. 739-9501. 28-05-86

DE MAISONNEUVE OUEST, maison victorienne, nouvellement décorée, plafonds élevés, 7 1/2, 8525 et plus, après 8 P.M. 933-7096. Le propriétaire parle anglais. 20-06-86

ANJOU 7100 Girard, 3 1/2 - 4 1/2, juillet, près Galeries, ascenseur, stationnement, concierge. 354-9478. 31-05-86

METRO BEAUGRAND, 8055 Latontaine, 3 1/2, 4, Face Église, 6815, 1977, pas chauffé, soir. 352-8287. 28-05-86

N.D.G. rue Wilson, 7 1/2, chauffé, équipé, haut de duplex, jardin, foyer, garage, 6758 libre 1er juin 489-6292. 255-7421 — 582-2724. 28-05-86

P.A.T. grand 4 1/2, très propre, foyer, terrasse, privé, 13 500 \$, Sherbrooke Est. 642-4478, 259-9816. 02-06-86

OUTREMONT, 3 1/2 semi-sous-sol, entrée privée, chauffage, électricité fournie, dépendances, 3258, Libre 1er juillet. Soir-week-end. 276-0290. 28-05-86

ST-LEONARD, grand 5 1/2 haut duplex, 4915, Fulton, Appels, matin jusqu'à 11h, non chauffé, Normand Richard. 326-8651. 30-05-86

Secteur Parc Latontaine, 5 pièces rénovées, 5008 non chauffé, 523-8897, 523-1610. 28-05-86

R.D.P. 4 1/2, à louer, tapis mur à mur. 643-2806. 30-05-86

FATIGUÉS de chercher? LOGE INFO. 495-2458. 30-05-86

JEANNE D'ARC ET ADAM, 6 1/2, libre et rénové, 5358. 598-7028. 06-06-86

OUTREMONT, 5 Vincent D'Indy, 4 1/2 très éclairé, bième étage, face à Cole St-Germain, à sous-louer à partir du 1er juin. 734-0068. 28-05-86

N.D.G. bas duplex, grand 6 1/2, chauffé, sous-sol, bosnes, foyer, garage, 8258. 418-4563, 482-0296. 31-05-86

CHOMEDY, 4 1/2, chauffé, équipés, location excellente: 681-0898 — 681-3889 — 688-4509. 10-06-86

N.D.G. 6 1/2, rez-de-chaussée, 1er juillet, 395-7235 — 395-7235 — 483-5749 — 488-0270. 28-05-86

TRENTAUVILLE, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, Directement du constructeur. 351-5666. 19-06-86

CO-OP D'HABITATIONS cherche membres à revenus moyens, (20 000 \$ par an et plus). Projets de constructions neuves dans H.M. Occupation en juillet 87. Info: Sylvie Naubert. 522-3190. 02-06-86

ROSEMONT (5987 Pie IX), grand 6 1/2, luxueux, électrique, stationnement à discuter, 6508. 721-6006 ou 374-1987. 31-05-86

N.D.G./EST, spacieux 5 1/2, haut du plus, chauffé, taxe payée, 7508/mois. Libre. 482-3447. 28-05-86

COURT TERME, meublé, superbes app. et maisons, tout inclus, 3 à 12 mois. Troc-Vancennes. 288-4194. 30-05-86

WESTMOUNT, près Ave. Greene, très beaux 4 1/2, 5 1/2 et plus. Après 10h. AM. 935-5745. 16-06-86

OUTREMONT, 50 Wilford, 2 1/2, 3 1/2, ascenseurs, concierge. 849-7061. 09-06-86

Astrologie
MAIGRISEZ et cessez de fumer 325-2548. 14-06-86

À LA LECTURE DU THÉ Clairvoyance, les cartes et magnétisme, tarot. 526-1712. 06-06-86

Automobiles

TOYOTA 82, 5 vitesses, très propre, HONDA 82, automatique, 2 portes, 65 000 km. 610-0000. 02-06-86

QUÉBEC 80, 6 cylindres, peinture neuve, très propre, 65 000 km. 610-0000. 02-06-86

FUTURA 79, 6, automatique, très propre, 75 000 km. 610-0000. 02-06-86

GARAGE BEAUPRÉ, 2265, Bd. Industriel Chomedy, Level 663-0470. 02-06-86

Automobiles
T-Bird 1977, 60 000 mi. original, am-fm cassettes 5508 négociable: 272-1898. 28-05-86

BUICK Skylark 81, V-6, air, vitres, cons., baquets, radio, impeccable, 76 000 km 4500 \$. 667-5711. 30-05-86

MAZDA 626 LX 1984, 5 vitesses, 5 portes, tout ouvrant, 117 000 km, 4900 \$, 9 000 \$, 489-9630. 29-05-86

AUTOS J. CLERMONT ENR. Achetés et autos et camion pour l'entretien et autres. 325-2145. 19-06-86

SUNBIRD 1984, 4 portes, 2 tons, automatique, 8000 km, 473-8486. 29-05-86

RENAULT ALLIANCE DL 83, 2 portes, amande et tan à l'intérieur. 5 vitesses, 56 400 km, 3 990 \$. 521-1026. 872-1465. 29-05-86

Camions
À ST-EUSTACHE, choix de 200 camions usagés, remis à neuf et garantis. Garage Bélisle. 627-2324. 16-06-86

Automobiles

MAZDA GLC 81, décor, charcoal, tout ouvrant, entretien sérieux. 768-2512. 29-05-86

CAVALIER TYPE 10, 84, 2 tons, automatique, toute équipée, en excellente condition. 73008. France. jour 645-0464, soir. 648-0553. 28-05-86

AUTHENTIQUE CADILLAC coupé de ville 1954, condition d'origine, toute équipée, 2 tons, beige / brun, rangée l'hiver, pièce de collection. Appeler 352-6510, 352-9750, fin de semaine 695-7167. 30-05-86

MAZDA GLC 1985, manuelle, 11 000 km., radio AM / FM cassette. Comme neuve. 7800 \$. négociable. Samedi, entre 5h et 5h. 866-6883. fin de semaine et soir. 288-7478. 02-06-86

HONDA ACCORD 83, hatchback, bleu, radio AM / FM stéréo cassette, 4 haut-parleurs, 98 000 km., 5 400 \$. 589-7723. 29-05-86

SUBARU 85 familiale, 4 x 4, 5 vitesses, 67 000 km., prix à discuter, tél. 374-9533 avant 18h. 29-05-86

MERCURY CAPRI 81, 2 portes, bourgeoise avec argent, presque neuve, AM / FM cassettes, 65 000 km., 3 600 \$ négociable, jour. 341-6780, ext. 2087, soir. 683-2119. 29-05-86

MERCEDES 300D 85, 18 000 km., presque neuve, bleu avec bleu, 33 000 \$, garantie à 1989. — 331-1639. 29-05-86

FIAT SPIDER 2000 1983, 2 portes, 3 000 miles, garantie à juin 87, 10 900 \$. Négociable. 523-1834, 689-9329. 29-05-86

NISSAN Sentra DLX diesel 85, radio AM / FM stéréo cassette, 24 100 km., 7 600 \$. 655-3529. 30-05-86

AUDI 1984, noire, 78 000 km., balance carte auto, 13 500 \$ particulier, jour. 766-3553. 30-05-86

TOYOTA SUPRA GTS 82, noire, prix à discuter. — 354-1528. 28-05-86

BMW 530i 1977, impeccable, jamais utilisée l'hiver, peinture originale, intérieur cuir, mag. toit ouvrant, air, stéréo Blaupunkt. — 1-834-5307 ou bureau 1-834-6638. 28-05-86

SPORTS

«La coupe Stanley, le résultat d'un travail d'équipe»

— Ronald Corey

(PC) — «Avoir un gagnant à qui s'identifier est devenu une nécessité dans la vie de tous les jours, disait hier le président Ronald Corey pendant que ses valeureux guerriers étaient portés en triomphe de par les rues de Montréal. Et je suis content que ces gagnants soient les Canadiens. Nous sommes bien fiers d'avoir gagné. C'est le résultat d'un travail d'équipe».

«Je suis content pour nous et pour ceux qui étaient là avant. La moitié de nos champions proviennent de l'ère de Serge Savard; les autres sont de l'ère de Irving Grundman et de Ronald Caron qu'il faut également remercier».

«Maintenant que nous avons gagné la coupe Stanley, nous allons aspirer à devenir et à demeurer l'une des trois ou quatre meilleures équipes de la Ligue nationale de hockey. Atteindre le sommet est une chose, y demeurer est encore plus difficile. C'est maintenant à nous de s'assurer que personne nous enlève la coupe. Souhaitons-nous d'être chanceux et de garder cette coupe encore bien longtemps».

Une grande première
Pour le directeur général Serge Savard, il s'agissait hier d'une huitième expérience en défilé de la coupe Stanley. «C'est bien différent, disait l'ancien récipiendaire du trophée Connie Smythe (1969). Cette fois, il y a beaucoup de jeunes qui ne savent pas à quoi s'attendre au cours d'un tel défilé. C'est une première expérience qu'ils ne sont pas prêts d'oublier. Moi, j'ai été sur huit défilés de la coupe Stanley et on ne sait vraiment jamais de quelle façon ça va se développer».

«Quant aux réactions du public,

elle est aussi différente. D'ailleurs, au fil des quatre ou six dernières semaines, on s'est rendu compte comment nos partisans sont plus actifs qu'ils l'étaient dans le passé», a dit le joyeux Sénateur.

Un exemple de travail
Crevé, Jean Perron a livré un message lourd de signification à la suite du spectacle qui a couronné le défilé de la coupe Stanley dans les rues de la Métropole, hier.

«J'aimerais que les gens réalisent que le Canadien l'a emporté à force de travail. Notre équipe est un bel exemple de travail, de discipline et de respect de l'autorité. C'est un beau modèle pour les jeunes qui veulent réaliser leurs objectifs», a-t-il révélé après avoir évidemment remercié les partisans du Tricolore.

L'entraîneur a eu une longue journée, hier. Après avoir signé le Livre d'or à l'hôtel de ville à 11 h, il a participé au défilé, puis à la présentation des joueurs qui clôturait le spectacle populaire, au Forum. Tel que prévu, il a reçu une ovation à tout rompre lorsque Claude Mouton l'a présenté en rappelant qu'au début de la saison, la presse de New York n'avait accordé aucune importance à la nomination du nouvel entraîneur du Canadien.

«Montréal est une ville exceptionnelle. Elle est différente, c'est une ville qui vit et où on exprime ses sentiments peut-être plus qu'ailleurs... à cause du sang latin», a-t-il ajouté.

Après s'être remis de ses émotions, Perron profitera des prochains jours pour faire une évaluation de la saison qui vient de se terminer. Il se propose également de faire quelques réaménagements sur le plan du coaching, notamment le video. Et il

prendra évidemment des vacances bien méritées avec sa famille.

\$20,000 chacun
D'autre part, Serge Savard a indiqué hier que la Ligue nationale remettra 21 boni d'une valeur de \$20,000 à l'équipe championne. Les finalistes de la coupe Stanley, les Flames de Calgary, recevront 21 boni de \$15,000.

Compte tenu du fait que le Canadien a utilisé près d'une trentaine de joueurs pendant la saison 1985-86, le directeur général a précisé que l'équipe «payera la différence» à ceux qui le méritent. Il a expliqué qu'il serait injuste que des joueurs soient privés d'une somme qui leur est due pour avoir contribué aux succès du Tricolore.

«C'est une journée, Gaston la mérite bien. C'est la sienne, disait hier Jocelyne Gingras, l'épouse du palpitant joueur de défense à la mimique un peu mexicaine, Gaston «Chichi» Gingras. Il a eu à supporter tellement de pression, à surmonter tellement d'obstacles et de moments difficiles, qu'il peut savourer pleinement ce jour merveilleux. J'ai essayé du mieux que je pouvais de le remonter dans les moments difficiles. C'est dans la tête que ça se passe ces choses-là. Il a passé au travers et aujourd'hui, il est débordant de confiance, face à l'avenir».

■ Pour Mario Tremblay, cette nouvelle conquête de la coupe Stanley le comble totalement. «Même si je n'ai pu jouer, ça me fait plaisir de revivre ces émotions. Je suis surtout fier pour les joueurs qui ont travaillé très fort pour en arriver là».

■ C'est dur à réaliser présentement tout ce qui m'arrive, tout ce qui arrive à l'équipe. Je suis comme dans un rêve, a dit Patrick Roy. Tout le monde est fatigué un peu, puis on est encore branché sur l'émotion».

■ «Je vous dis qu'on va passer un bel été, clame Carole Filion, fiancée de Claude Lemieux, du Canadien, et

nièce de Maurice Filion, directeur général des Nordiques. On se marie dans trois semaines, dit-elle avec du brillant plein les yeux, fière de sa conquête. Mon oncle et moi on se taquine parfois mais, en dehors du sport, ça reste la famille. On a beaucoup de plaisir. Une chose est certaine, dit-elle avec une petite pointe en direction de son oncle et des Nordiques, nous on peut l'agacer, on n'a pas encore commencé à jouer au golf, nous».

■ «J'aimerais bien terminer ma carrière avec le Canadien, a dit Bobby Smith. Je pense que c'est la meilleure organisation au monde dans le sport. J'ai 28 ans. J'aimerais bien ça jouer encore pendant trois ans. Et si, à 31 ans, j'éprouve autant de plaisir à jouer que présentement, je continuerai à jouer», a dit l'ancien joueur des 67's d'Ottawa et des North Stars du Minnesota, troqué au Canadien le 28 octobre 1983 en retour de Keith Acton, Mark Napier et un troisième choix au repêchage de 1984 (Ken Hodge).

■ Guy Carboneau a dit de cette conquête de la Coupe Stanley: «T'en rêves tout l'après-midi quand t'es jeune. Ça fait quand même 20 ans que je joue au hockey, que je rêve de gagner la coupe Stanley. Larry Robinson et Bob Gainey m'en avaient parlé, mais le vivre soi-même, c'est quelque chose d'extraordinaire».

■ Pour le vétéran Larry Robinson, vainqueur du Conn Smythe en 1978, un an avant Bob Gainey, et 4e au scrutin du trophée Lester B. Pearson gagné par Mario Lemieux hier, devant Wayne Gretzky et Paul Coffey, «une journée comme ça, ça fait grand bien. Ça faisait sept ans que j'en attendais une autre comme ça».

■ Stéphane Richer, lui, «vit un grand rêve. Il me semble qu'un feeling comme celui que je ressens présentement, ça ne peut jamais s'oublier».



Photo Jacques Grenier

C'est le capitaine de l'équipe, Bob Gainey, qui a transporté la coupe Stanley à la sortie de l'hôtel de ville. On reconnaît à sa gauche le président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Yvon Lamarre.

Mario Lemieux mérite le prix Lester B. Pearson

TORONTO (PC) — Le centre Mario Lemieux, des Penguins de Pittsburgh, a remporté le prix Lester B. Pearson, mettant ainsi fin au règne de cinq ans de Wayne Gretzky à titre de récipiendaire de ce trophée, le seul à être attribué par l'ensemble des joueurs de la Ligue nationale de hockey.

Le prix est décerné annuellement, en mémoire du regretté premier ministre du Canada et ancien prix Nobel de la paix, au joueur de la Nationale qui a le mieux fait pour l'avancement de ce sport dans l'opinion de ses semblables.

C'est Alex Eagleson, directeur exécutif de l'Association des joueurs de la Ligue nationale, qui a donné hier à Toronto le résultat du scrutin. Lemieux a reçu 136 votes, suivi de Gretzky avec 107. Les défenseurs Paul Coffey, des Oilers d'Edmonton, et Larry Robinson, des Canadiens de Montréal, ont suivi au scrutin. Les votes des deux premiers seulement sont rendus publics.

Lemieux a enfilé 48 buts et a amassé 93 mentions d'assistance pour se classer second à Gretzky (52 buts et 163 passes) au classement des pointeurs de la Nationale. Lemieux fut choisi l'an dernier recrue de l'année du circuit John Ziegler.

Les Nordiques lancent leur campagne d'abonnement

QUÉBEC (PC) — À peine les séries de la coupe Stanley terminées, le service de marketing des Nordiques lance sa campagne annuelle de vente de billets d'abonnement en vue de la prochaine saison de hockey.

En raison de *Rendez-vous 87* en février et de l'immense intérêt qu'il devrait susciter, on a axé la campagne autour de cet événement d'envergure.

Les amateurs qui achèteront leur billet à la porte d'entrée subiront une hausse de un dollar le billet dans les

loges et certaines sections des mezzanines et de 50 cents dans les autres sections.

Mais les détenteurs d'un billet d'abonnement bénéficieront de leur côté d'une réduction de 29 % sur le prix régulier, soit un rabais de \$203.

Le billet d'abonnement comprend l'admission à 47 matches, soit 40 parties du calendrier régulier en plus de cinq rencontres pré-saison et les deux parties tenues dans le cadre de *Rendez-vous 87* entre le 9 et le 13 février.

AVIS PUBLICS

PRENEZ AVIS que Transport Brazeau Inc., détentrice de permis connus sous le numéro Q-300310, s'adressera à la Commission des transports du Québec en vertu de l'article 41 de la Loi des transports pour se faire transférer tous les certificats de permis Q-300487 de Transports Spéribel Inc. Les corporations susmentionnées sont actuellement sous le même contrôle ultime de Corporation de gestion la Vérendrye. La requérante demande également à la Commission des transports du Québec de décréter suivant l'article 85 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue. Toute personne qui désire produire une opposition ou intervenir à la présente peut le faire en s'adressant à la Commission des transports du Québec au 505, rue Sherbrooke Est, à Montréal, dans les cinq (5) jours de la deuxième publication de cet avis.

1ère publication: 26 mai 1986
Deuxième publication: 27 mai 1986

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Bath Mats Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Vasso & Peter Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'ordre de Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714380.

La deuxième publication de mai 1986
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1986